

Recommandations

PRILLY, COLLÈGES DU CENTRE ET DU GRAND-PRÉ - ASIGOS - 2025

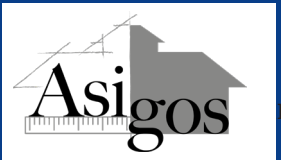


Table des matières

3	LISTE DES POINTS DANGEREUX
5	MÉTHODOLOGIE
8	RECOMMANDATIONS
10	POINTS DANGEREUX - FORT
39	POINTS DANGEREUX - MOYEN
118	POINTS DANGEREUX - FAIBLE
127	POINTS DANGEREUX HORS PRILLY
144	POINTS DANGEREUX SANS DÉFICIT
146	POINTS DANGEREUX NON TRAITÉS

Liste points dangereux

Points dangereux - Fort

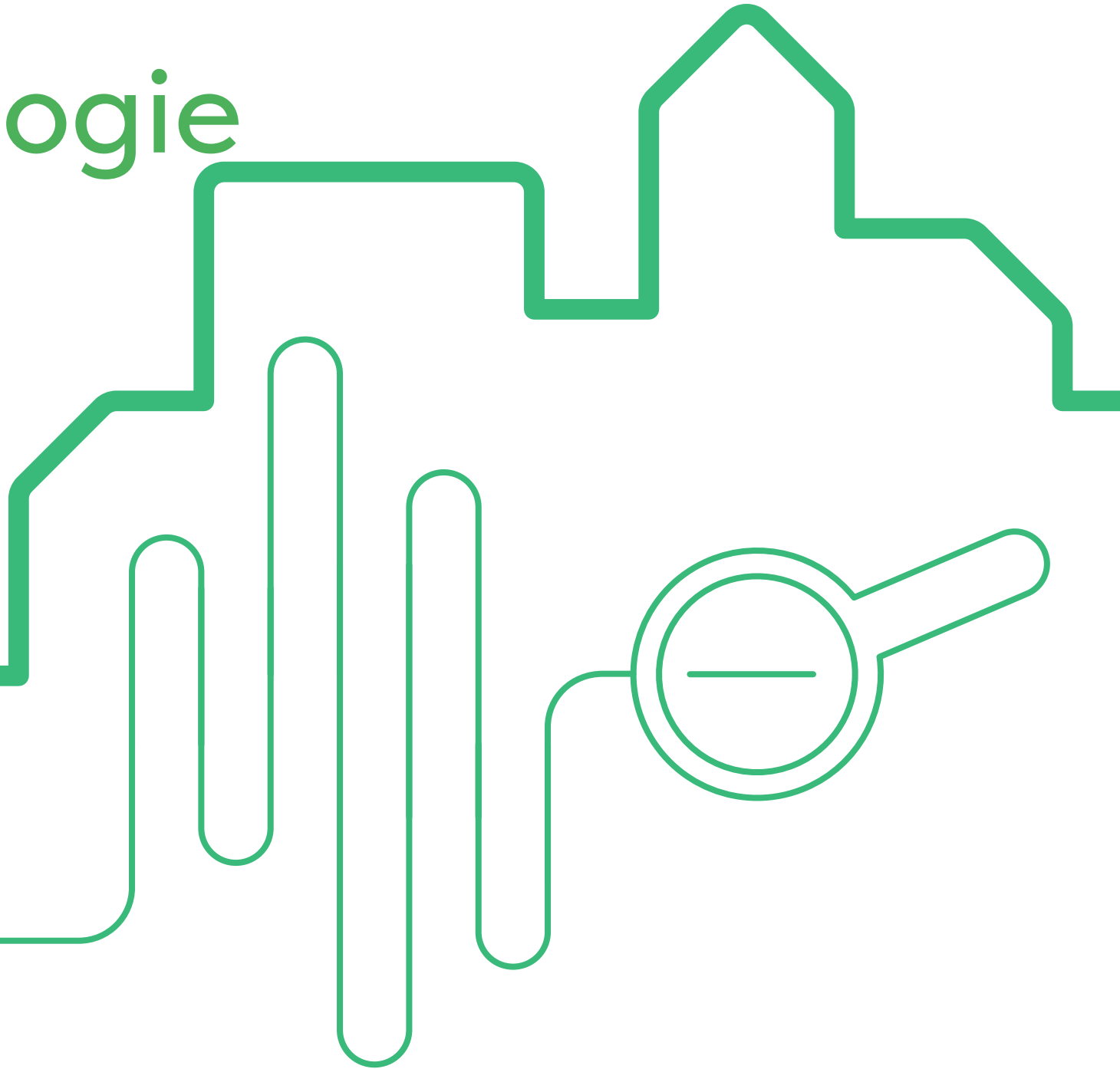
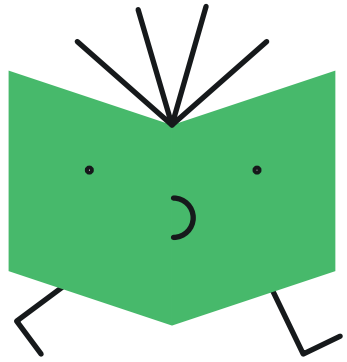
- 11 ah - Promenade des Alpes 8
- 13 ab - Route des Flumeaux 2
- 15 ac - Carrefour Grand-Vigne/Flumeaux
- 17 ak - Carrefour Floréal/Grand-Vigne
- 19 at - Route des Flumeaux 22
- 21 bf - Chemin du Vieux Collège, Chemin de la Lande
- 23 as - Route du Chasseur 18
- 25 au - Carrefour Rochelle/Flumeaux
- 27 bn - Chemin de Bel-Orne
- 29 bt - Avenue de Floréal, Avenue de Florissant
- 31 ch - Chemin de Corminjoz, Chemin de la Pommeraie
- 33 do - Route du Chasseur 24
- 35 ce - Route du Chasseur 21
- 37 cl - Av. de la Confrérie, Av. des Huttins
- 39 x1 - Avenue de Jolimont

Points dangereux - Moyen

- 42 bc - Chemin de la Grand-Vigne 3
- 44 ad - Avenue de Floréal 6
- 46 bm - Place du collège
- 48 ae - Carrefour Rochelle/Floréal
- 50 ag - Route des Flumeaux 6
- 52 bk - Avenue de Floréal
- 54 ao - Av. du Château 1
- 56 ax - Ch. Du Vieux-Collège 6
- 58 ar - Ch. De l'Union 4
- 60 an - Ch. De Bel-Orne 2
- 62 bb - Avenue de Floréal, Chemin du Platane
- 64 bg - Chemin des Baumettes
- 66 aw - Av. du Château 11
- 68 ap - Avenue de la Confrérie 25
- 70 bx - Ch. Des Baumettes, Chemin du Verger
- 72 aj - Tout le long du Chemin de Perréaz
- 74 bd - Promenade des Alpes 12

76	by - Carrefour Baumettes/Flumeaux	112	cx - Rue de Cossonay (devant n°55-57)
78	aq - Avenue de la Rochelle	114	cp - Chemin de la Suetta 9-10
80	cc - Avenue des Cerisiers, Avenue du Château	116	x2 - Chemin de la Suetta 11
82	bo - Chemin de la Moraine, Chemin de Bel-Orne		Points dangereux - Faible
84	cr - Début zone 30 du Chemin de l'Union	119	ai - Chemin de la Grand-Vigne 20
86	cf - Rue des Métiers 1	121	cn - Avenue de la Rochelle 14 (amont)
88	ba - Rte de Broye, Chemin de Perréaz, Chemin de la Cure	123	bq - Chemin des Passiaux
90	az - Rte de Broye	125	ct - Chemin des Pernettes
92	cy - Rue de Cossonay, Chemin de Corminjoz		Points dangereux hors Prilly
94	bw - Av. de la Confrérie 21	128	cj - Avenue de la Confrérie, Avenue du Galicien, Lausanne
96	cs - Route du Chasseur 16	130	dc - Chemin du Taulard, Chemin des Esserpys, Chemin du Bochet, Romanel-sur-Lausanne
98	ck - Chemin des Baumettes	132	dd - Route d'Echallens, Chemin du Taulard, Romanel-sur-Lausanne
100	dj - Avenue du Château	134	bt bis- Avenue de Floréal, Avenue de Florissant, Renens
102	bh - Route de Prilly/Rte de Cossonay	136	da - Route de Champvent, Jouxens-Mézery
104	cg - Rue des Métiers 3	138	dh - Chemin du Village, Chemin des Terreaux. Romanel-sur-Lausanne
106	bi - Av. du Château 8	140	av - Chemin du Brit, Romanel-sur-Lausanne
108	du - Route de la Confrérie	142	ca - Chemin du Village, Chemin de la Judée, Romanel-sur-Lausanne
110	cm - Avenue de la Rochelle 22		

Méthodologie



Méthodologie

Le Bilan de mobilité a permis de relever les habitudes de mobilité des élèves des collèges du Centre et du Grand-Pré de Prilly et d'identifier les différents problèmes de sécurité routière existants autour des établissements scolaires. Les points jugés dangereux par les parents et les partenaires ont été analysés lors d'une visite d'inspection effectuée en août 2024 par l'ATE et en présence de représentant-es de la commune de Prilly. Tous les points relevés par les parents ont été évalués, certains points ne sont pas traités dans ce rapport, car aucun déficit structurel n'a été observé sur le terrain. D'autres points dangereux ont été ajoutés à la série de recommandations, car des déficits non mentionnés par les parents ont été observés sur le terrain. Lors de la visite, il a été tenu compte du point de vue d'un enfant qui, à un mètre vingt de hauteur, ne ressent pas le danger de la même manière et n'a pas la même visibilité qu'un adulte. Cette perception est indispensable à l'analyse du Plan de mobilité scolaire qui cherche à mettre la vision de l'enfant au coeur des aménagements. Cette troisième étape du Plan de mobilité scolaire aboutit à une série de recommandations à l'attention des services concernés de la commune et du canton.

Détermination des priorités

Tous les points ne pouvant pas être assainis en même temps, il convient de déterminer quels points dangereux nécessitent des réponses prioritaires. Pour opérer cette classification, il est tenu compte de la fréquentation par les élèves (carte de flux), du nombre d'occurrences (carte des points noirs) et de l'importance des déficits relevés sur le terrain. L'accidentologie des lieux est également prise en compte dans le classement (relevé des accidents impliquant des piétons d'après les données de la

confédération). L'importance des déficits relevés sur le terrain est notée de 0 à 3: 0 en l'absence de déficit, 1 lorsque le déficit est faible, 2 lorsque le déficit est d'importance moyenne, 3 lorsque le déficit a un fort impact sur la sécurité. Un classement de tous les points dangereux est établi selon le tableau ci-dessous. Il tient compte de tous ces paramètres. Il est utile pour définir les priorités.

CRITÈRE	SOURCE	PONDÉRATION
Fréquentation par les élèves	Carte des flux – PMS ATE	3
Nombre d'occurrences	Carte des points dangereux – PMS ATE	2
Importance des déficits relevés	Visites sur le terrain, ATE et Christe & Gygax	2
Nombre d'accidents à 5 ans	OFROU	1

Sélection des priorités

Les points retenus, pour lesquels des mesures sont proposées, sont donc classés sur la base de leur note finale. La cohérence des itinéraires est également prise en compte. Il s'agit de garantir une sécurité optimale sur les itinéraires principaux.

Il arrive que des points proches des endroits prioritaires soient inclus dans les recommandations, qu'ils aient été signalés par les enfants et parents ou qu'ils soient également retenus lors de l'inspection par l'ATE.

Méthodologie - suite

Abréviations

Certaines abréviations apparaissent dans le rapport suivant, voici leur signification :

ppp = passage pour piétons

TJM = Trafic journalier moyen

TIM = Trafic individuel motorisé

PMR = Personne à mobilité réduite

Ordre de la présentation des points dangereux

Les points dangereux sont présentés dans ce rapport en fonction de leur rang (classement défini par l'ATE incluant plusieurs paramètres). Un tableau de synthèse au format Excel est joint au présent rapport et permet de classer les points selon d'autres critères.

Liste de panneau de signalisation

1.27 - Signaux lumineux



2.02 - Accès interdit



2.34 - Obstacle à contourner par la droite

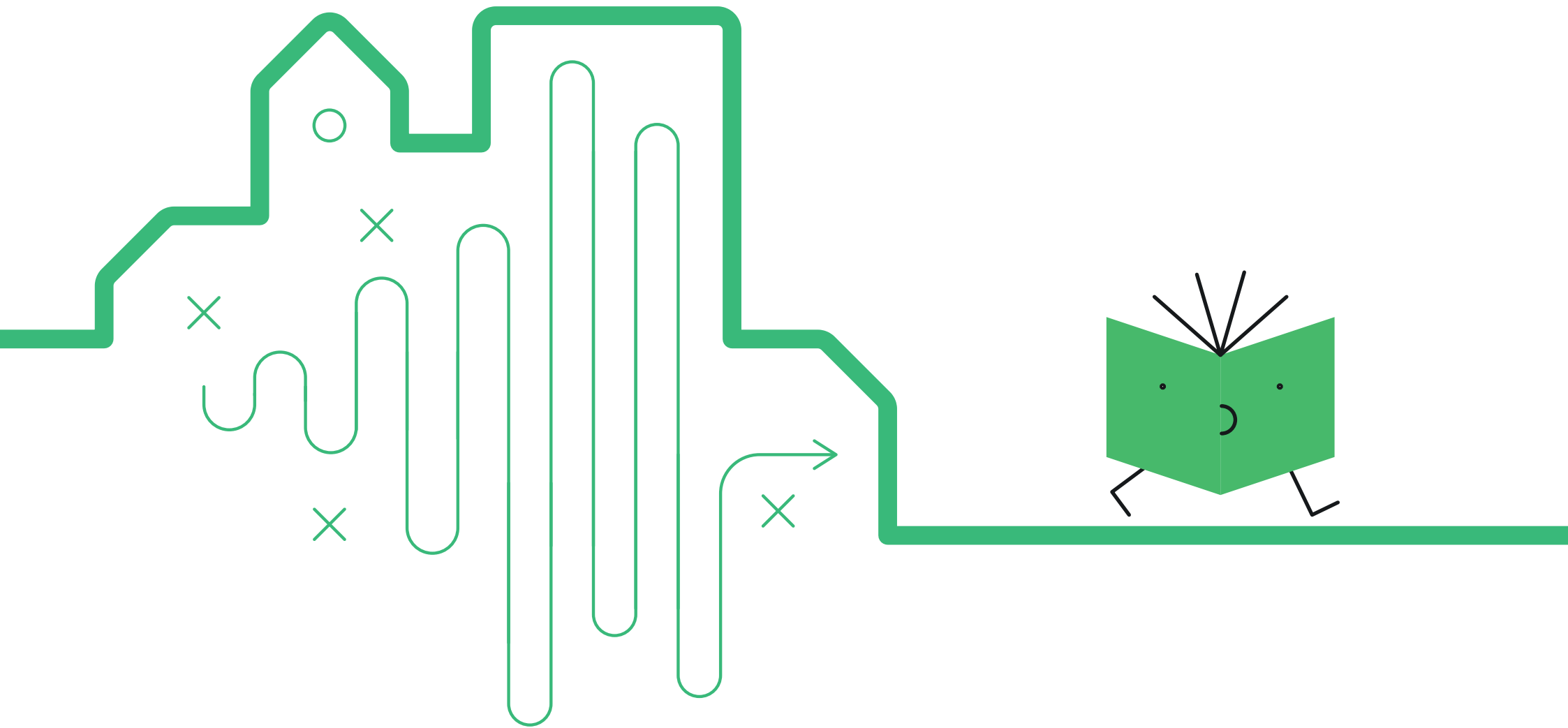


4.08.1 - Sens unique avec circulation de cyclistes en sens inverse



4.11 - Emplacement d'un passage pour piéton

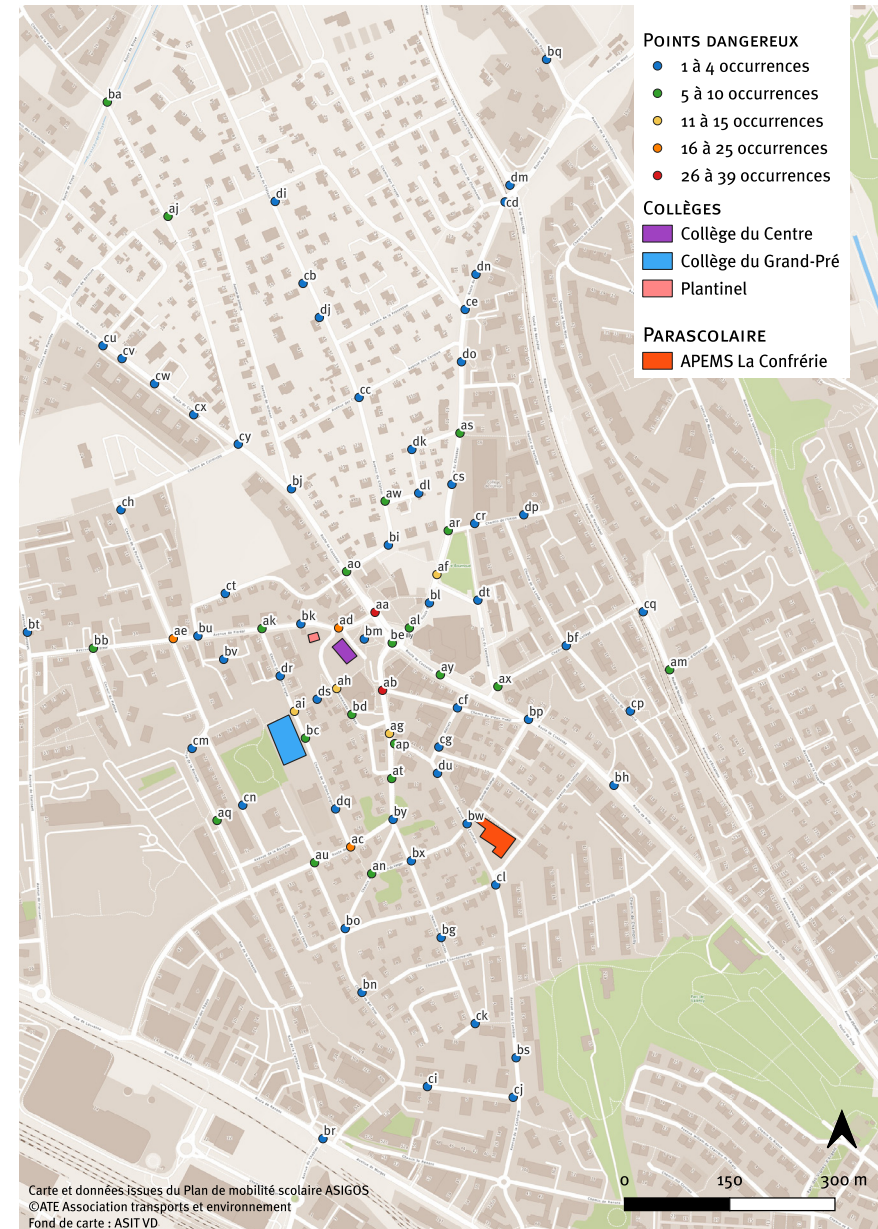


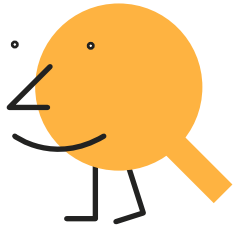


Recommendations

Carte des points dangereux

Cette carte illustre les points dangereux qui ont été analysés lors de la visite de terrain en avril 2024 par l'ATE, le bureau d'Ingénieurs Conseils Christophe & Gyax et en présence de représentant·es de la commune de Prilly. Les points présentant un déficit ont été traités et sont illustrés dans ce rapport et sont classés selon l'importance de leur déficit.





Points dangereux avec effet sur la sécurité : **Fort**

ah - Promenade des Alpes 8

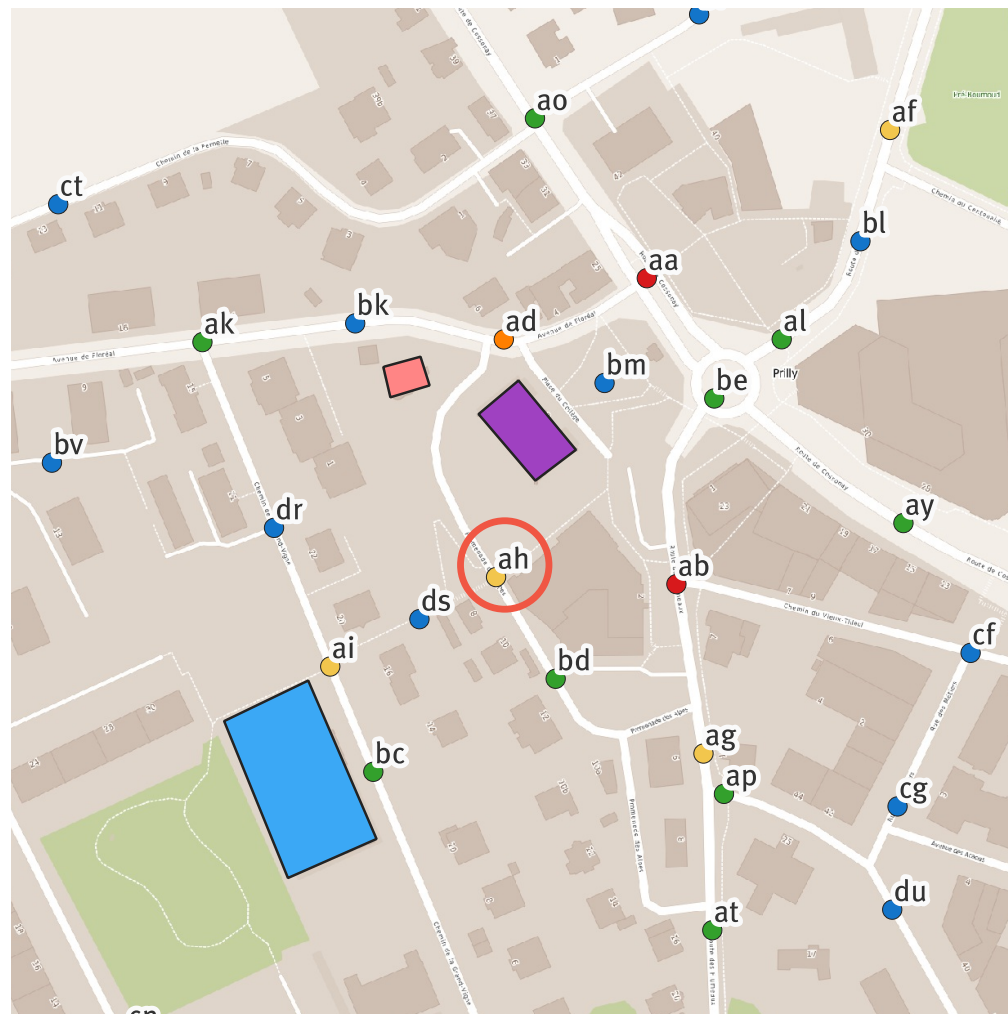
CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences	12
Fréquentation	261
Accidentologie	-
Commentaires parents	Mauvaise visibilité Vitesse des véhicules Forte présence de parents-taxis Eclairage insuffisant Passage piéton dangereux Les enfants ne sont pas attentifs
Effet sur la sécurité	Fort
Rang	1

Déficits / Observations sur le terrain

- × Distances de visibilité de/vers les zones d'approche du passage piéton insuffisantes en raison d'obstacles (haie et muret).
- × Problème de comportement avec des mouvements de véhicules hors case liés à la dépose/reprise des élèves.



ah - Promenade des Alpes 8

DÉFICIT(S)



Traversée piétonne



MESURE(S) - Court terme

- × Entretien/suppression de la végétation
- × Mettre en place de la sensibilisation/communication pour encourager les parents à ne pas faire de la dépose/reprise en dehors des cases. Puis mettre en place des mesures de police.
- × Etudier la mise en place de bastion piéton délimité avec des potelets/bordures

MESURE(S) - Long terme

- × Etudier la possibilité de piétonniser la promenade des Alpes entre l'intersection avec l'Avenue de Floréal et le passage piéton. Permettant ainsi de prolonger la zone sécurisée pour les élèves et de sécuriser cette traversée. Cette fermeture n'empiète sur aucun accès riverain et permettrait d'aménager un nouvel espace vert proche de l'école.

Remarques

VSS 40 241, VSS 40 213

ab - Route des Flumeaux 2

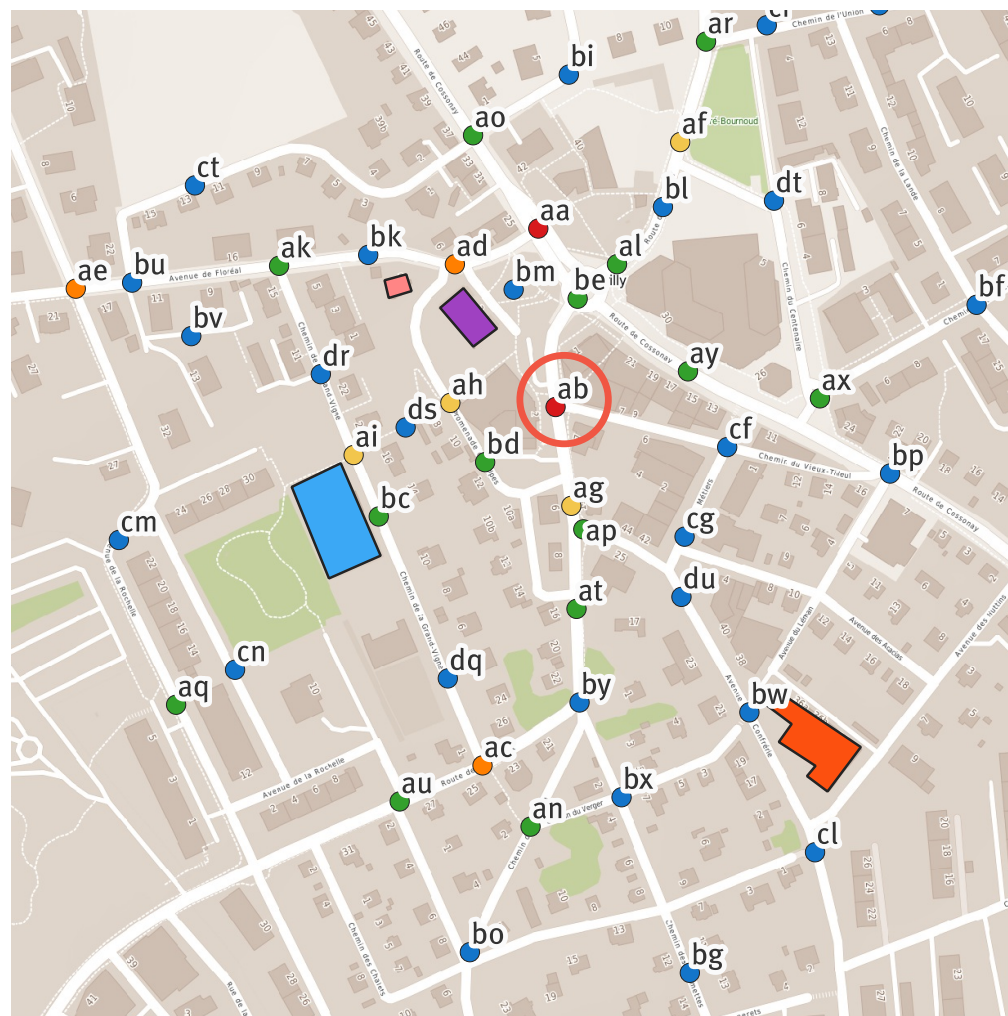
CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences	30
Fréquentation	124
Accidentologie	-
Commentaires parents	Parents-taxis Les voitures roulent trop vite Les voitures ne s'arrêtent pas Le passages piéton est dangereux Il manque une signalisation école Trop de camions
Effet sur la sécurité	Fort
Rang	2

Déficits / Observations sur le terrain

- × La largeur du trottoir n'est pas suffisante.
- × Manque de bordure détectable au droit de l'îlot.
- × L'îlot de protection des piétons du passage piéton à la Route des Flumeaux est trop étroit.
- × Signal «Obstacle à contourner par la droite 2.34» se trouve dans le cône de visibilité du passage piéton.
- × La sortie de parking de la grande salle masque la zone d'approche ouest du passage piéton lorsque les véhicules attendent au cédez le passage pour s'engager sur la Route des Flumeaux.



ab - Route des Flumeaux 2

DÉFICIT(S)

Passage piéton et trottoir



MESURE(S) - Court terme

- × Sur-élevé le signal «Obstacle à contourner par la droite» 2.34 pour améliorer les conditions de visibilité au droit de l'ilot.

MESURE(S) - Long terme

- × Déplacer et sécuriser la traversée piétonne en prévoyant un aggrandissement de l'ilot et en adaptant les bordures.
- × Aménager un trottoir traversant au débouché du Chemin du Vieux-Tilleul
- × Agrandir le trottoir lors d'une requalification du tronçon.

Remarques

VSS 40 241, VSS 40 242

Le parking de la Grande Salle de Prilly est utilisé par les parents-taxis de l'école du Centre, générant des flux supplémentaires, des conflits et des manoeuvres dans cet espace. Etudier la possibilité d'adapter la signalisation du parking afin de l'interdire aux parents-taxis et accompagner le changement par des mesures de communication, de sensibilisation et par de la présence de la police locale.

ac - Carrefour Grand-Vigne/Flumeaux

DÉFICIT(S)

MESURE(S) - Court terme

MESURE(S) - Long terme



Passage piéton

- × Rafraichir le marquage du passage piéton et installer un signal «Emplacement d'un passage piéton» 4.11 ainsi que l'éclairage nécessaire afin qu'il réponde aux normes VSS.
- × Installer un potelet dans la courbure du trottoir afin d'éviter que des véhicules ne circulent sur le trottoir.
- × Ajouter un feu clignotant afin d'annoncer la présence potentielle de piéton au véhicules bifurquant sur le Chemin de la Grand-Vigne depuis la Route des Flumeaux.

- × Reconfiguration du carrefour en étudiant les variantes régulées (y compris branche et passage piéton Grand-Vigne) ou déréglées (mais nécessité d'assurer la sécurité de la traversée, avec p. ex. une diminution de la vitesse légale).
- × Etudier la possibilité de modifier le schéma de circulation communale afin de modérer le trafic devant l'école, de réduire les manoeuvres devant l'école et de sécuriser le débouché du chemin des Grand-Vignes. Une mise en sens unique Est -> Ouest complet du Chemin de la Grand-Vigne permettrait de résoudre un nombre important de déficits concernant cette traversée piétonne.



Feu et comportement des élèves

- × Sensibilisation continue auprès des enfants.



Remarques

VSS 40 241, VSS 40 242, VSS 40 836, VSS 40 837

Cette traversée à feu sera équipée de radar contrôlant vitesse et feu .

Requalification de la Route des Flumeaux planifiée dès 2032 (long terme). Vu la proximité de l'école et la dangerosité observée, des mesures à court terme semblent nécessaires.

ak - Carrefour Floréal/Grand-Vigne

	DÉFICIT(S)	MESURE(S) - Court terme	MESURE(S) - Long terme
	Passages piétons	<ul style="list-style-type: none">× Décalage de la haie ou à minima entretien régulier. Celle-ci ne devrait pas dépasser 60 cm si elle se trouve dans le cône de visibilité de la zone d'attente du passage piéton.× Sécuriser les zones d'approche du passage piéton avec des potelets afin qu'elles ne soient plus franchissables par les véhicules (différence au niveau de la bordure).× Créer des avancées de trottoir et/ou supprimer les obstacles (places de stationnement) masquant la visibilité du passage piéton de l'Avenue de Floréal.	<ul style="list-style-type: none">× Reconfiguration du carrefour pour renforcer la perception de la priorité de droite en modifiant notamment les gabarits et en améliorant les conditions de visibilité (suppression de stationnement à étudier).
	Intersection	<ul style="list-style-type: none">× Supprimer les obstacles obstruant la vue dans l'intersection.	

Remarques

VSS 40 241, VSS 40 273, VSS 40 291, SN 640 070

La sécurisation de ce point dangereux, particulièrement la sécurisation du passage pour piéton, est importante si le chemin de la Grand-Vigne est mis en sens unique.

at - Route des Flumeaux 22

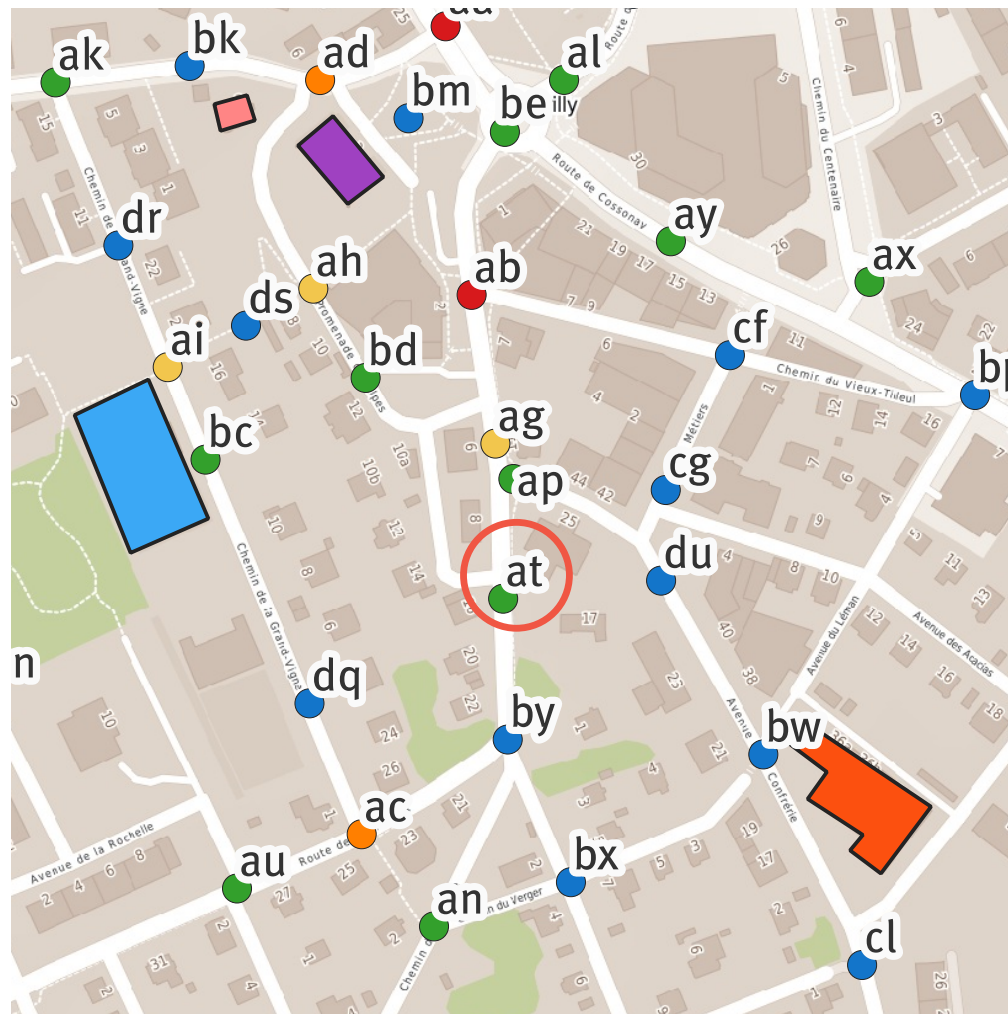
CONCERNE

REMARQUES



Nombre d'occurrences	7
Fréquentation	53
Accidentologie	1 accident
Commentaires parents	Le trottoir est étroit Les voitures roulent vite
Effet sur la sécurité	Fort
Rang	12

Déficits / Observations sur le terrain

- × La largeur de trottoir est insuffisante selon SN 640 070.
- × Le signal «signaux lumineux» 1.27 à droite de la chaussée est masqué par la végétation.
- × Absence de continuité cyclable (cycles sur le trottoir pour rejoindre le Ch. des Baumettes depuis Prilly-Centre).



at - Route des Flumeaux 22

	DÉFICIT(S)	MESURE(S) - Court terme	MESURE(S) - Long terme
	Trottoir, continuité cyclable	<ul style="list-style-type: none">× Pas de mesures envisageables à court terme× Diminution de la vitesse et mettre en limitation à 30 km/h.	<ul style="list-style-type: none">× Requalification de la Route des Flumeaux avec continuité cyclable et sécurisation du mouvement Prilly-centre -> Baumettes
	Signalisation	<ul style="list-style-type: none">× Entretien haie× Déplacer le panneau si nécessaire	

Remarques

Projet de requalification de la Route des Flumeaux à horizon dès 2032

SN 640 070.

bf - Chemin du Vieux Collège, Chemin de la Lande

CONCERNE

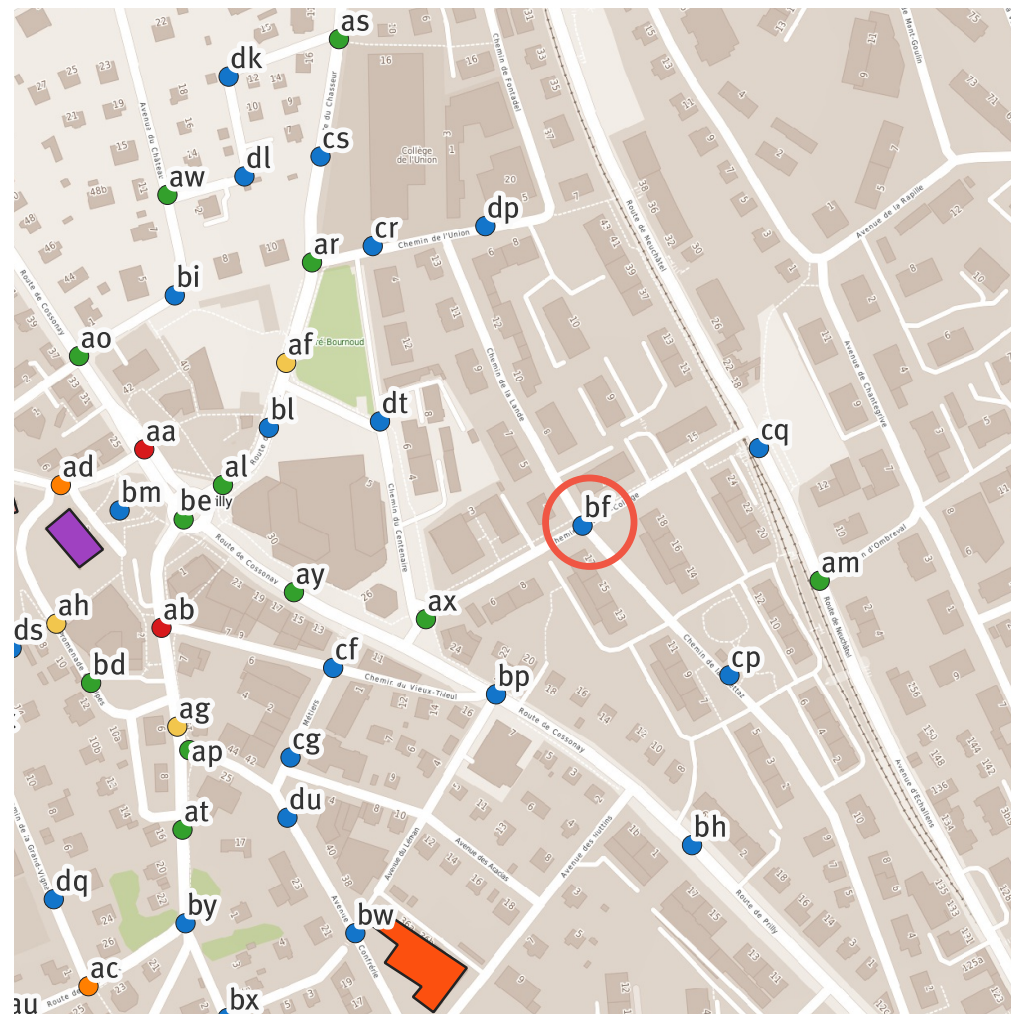
REMARQUES

Nombre d'occurrences	4
Fréquentation	66
Accidentologie	1 accident impliquant un piéton/cycle ces 5 dernières années
Commentaires parents	Les voitures ne s'arrêtent pas L'éclairage est mauvais Les voitures roulent vite Le trottoir est trop étroit
Effet sur la sécurité	Fort
Rang	13

Déficits / Observations sur le terrain

Les 4 passages piétons du carrefour présentent des déficits :

- × La visibilité sur les zones d'approche n'est pas toujours garantie (stationnement ou autres obstacles).
- × Les passages piétons sont trop proches des STOP (moins de 5 mètres), les véhicules à l'arrêt sont donc sur le passage piéton.
- × Complément : les bordures ne sont pas adaptées aux personnes à mobilité réduite ou malvoyante.



bf - Chemin du Vieux Collège, Chemin de la Lande

DÉFICIT(S)



Passages piétons



MESURE(S) - Court terme

- × Corriger la visibilité sur les zones d'approche en supprimant les places de stationnement nécessaire.
- × Tailler la végétation qui masque le signal «Emplacement d'un passage piéton» 4.11 et donc la perception du passage piéton.

MESURE(S) - Long terme

Option 1 : corriger les déficits observés :

- × déplacer les passages piéton pour les éloigner des STOP ou aménager des trottoirs traversants sur Chemin de la Lande et Chemin de la Suettaz (accentuant et rapprochant les entrées en zones 30 km/h du carrefour)
- × Adapter les bordures

Option 2 :

- × Passer le quartier en zone 30 km/h et réaménager le carrefour en priorité de droite avec des aides à la traversée afin de créer un cheminement piéton continu.

Remarques

VSS 40 241, VSS 40 242, LHand, SN 640 070, SN 640 075

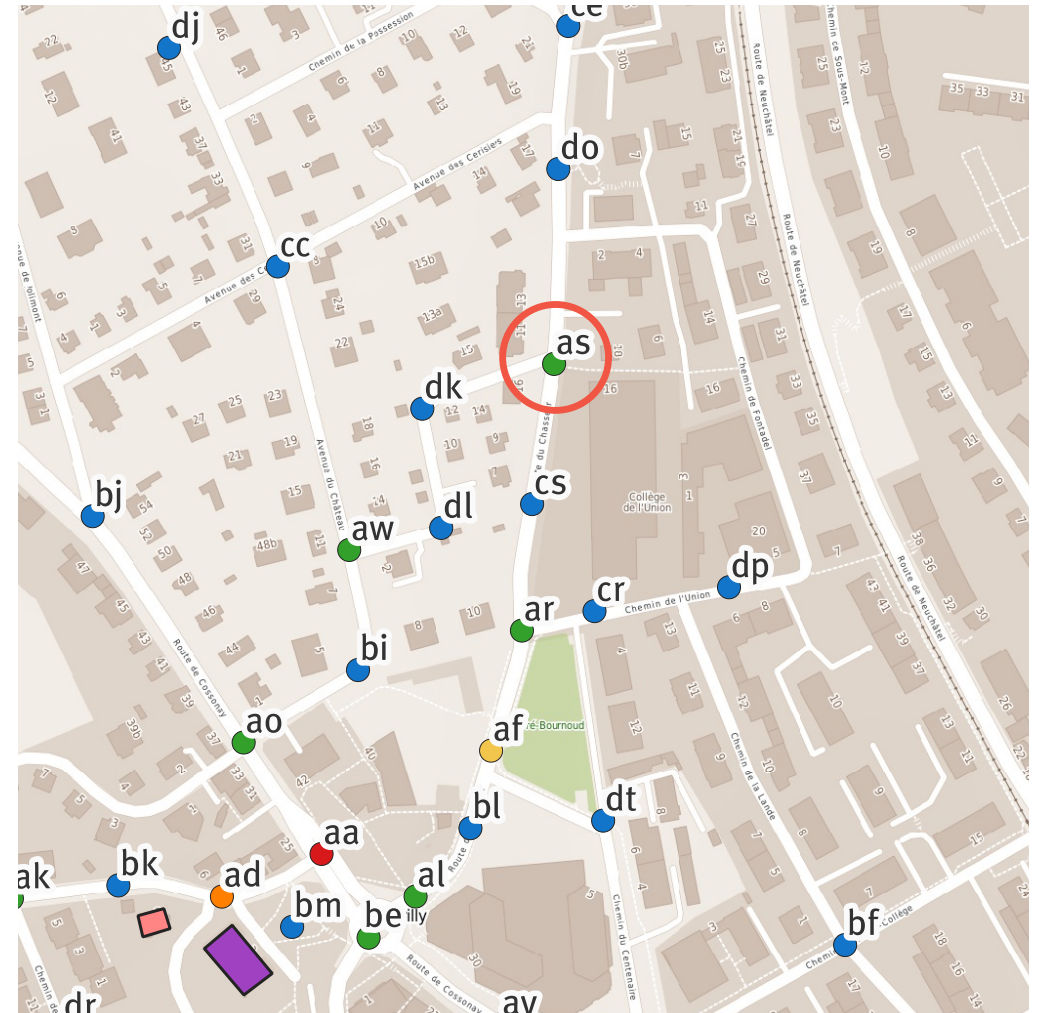
as - Route du Chasseur 18

CONCERNE	REMARQUES
Nombre d'occurrences	7
Fréquentation	33
Accidentologie	-
Commentaires parents	Pas de vrai trottoir. Mauvaise visibilité. Les voitures ne s'arrêtent pas et roulent vite.
Effet sur la sécurité	Fort
Rang	15

Déficits / Observations sur le terrain

Le passage piéton présente plusieurs déficits :

- × Les distances de visibilité de/vers la zone d'approche Ouest sont insuffisantes en raison d'obstacles (sapin et haie)
- × La zone d'approche Ouest n'est pas protégée.
- × Comportement : mauvais respect de la priorité des piétons par le TIM.
- × Absence de cheminement piéton vers accès piéton privé (Rte du Chasseur 9).



as - Route du Chasseur 18

DÉFICIT(S)

MESURE(S) - Court terme

MESURE(S) - Long terme



Passage piéton

- × Entretien des haies et du sapin pour assurer les conditions de visibilité

- × Requalification de la traversée (protéger la zone d'approche, aménagement d'un ilot ou raccourcir la traversée si la taille de la chaussée est insuffisante) et favoriser la diminution des vitesses pratiquées.



Cheminement piéton

- × Etudier la possibilité d'aménager une continuité piétonne vers l'accès privé Route du Chasseur n°9.

Remarques

VSS 40 241, SN 640 070

au - Carrefour Rochelle/Flumeaux

DÉFICIT(S)

MESURE(S) - Court terme

MESURE(S) - Long terme



Trottoir et arrêts de bus

- × Elargir les trottoirs
- × Mise en conformité des arrêts de bus selon la LHand. Vu les gabarits existants, mettre en place des arrêts de bus bloquant afin d'assurer des trottoirs assez larges.

Remarques

Requalification de la Route des Flumeaux planifiée dès 2032.

VSS 40 241, SN 640 070, VSS 40 075

LHand

bn - Chemin de Bel-Orne

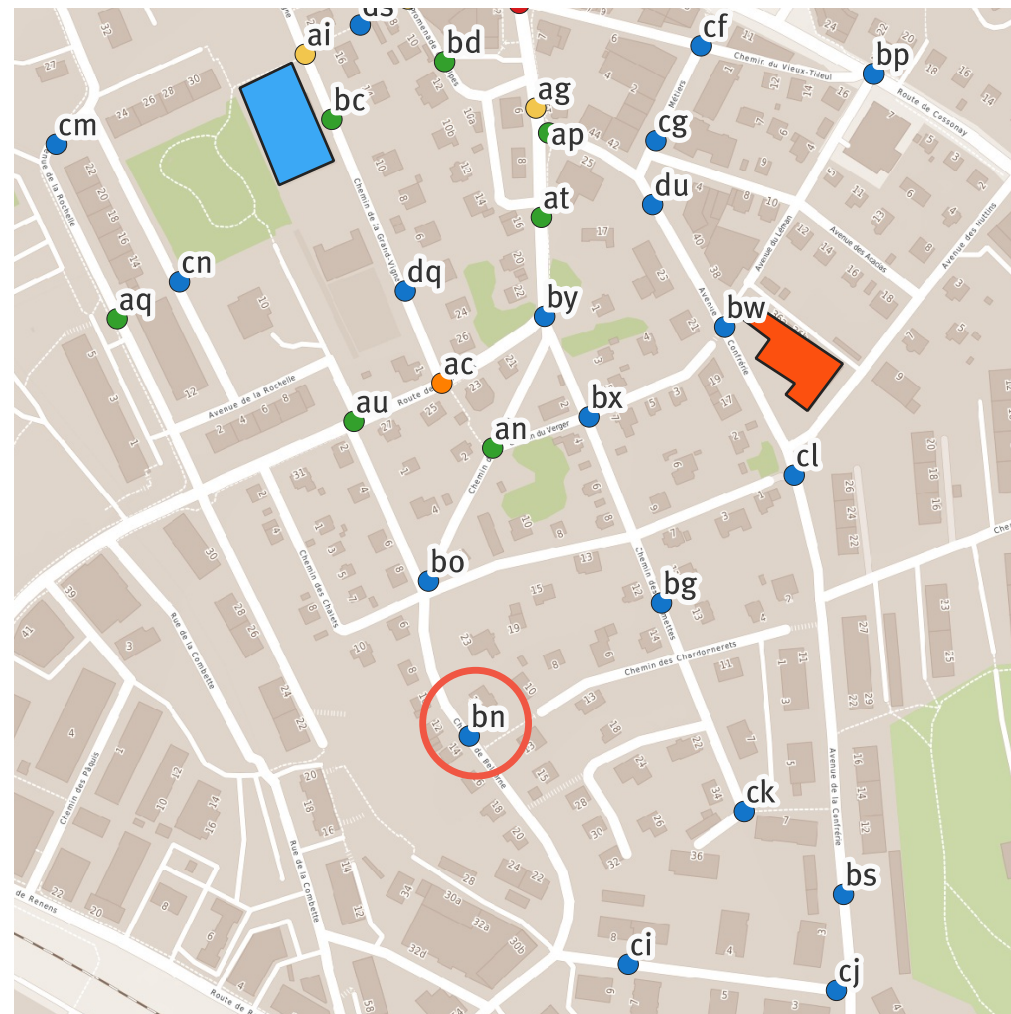
CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences	3
Fréquentation	28
Accidentologie	-
Commentaires parents	Trop de trafic Les véhicules ne respectent pas la limite de vitesse
Effet sur la sécurité	Fort
Rang	20

Déficits / Observations sur le terrain

- × Débouché piéton (escalier) sans visibilité sur la chaussée.
- × La bande longitudinale n'offre aucune sécurité aux piétons, car elle n'est pas sécurisée.



bn - Chemin de Bel-Orne

DÉFICIT(S)

MESURE(S) - Court terme

MESURE(S) - Long terme



Traversée piétonne

- × Sécuriser le débouché piéton avec un aménagement latéral qui dévie le trafic du côté opposé de la chaussée. Veillez à laisser l'espace nécessaire aux vélos (minimum 3,5 m de chaussée).



bande longitudinale et contre sens cyclable

- × Sécuriser la bande longitudinale à l'aide de potelets ou d'un trottoir chanfreiné avec potelets réguliers. En maintenant la largeur actuelle (1m50) - le gabarit piéton minimal selon les normes n'est donc pas respecté. Il semble impossible d'agrandir la zone à 2m car la taille de la chaussée restante ne serait plus suffisante pour le passage des camions poubelles/ pompiers.
- × Aménager la zone 30 avec des décrochements verticaux/latéraux, mobilier urbain bas.
- × Mettre en place des mesures pour dissuader le transit: modifier le schéma de circulation du quartier afin de réduire les charges de trafic.

Remarques

SN 640 070, SN 640 075, VSS 40 273, VSS 40 252

L'itinéraire cyclable n'est pas idéal (visibilité restreinte en montée à cause des obstacles - murets ou autres). Cependant la largeur de chaussée est suffisante (supérieure ou égale à 3,5m). Document du BPA : bande longitudinale, bfu 2.451.02

bt - Avenue de Floréal, Avenue de Florissant

CONCERNE

REMARQUES

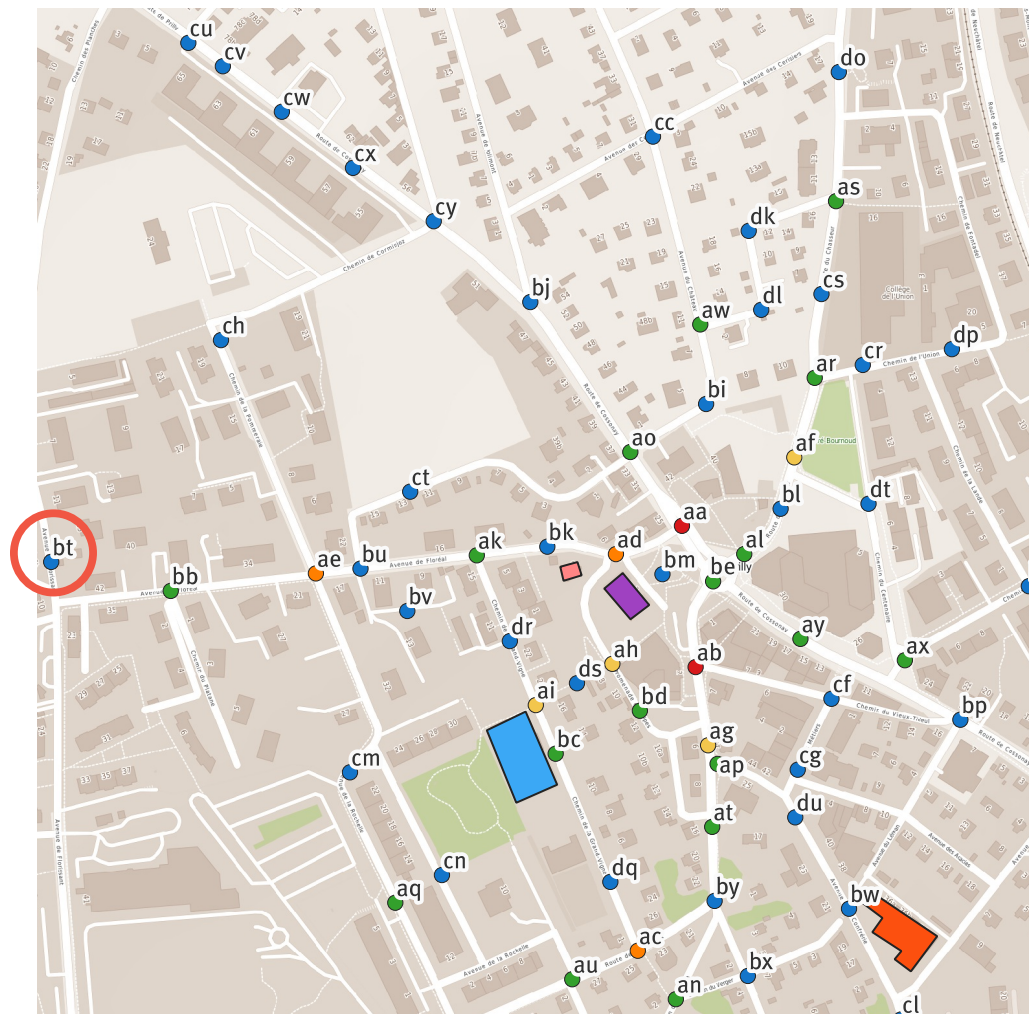
Nombre d'occurrences	2
Fréquentation	28
Accidentologie	
Commentaires parents	Forte circulation
Effet sur la sécurité	Fort
Rang	22

Déficits / Observations sur le terrain

Les passages piétons présentent différents déficits :

Passage piéton Avenue de Floréal :

- × la visibilité sur les zones d'approches n'est pas garantie à cause de la courbure et des places de stationnement
- × le passage piéton est trop long (>8,5 mètres)
- × le passage piéton est trop proche du stop (moins de 5 mètres).



bt - Avenue de Floréal, Avenue de Florissant

DÉFICIT(S)

Passage pour piétons
(Avenue de Floréal)



MESURE(S) - Court terme

- × Déplacer le passage piéton de l'Avenue Floréal.
- × Supprimer le stationnement nécessaire afin de garantir la visibilité.

MESURE(S) - Long terme

- × Étudier la possibilité de remplacer le passage piéton Avenue de Floréal par un trottoir traversant marquant l'entrée en zone 30. En parallèle, aménager l'avenue de Floréal avec des chicanes et d'autres éléments de modération du trafic pour donner une continuité à l'aménagement en zone 30 km/h).

Remarques

VSS 40 241, VSS 40 242

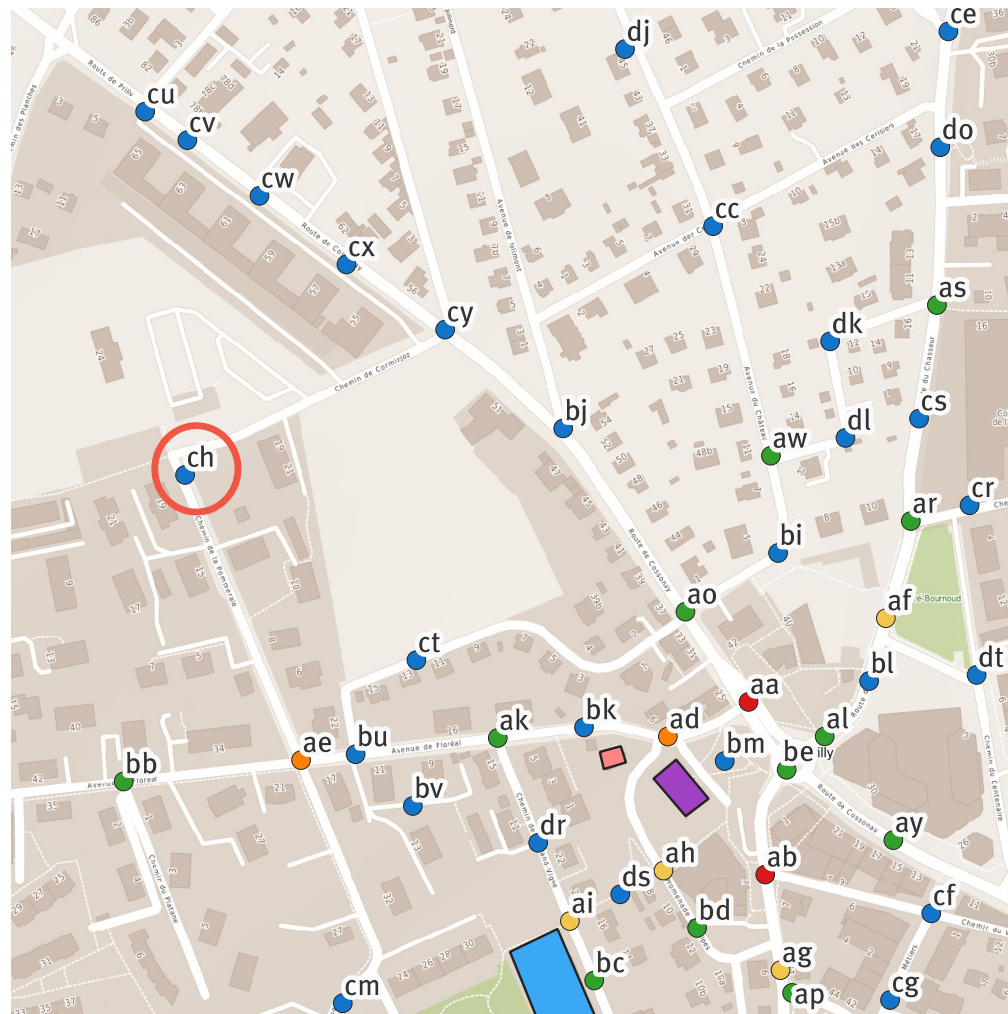
ch - Chemin de Corminjoz, Chemin de la Pommeraie

CONCERNE REMARQUES

Nombre d'occurrences	1
Fréquentation	18
Accidentologie	-
Commentaires parents	
Effet sur la sécurité	Fort
Rang	26

Déficits / Observations sur le terrain

- × La visibilité du contre-sens cyclable n'est pas garantie : entre piétons et cycles à la hauteur de la traversée piétonne non prioritaire, entre cycles et véhicules due à la visibilité masquée par le muret.
- × Le marquage jaune au droit du muret n'offre aucune sécurité pour les piétons et les vélos (conflits potentiels).
- × La traversée de la chaussée par les piétons est masquée par le muret.
- × La signalisation est mal positionnée et peu visible («Obstacle à contourner par la droite» 2.34 et «Accès interdit» 2.02)



ch - Chemin de Corminjoz, Chemin de la Pommeraie

DÉFICIT(S)

bande cyclable



MESURE(S) - Court terme

- × Matérialiser le trottoir au droit du virage/muret à l'aide de potelets et de marquage adapté selon l'OSR.
- × Cette mesure devrait également permettre de décaler la bande cyclable et d'augmenter la visibilité entre vélo et véhicules.

MESURE(S) - Long terme

- × Si le gabarit est suffisant, réaliser un vrai trottoir le long du cheminement piéton et une aide à la traversée selon la ligne de désir.

Signalisation



- × Le panneau a été remis à sa place après les travaux.

Remarques

OSR, VSS 40 241, VSS 40 060 , VSS 40 850a, Guide vélo, mesures de promotion du vélo, août 2024.

do - Route du Chasseur 24

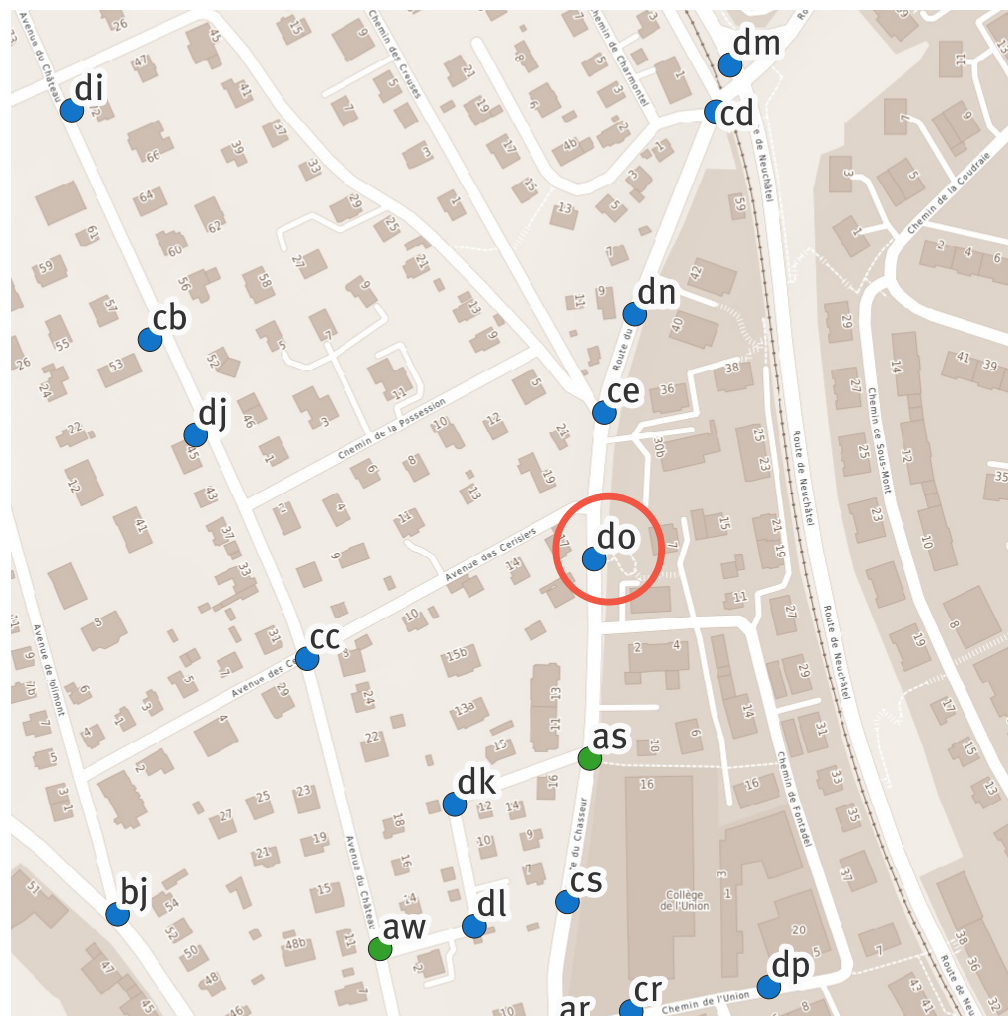
CONCERNE

12REMARQUES

Nombre d'occurrences	1
Fréquentation	14
Accidentologie	-
Commentaires parents	Passage pour piéton dangereux
Effet sur la sécurité	Fort
Rang	28

Déficits / Observations sur le terrain

- × L'îlot de protection des piétons du passage piéton sur la Route du Chasseur est trop étroit et la largeur est insuffisante.
- × L'îlot est masqué lorsqu'un véhicule s'arrête sur la présélection.
- × Le signal «Obstacle à contourner par la droite» 2.34 est situé dans le cône de visibilité du passage pour piéton.
- × Complément : Il manque des bordures détectables au droit de l'îlot.



do - Route du Chasseur 24

DÉFICIT(S)

Passage pour piéton



MESURE(S) - Court terme

- × Supprimer les signaux «Obstacle à contourner par la droite» 2.34 pas nécessaires au guidage des véhicules pour améliorer les conditions de visibilité au droit de l'îlot

MESURE(S) - Long terme

- × Etudier l'élargissement de l'îlot de protection des piétons.
- × Réaliser une bordure détectable au droit de l'îlot et assurer une largeur de passage de 3,5 m au droit de l'îlot.

Remarques

Requalification de la route du Chasseur planifiée dès 2025.

VSS 40 241

ce - Route du Chasseur 21

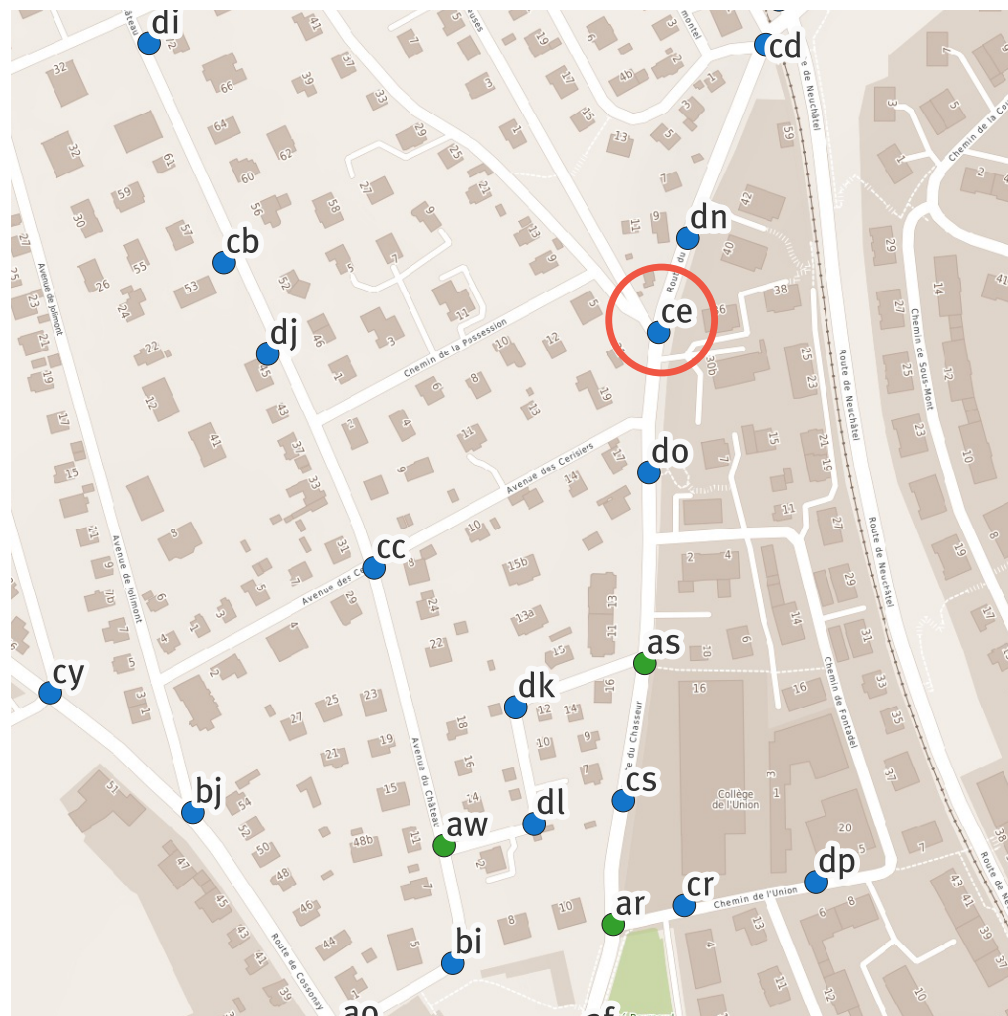
CONCERNE

REMARQUES



Nombre d'occurrences	2
Fréquentation	8
Accidentologie	1 accident impliquant un piéton/cycle
Commentaires parents	Mauvaise visibilité
Effet sur la sécurité	Fort
Rang	29

Déficits / Observations sur le terrain

- × Le passage piéton présente plusieurs déficits importants :
 - × la visibilité est nulle sur l'une des zones d'approche rendant la traversée très dangereuse
 - × Le passage piéton est trop long et l'îlot n'est pas conforme
 - × les bordures ne sont pas conformes et ne permettent pas aux personnes à mobilité réduite de traverser.
- × Il y a du stationnement privé sur le trottoir.
- × Le régime de priorité dans le carrefour est peu clair et peu porter à confusion.
- × La bande longitudinale en direction de la piscine est franchissable et n'offre aucune sécurité pour les piétons.



ce - Route du Chasseur 21

	DÉFICIT(S)	MESURE(S) - Court terme	MESURE(S) - Long terme
	Passage piéton	<ul style="list-style-type: none">× Sécuriser la traversée en taillant la végétation lorsque c'est nécessaire pour garantir un minimum de visibilité.	<p>Option 1</p> <ul style="list-style-type: none">× Sécuriser le passage piéton en réduisant la taille de la chaussée et en réalisant un vrai îlot de protection.× Adapter les bordures du passage piéton afin qu'elles répondent aux exigences de la LHand. <p>Option 2 :</p> <ul style="list-style-type: none">× Avancer l'entrée de la zone 30 à l'intersection et matérialiser cette entrée à l'aide d'un trottoir traversant. Cette option permettrait également de réguler l'intersection suivante en priorité de droite (entre Chemin des Creuses et Chemin de Bellevue).
	Bande longitudinale	<ul style="list-style-type: none">× Supprimer le stationnement sur le trottoir en consultation avec le privé (selon SIT Vaud, une partie du stationnement se trouve sur parcelle communale).× Clarifier le régime de priorité entre le Chemin des Creuses et le Chemin de Bellevue à l'aide de panneaux de signalisation ou de marquages au sol.× Sécuriser la bande longitudinale sur le Chemin des Creuses à l'aide de potelets discontinus permettant aux véhicules de croiser à certains endroit tout en évitant que les automobilistes ne circulent que sur la bande longitudinale.	<ul style="list-style-type: none">× Matérialiser à l'aide d'un trottoir, un cheminement piéton continu et sécurisé entre la Route du Chasseur et la piscine de la Fleur-de-Lys. (L'itinéraire de la Fleur-de-Lys est très prisé par les enfants en été).

Remarques

VSS 40 241, VSS 40 262, SN 640 070, SN 640 075, LHand

cl - Av. de la Confrérie, Av. des Huttins

CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences	1
Fréquentation	12
Accidentologie	-
Commentaires parents	Passage piéton dangereux Mauvaise visibilité Les voitures roulent vite
Effet sur la sécurité	Fort
Rang	30

Déficits / Observations sur le terrain

Les deux passages piétons situés à ce carrefour présentent des déficits de sécurité.

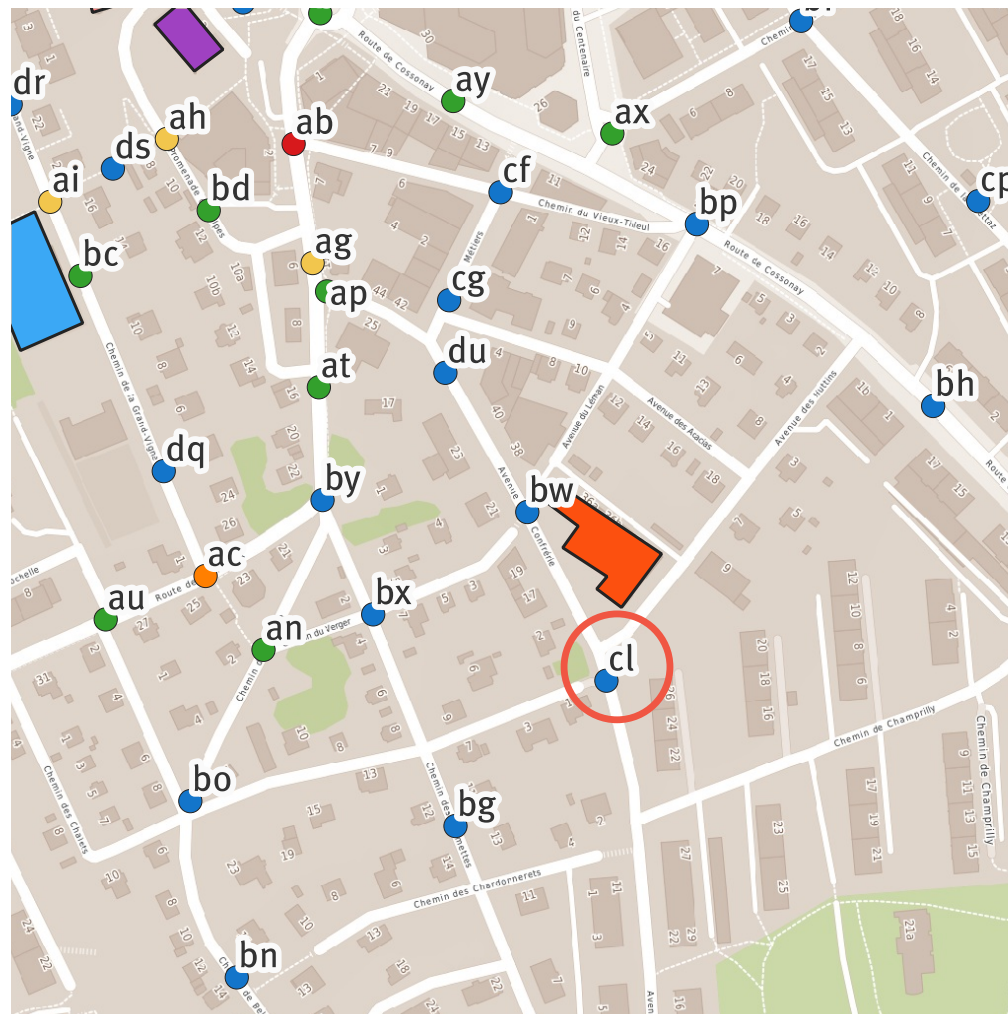
Pour le passage piéton à l'Av. de la Confrérie :

- × Les distances de visibilité de/vers la zone d'approche Ouest sont insuffisantes en raison d'obstacles côté amont (stationnement).
- × Signal «Obstacle à contourner par la droite» 2.34 situé dans le cône de visibilité du passage piéton.
- × Il manque des bordures détectables au droit de l'îlot.



Pour le passage piéton Av. des Huttins:

- × La longueur de la traversée est trop importante.
- × Le passage piéton est situé trop proche du carrefour (moins de 5m, les véhicules s'arrêtent donc sur le passage piéton au cédez le-passage).

L'éclairage public est masqué par l'arborisation.



cl - Av. de la Confrérie, Av. des Huttins

	DÉFICIT(S)	MESURE(S) - Court terme	MESURE(S) - Long terme
	Passage piéton Av. de la Confrérie	<ul style="list-style-type: none">× Suppression des places de parc gênant la visibilité.× Supprimer les signaux «Obstacle à contourner par la droite» 2.34 pas nécessaires au guidage des véhicules pour améliorer les conditions de visibilité au droit de l'îlot.	<ul style="list-style-type: none">× Etudier l'exploitation en zone 30 du quartier, ce qui permettrait de réduire la distance de visibilité nécessaire sur la zone d'attente du passage piéton.× Réaliser une bordure détectable au droit de l'îlot.
	Passage piéton Av. des Huttins	<ul style="list-style-type: none">× Raccourcir la traversée en diminuant le gabarit de la chaussée et des avancées de trottoir (cette mesure peut être réalisée rapidement à l'aide de marquages et de potelets avant une pérennisation).	<ul style="list-style-type: none">× À terme, remplacer le cédez-le-passage et le passage piéton par un trottoir traversant.
	végétation	<ul style="list-style-type: none">× Entretien de l'arborisation pour assurer un bon éclairage public	

Remarques

VSS 40 241

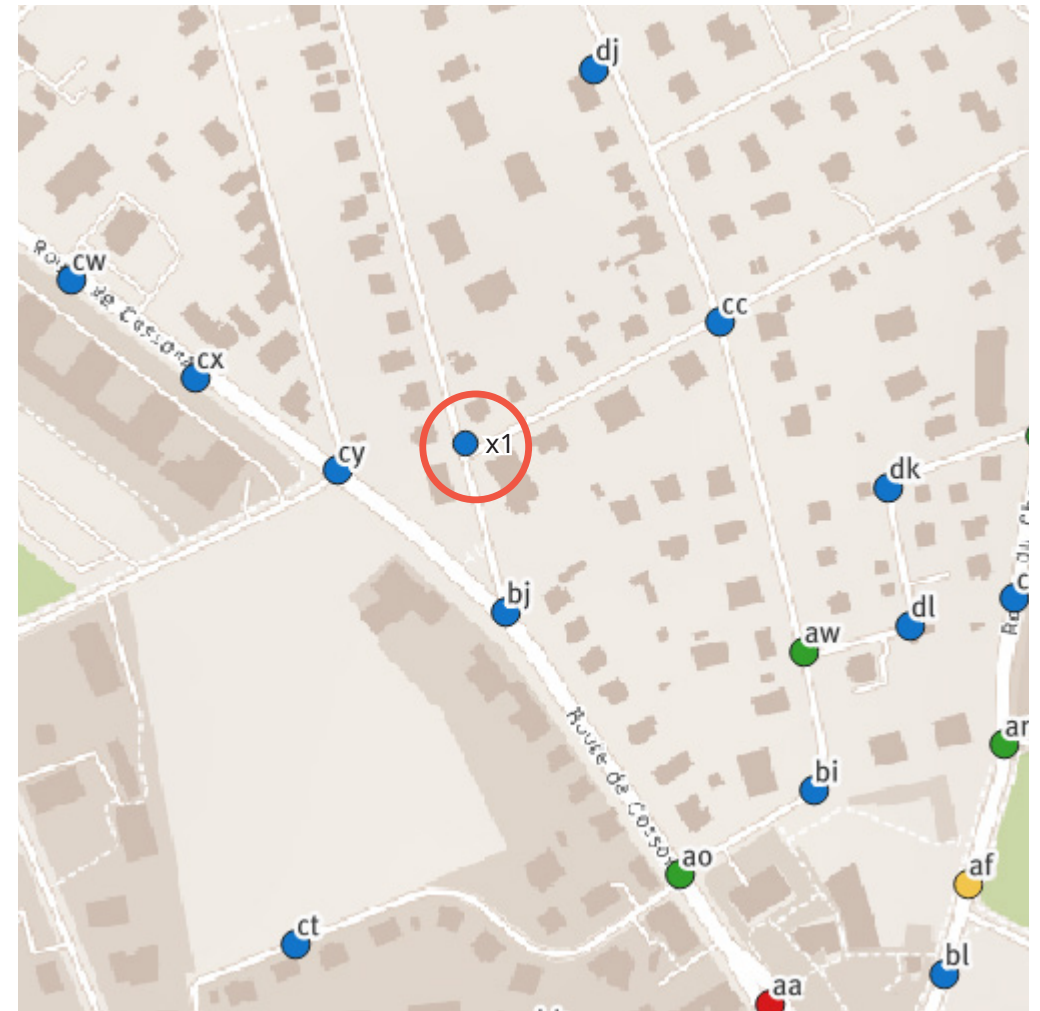
L'avenue de la Confrérie passera prochainement en 30 km/h de nuit (22h-6h).

x1 - Avenue de Jolimont

CONCERNE	REMARQUES
Nombre d'occurrences	-
Fréquentation	2
Accidentologie	-
Commentaires parents	-
Effet sur la sécurité	Fort
Rang	37

Déficits / Observations sur le terrain

- × Sortie du cheminement piéton sans visibilité sur la chaussée et inversement.
- × La bande longitudinale sur l'Avenue de Jolimont et franchissable et n'offre aucune sécurité aux piétons.



x1 - Avenue de Jolimont

DÉFICIT(S)

bande longitudinale

MESURE(S) - Court terme

- × Sécuriser la sortie et la bande longitudinale à l'aide de potelets discontinus.

MESURE(S) - Long terme

- × À terme, matérialiser un réel trottoir et une vraie avancée de trottoir.



Remarques

SN 640 070 , SN 640 075



**Points dangereux avec effet
sur la sécurité : **Moyen****

bc - Chemin de la Grand-Vigne 3

CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences	5
Fréquentation	309
Accidentologie	-
Commentaires parents	Les voitures roulent vite Forte présence de parents-taxis Parking sauvage Les enfants passent trop temps sur leur écrans
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	3

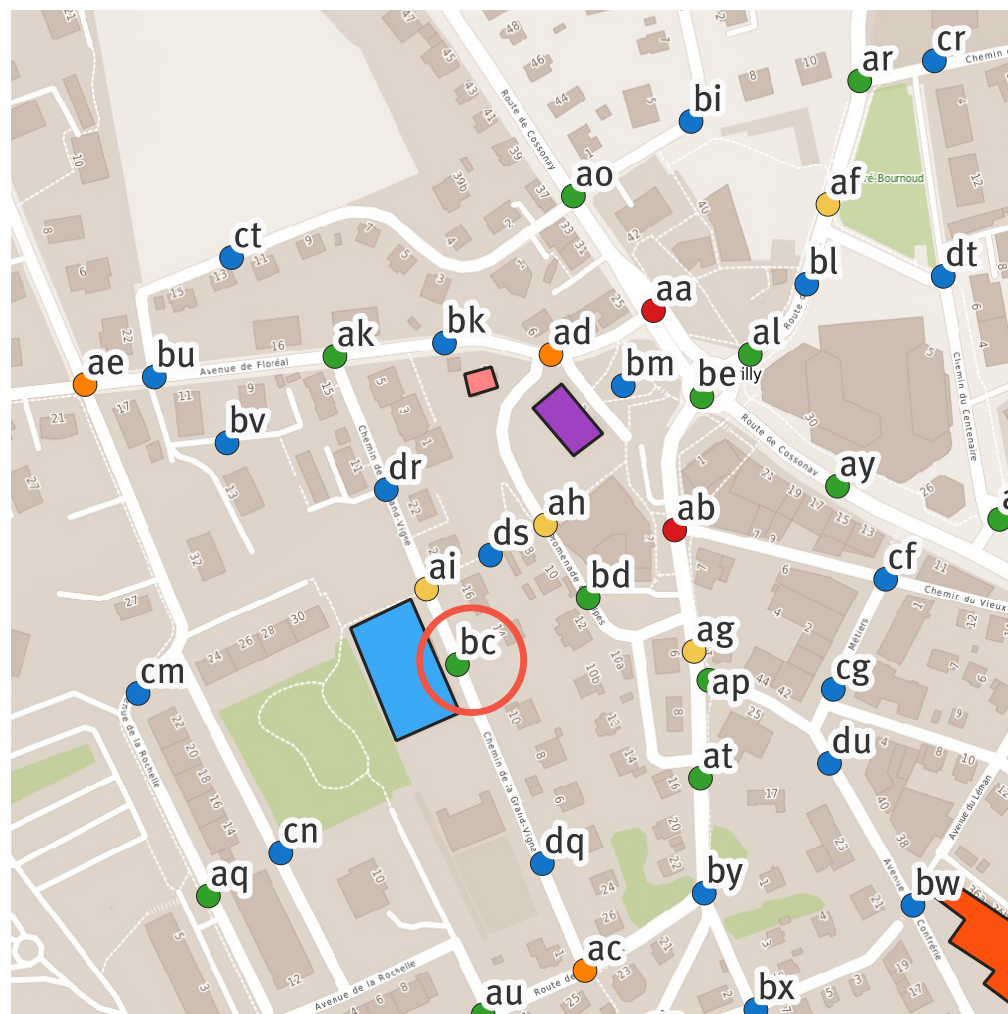
Déficits / Observations sur le terrain

Le passage piéton présente plusieurs déficits :



- × Les distances de visibilité de/vers les zones d'approche sont insuffisantes en raison d'obstacles (haie, stationnement)
- × La zone d'approche Grand-Vigne n'est physiquement pas délimitées
- × La zone d'approche nord n'est pas sécurisée, au droit de l'accès privé motorisé

Problème de comportement avec des mouvements de véhicules hors case liés à la dépose/reprise des élèves

La largeur des trottoirs en amont est insuffisante.



bc - Chemin de la Grand-Vigne 3



	DÉFICIT(S)	MESURE(S) - Court terme	MESURE(S) - Long terme
	Passage piéton	<ul style="list-style-type: none">× Suppression de stationnement et haie pour améliorer les conditions de visibilité	<ul style="list-style-type: none">× Etudier le déplacement du passage piéton et l'aménagement de bastions pour sécuriser les zones d'attente.× Reconfigurer le stationnement en conséquence.
	Dépose sauvage hors-case	<ul style="list-style-type: none">× Action de sensibilisation auprès des parents pour éviter les comportements dangereux et le stationnement en double file (mesures déjà en cours en collaboration avec la police).× Avertissement et mise en place de contrôles pour dissuader la dépose/reprise en dehors des cases.	<ul style="list-style-type: none">× Elargir le trottoir Nord

Remarques

VSS 40 241, VSS 40 213, SN 640 070

Si le Chemin de la Grand-Vigne est passé en sens-unique, aménager des éléments de modération du trafic.

ad - Avenue de Floréal 6

	DÉFICIT(S)	MESURE(S) - Court terme	MESURE(S) - Long terme
	Comportement	<ul style="list-style-type: none">× Marquages ludiques prévus× En parallèle, réaliser une campagne de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none">× Mise en place de contrôles du stationnement et des vitesses.× Faire des relevés de vitesse
	Intersection		<ul style="list-style-type: none">× Réduire la taille du débouché si la Promenade des Alpes devient piétonne.
	Végétation	<ul style="list-style-type: none">× Entretien de l'arborisation	

Remarques

Idéalement, supprimer la zone de dépose minute et les rediriger vers le stationnement existant sur l'Avenue de Floréal.

Ordonnance sur les zones de rencontres (741.213.3)

bm - Place du collège

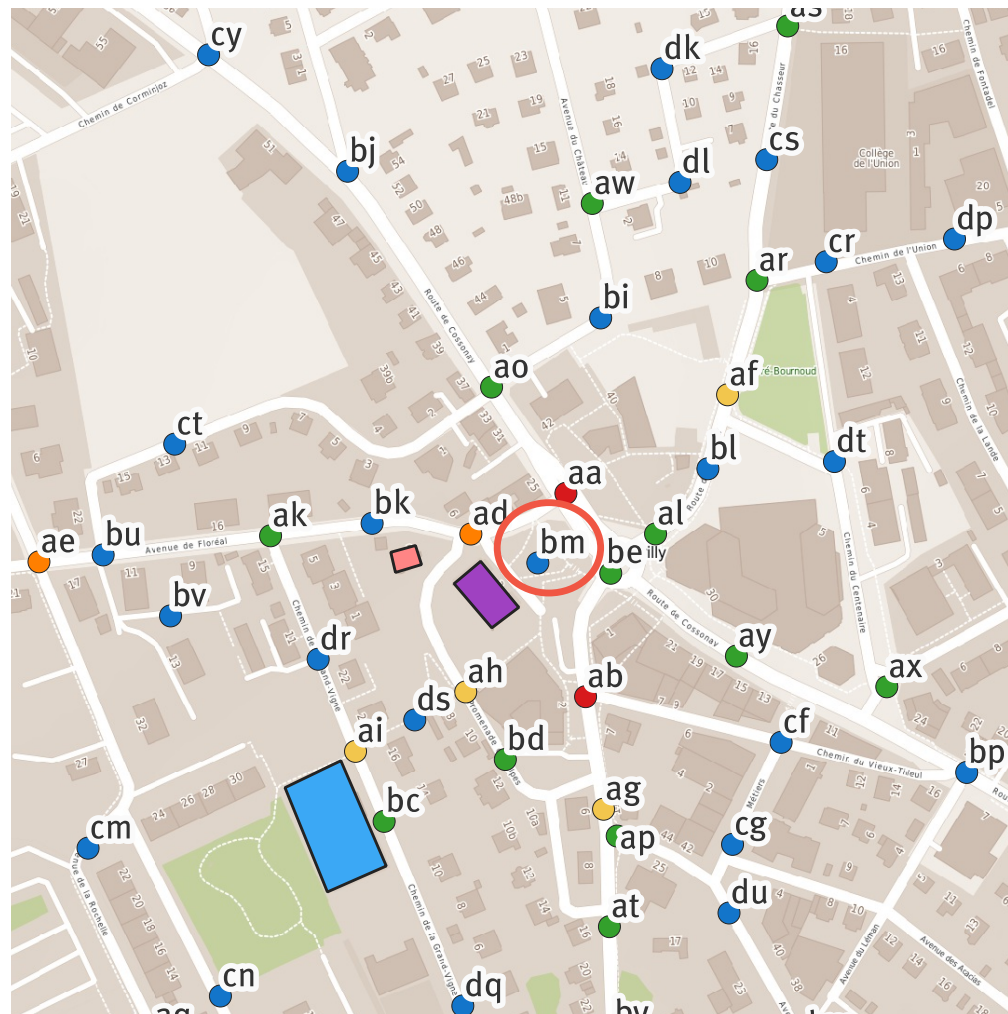
CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences	4
Fréquentation	200
Accidentologie	-
Commentaires parents	Sortie de parking Dépose minute dangereuse et présence de parents-taxi
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	8

Déficits / Observations sur le terrain

- × Problèmes de comportement : mouvements de véhicules induits par les places de stationnement privées et la dépose/reprise dans une zone à forte densité piétonne et cyclable.



bm - Place du collège

DÉFICIT(S)



Comportement

MESURE(S) - Court terme

- × Marquages ludiques prévus afin de marquer la présence d'enfants et de la zone de rencontre.

MESURE(S) - Long terme

- × Etudier la relocalisation des places privées (probablement pendulaire, pour qui une distance de marche de l'ordre de quelques centaines de mètres est à priori acceptable).

Remarques

VSS 40 214

ae - Carrefour Rochelle/Floréal

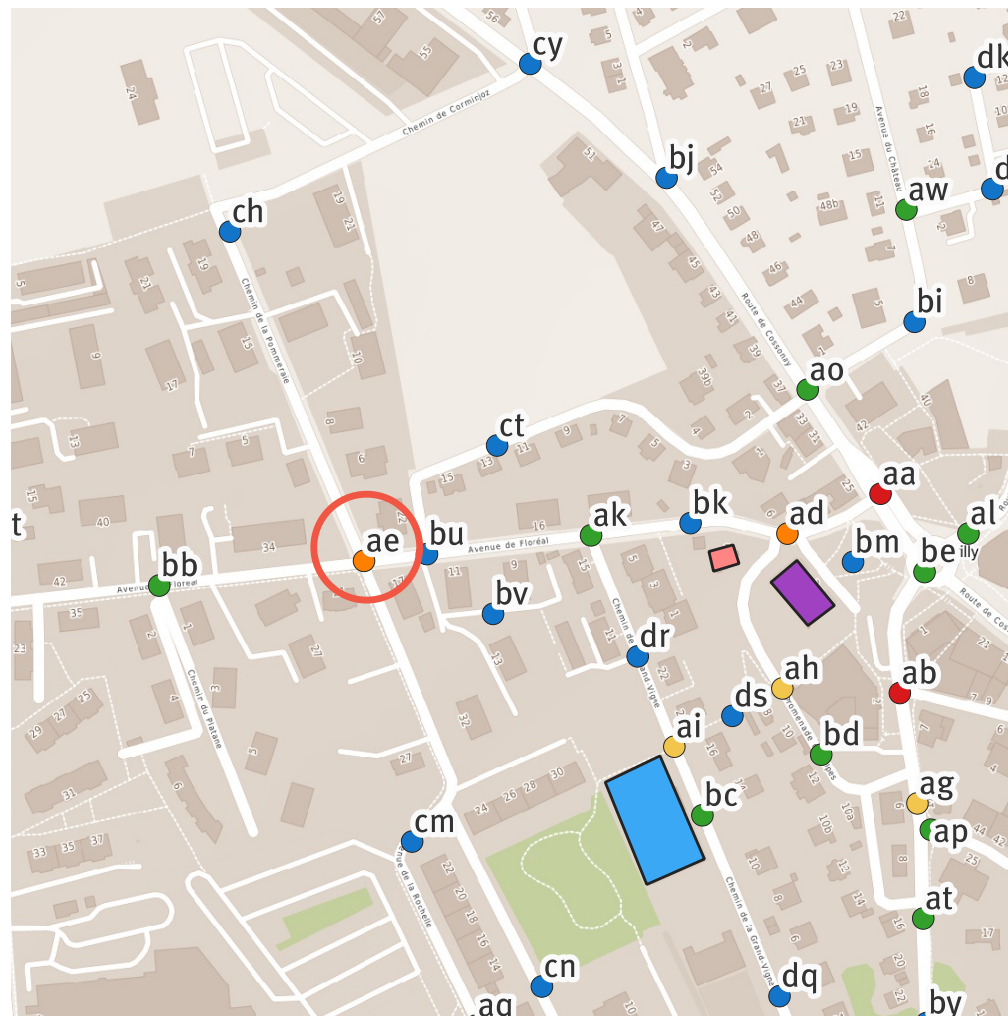
CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences	20
Fréquentation	109
Accidentologie	-
Commentaires parents	Il manque un passage pour piéton Les voitures roulent vite Les règles de circulation ne sont pas respectées (priorité non donnée aux piétons). Trop de circulation Présence de parents-taxi
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	10

Déficits / Observations sur le terrain

- × Absence de continuité piétonne et largeur de chaussée importante à traverser (7 m).
- × Distances de visibilité de/vers les zones d'approche insuffisantes selon VSS 40 241 (applicable aussi aux aides à la traversée non marquées) en raison d'obstacles (haie, stationnement).
- × Largeur de trottoir insuffisante.



ae - Carrefour Rochelle/Floréal

DÉFICIT(S)

Cheminement piéton



MESURE(S) - Court terme

- × Etudier la mise en place de bastions piétons matérialisés par des potelets/bordures collés afin de modérer le trafic (passage alterné), diminuer la longueur de traversée et améliorer les distances de visibilité.

MESURE(S) - Long terme

- × Etudier le «compactage» du carrefour avec des bastions piétons définitifs.
- × Globalement réduire la taille de la chaussée et élargir les trottoirs tout en aménageant des lieux propices à la traversée pour les piétons (non prioritaire).

Remarques

VSS 40 241 (conditions de visibilité applicables aux aides à la traversée), SN 640 070, VSS 40 213

ag - Route des Flumeaux 6

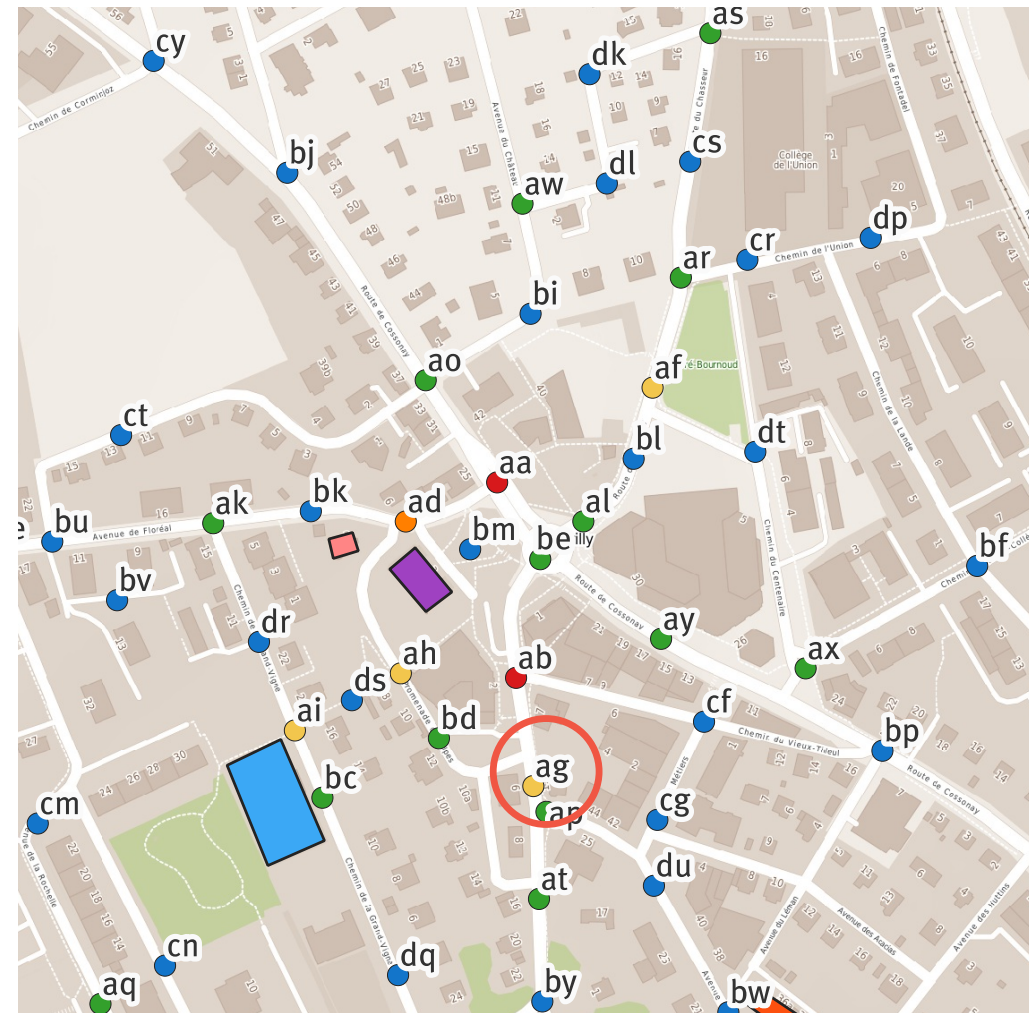
CONCERNE	REMARQUES
Nombre d'occurrences	14
Fréquentation	85
Accidentologie	1 accident
Commentaires parents	Trop de circulation Passage piéton dangereux Mauvaise visibilité
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	11

Déficits / Observations sur le terrain

Le passage piéton présente plusieurs déficits :

- × Distances de visibilité de/vers la zone d'approche Est insuffisante de/vers le débouché Confrérie en raison d'obstacles (haie, mur).
- × La zone d'approche Ouest du passage piéton peut être masquée lorsqu'une voiture sort de la promenade des Alpes.
- × Absence d'îlot de protection des piétons

La largeur de trottoir est insuffisante.



ag - Route des Flumeaux 6

DÉFICIT(S)

MESURE(S) - Court terme

MESURE(S) - Long terme



Traversée piétonne

- × Entretien haie

- × Etudier la possibilité d'aménager un îlot de protection et la déplacement du passage piéton lors d'un projet global routier de la Route des Flumeaux.
- × Etudier l'aménagement d'un trottoir traversant au débouché Confrérie (voir point ap).



Trottoir

- × Elargir les trottoirs

Remarques

La clôture masquant la visibilité sera prochainement supprimée au profit d'une nouvelle construction. Un projet global de requalification routière de la route des Flumeaux est prévu dès 2032.

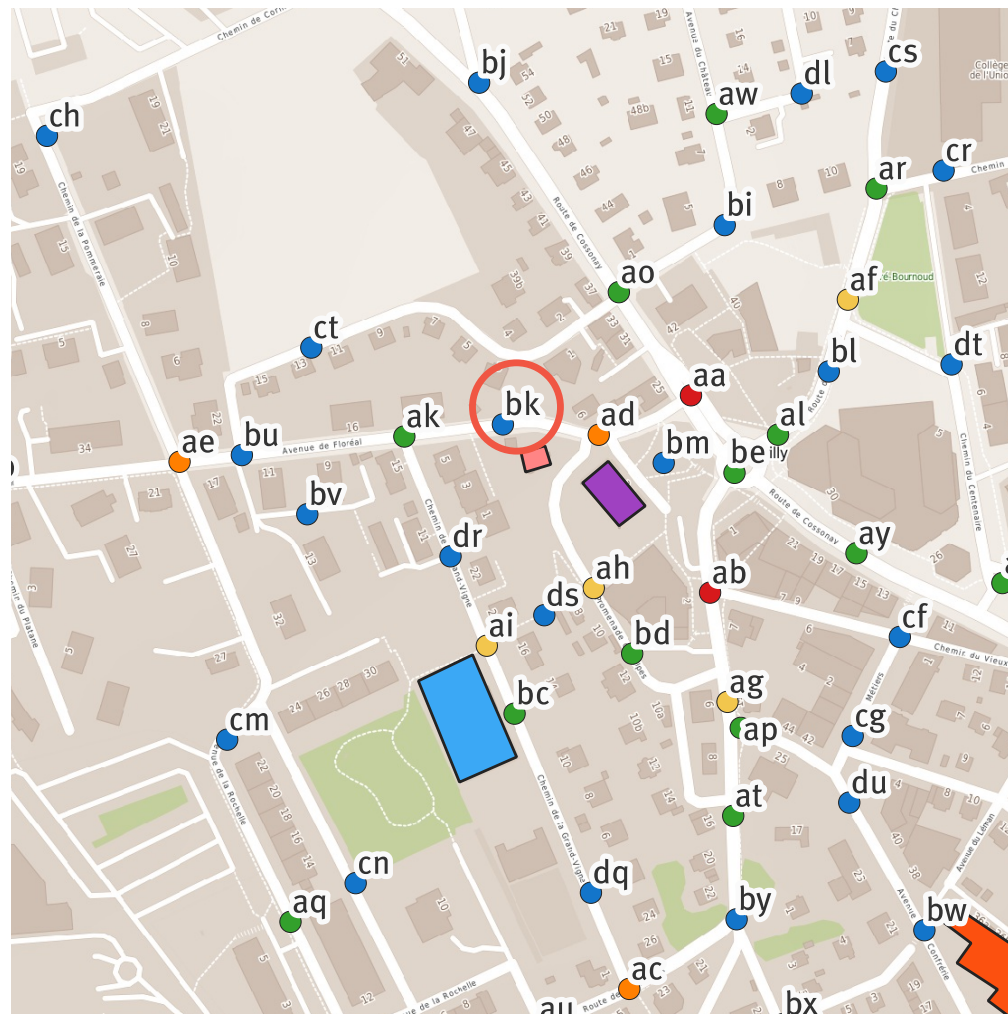
VSS 40 241, VSS 40 242, SN 640 070

bk - Avenue de Floréal


CONCERNE	REMARQUES
Nombre d'occurrences	4
Fréquentation	111
Accidentologie	-
Commentaires parents	30 km/h pas respecté Cohabitation entre les différents utilisateurs difficile Les voitures roulent vite
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	16

Déficits / Observations sur le terrain

- × Les vitesses sont perçues comme élevées (à confirmer par un relevé) en raison des trajectoires rectilignes possibles.
- × Absence d'aménagement cyclable (pente env. 6%).
- × La largeur du trottoir est insuffisante.



bk - Aveue de Floréal

	DÉFICIT(S)	MESURE(S) - Court terme	MESURE(S) - Long terme
	trottoir	<ul style="list-style-type: none">× Réorganiser le stationnement pour renforcer la modération des vitesses (rétrécissement actuel peu efficace en raison de la forte proportion de trafic montant) en privilégiant des ruptures optiques de la linéarité du tracé routier (éléments de modération, et stationnement en épis).× Etudier la possibilité d'aménagement cyclable en montée.	<ul style="list-style-type: none">× Elargissement des trottoirs
	Vitesses	<ul style="list-style-type: none">× Mettre en place des actions de sensibilisation (affichages, radar pédagogique).× Le cas échéant, mettre en place des mesures de police.	

Remarques

SN 640 070, VSS 40 291, VSS 40 213

ao - Av. du Château 1

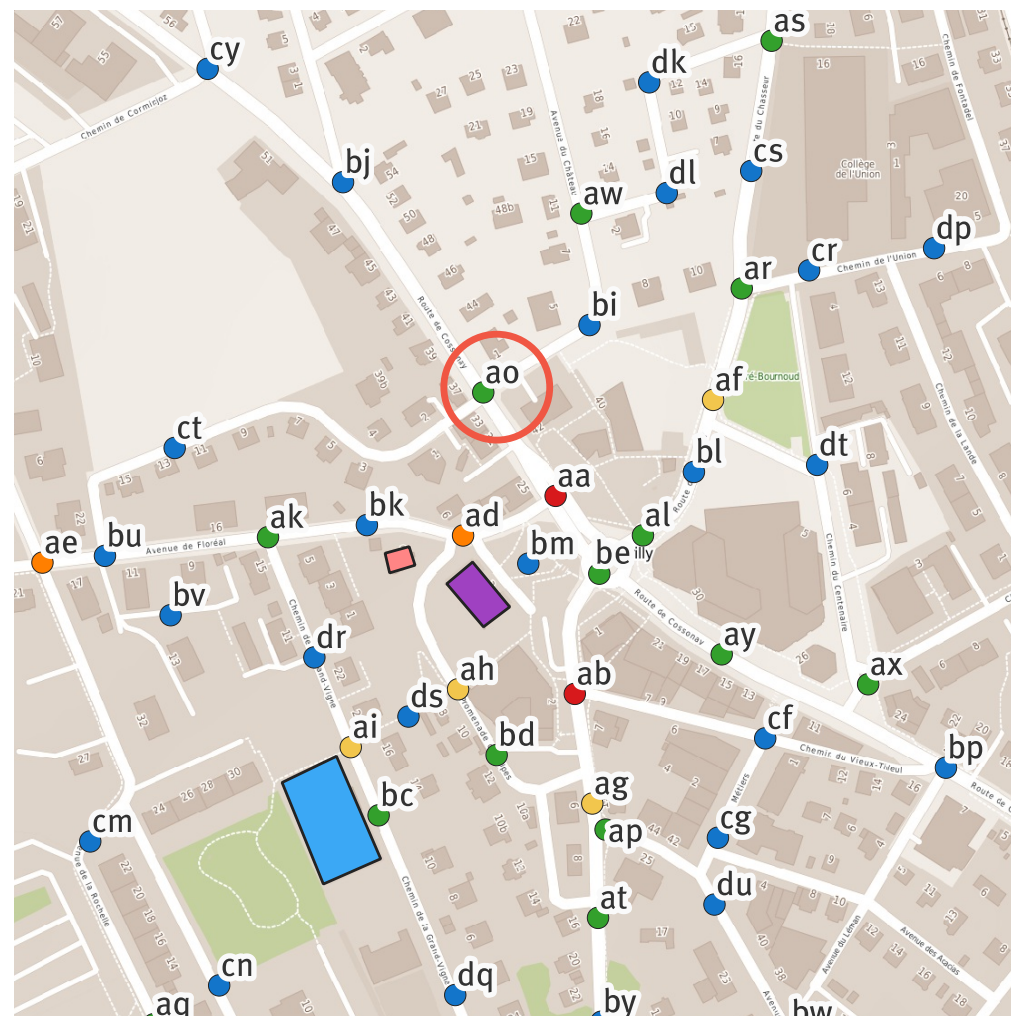
CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences	8
Fréquentation	82
Accidentologie	1 accident
Commentaires parents	Pas de passage piéton Les voitures roulent vite Les automobilistes sont perdus et roulent sur la voie du bus
Effet sur la sécurité	Moyen -> Faible
Rang	17

Déficits / Observations sur le terrain

- × Largeur de trottoir insuffisante pour le trottoir côté nord sur l'Av. du Château.
- × Doubleon entre trottoir traversant et passage piéton.



ao - Av. du Château 1

DÉFICIT(S)

MESURE(S) - Court terme

MESURE(S) - Long terme



Trottoir traversant

× Suppression du marquage du passage piéton

× Etudier la possibilité d'élargir le trottoir Nord

Remarques

Entre la visite de terrain et la présentation de ce rapport, le marquage du passage piéton a été supprimé.

SN 640 070, VSS 40 241, VSS 40 242

ax - Ch. Du Vieux-Collège 6

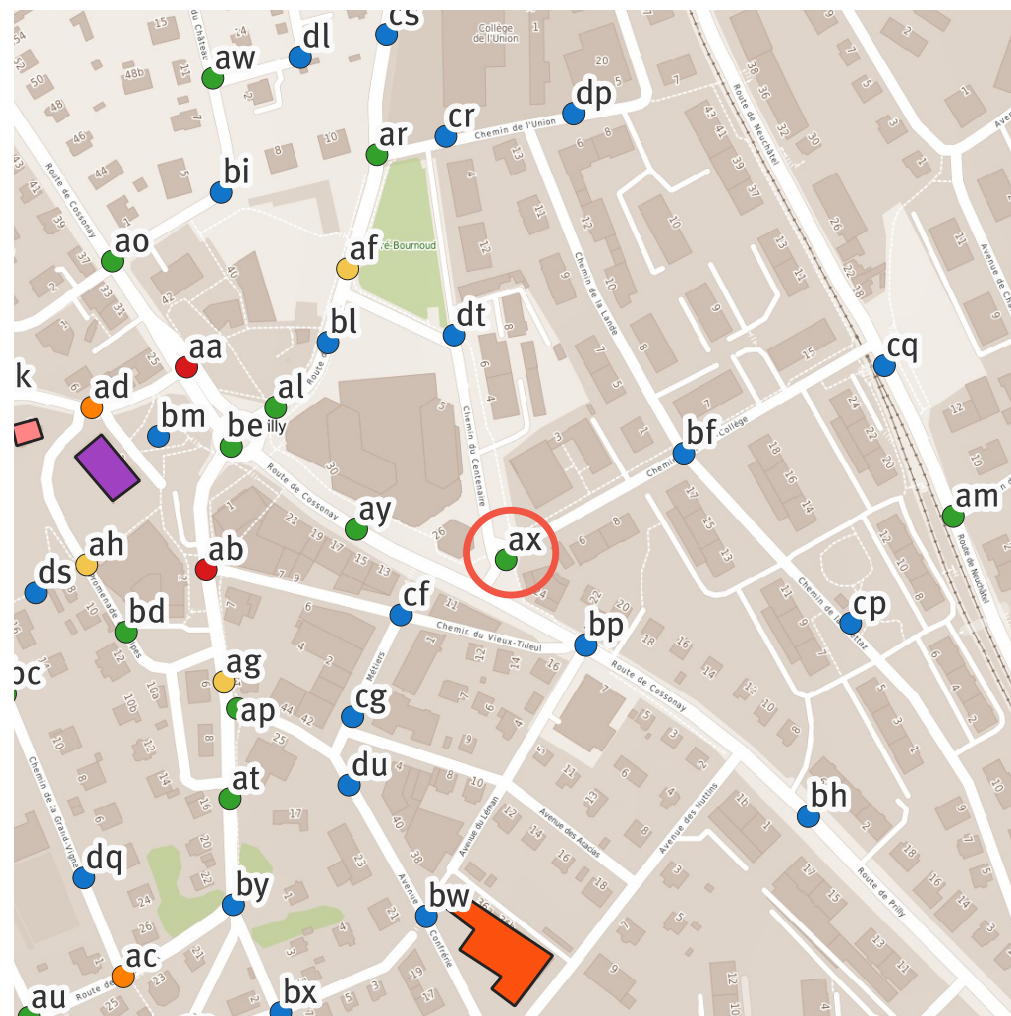
CONCERNE

REMARQUES



Nombre d'occurrences	6
Fréquentation	82
Accidentologie	-
Commentaires parents	Les voitures ne s'arrêtent pas Passage piéton dangereux Mauvaise visibilité au passage piéton
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	19

Déficits / Observations sur le terrain

- × Distances de visibilité de/vers la zone d'approche Nord du passage piéton insuffisant en raison d'obstacles (stationnement).
- × Qualité du marquage du passage piéton non conforme aux exigences luminotechniques.
- × Débouché du Ch. du Vieux-Collège sur la Route de Cossonay très large.
- × Détour piéton important le long de la Route de Cossonay, côté Nord.



ax - Ch. Du Vieux-Collège 6

	DÉFICIT(S)	MESURE(S) - Court terme	MESURE(S) - Long terme
	Passage piéton	<ul style="list-style-type: none">× Suppression d'une ou deux places de stationnement pour assurer les conditions de visibilité au passage piéton du Vieux-Collège× Entretien du marquage du passage piéton	<ul style="list-style-type: none">× Etudier la possibilité de réaliser un îlot de protection pour piéton.
	Intersection		<ul style="list-style-type: none">× Reconfiguration du débouché Centenaire/Vieux-Collège (en réduisant la taille du débouché) sur la Route de Cossonay en tenant compte des contraintes des camions et en assurant une continuité piétonne le long de la route de Cossonay.

Remarques

Dans le cadre du projet de réaménagement du Pré-Bournoud, la sortie des camions Coop se fera à terme par Centenaire sur la Route de Cossonay.

SN 640 070, VSS 40 241, VSS 40 273

ar - Ch. De l'Union 4

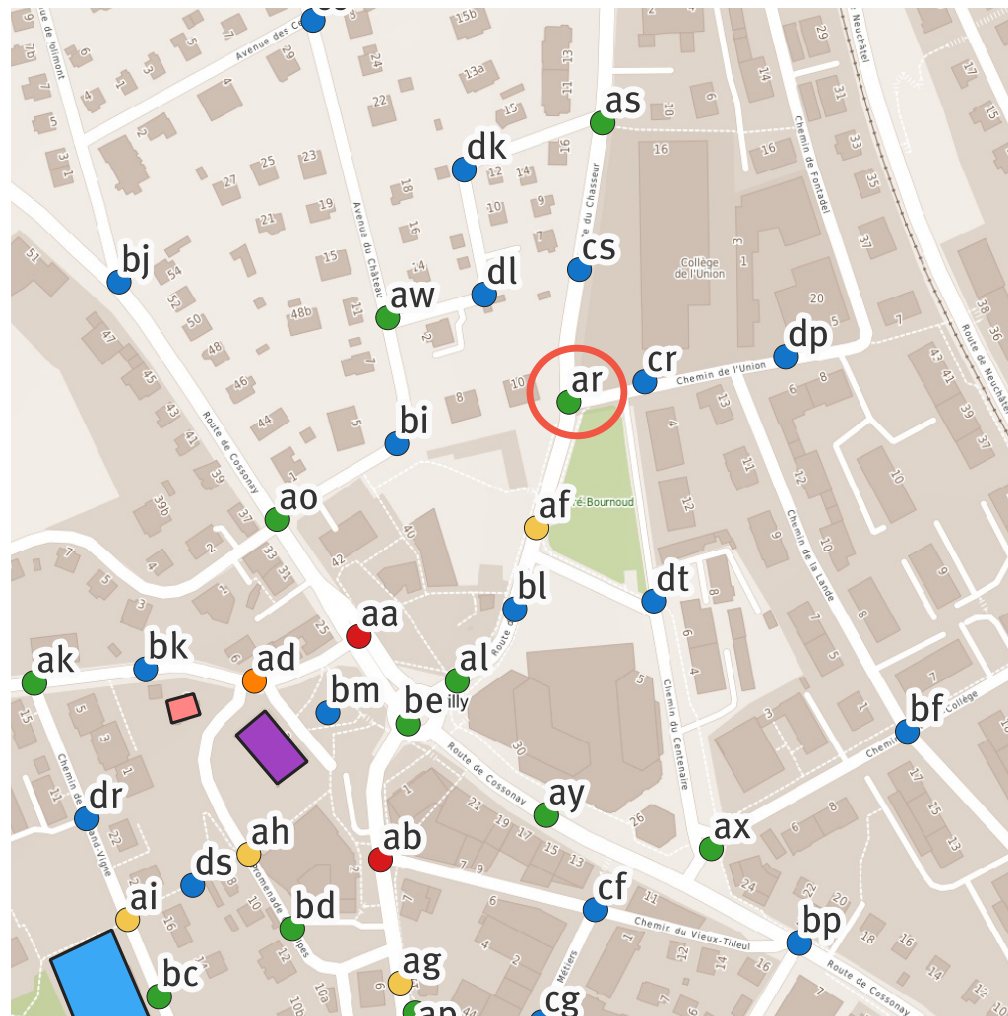
CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences	7
Fréquentation	71
Accidentologie	-
Commentaires parents	Passage piéton dangereux Fort trafic
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	21

Déficits / Observations sur le terrain

- × Le passage piéton n'a pas d'ilot de protection.
- × Largeur de trottoir insuffisante.
- × Présence d'affiches publicitaires pouvant induire une distraction des usagers (mais pas de carrefour complexe à proximité).



ar - Ch. De l'Union 4

DÉFICIT(S)



Traversée piétonne

MESURE(S) - Court terme

- × Etudier le maintien ou non des affiches publicitaires

MESURE(S) - Long terme

- × Rallonger la zone 30 du Ch. de l'Union jusqu'à l'intersection à la route du Chasseur et étudier l'aménagement d'un trottoir traversant à la place du passage pour piéton.
- × Etudier la possibilité d'élargir les trottoirs (route située devant l'école et forte présence d'élèves).

Remarques

VSS 30 241, SN 640 070

an - Ch. De Bel-Orne 2

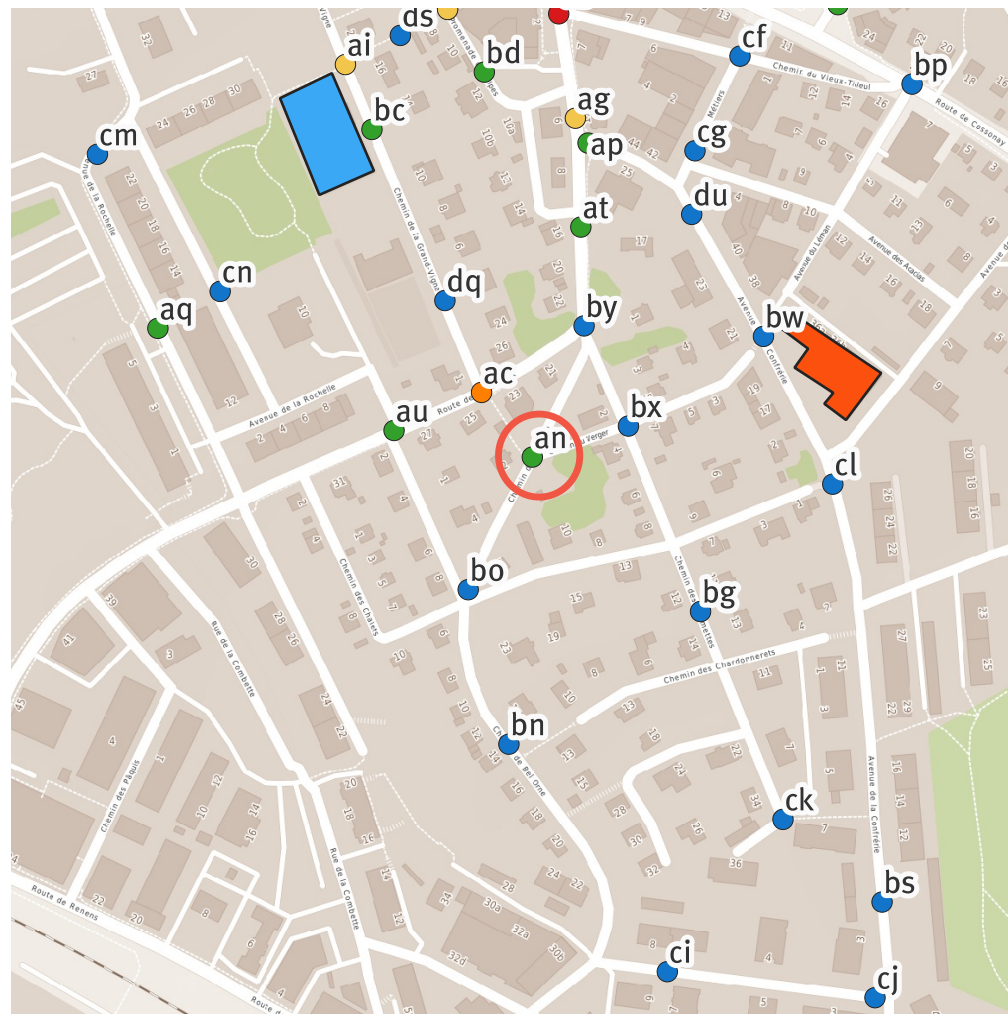
CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences	8
Fréquentation	55
Accidentologie	-
Commentaires parents	Mauvaise visibilité Le trottoir n'est pas protégé et la route est étroite Il manque un passage piéton Manque marquage routier école
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	24

Déficits / Observations sur le terrain

- × Bande piétonne trop étroite et non protégée physiquement.
- × Distances de visibilité de/vers les zones d'approche insuffisantes au passage piéton) en raison d'obstacles (haie).
- × Distance de visibilité au débouché du chemin du Verger sur le chemin de Bel-Orne insuffisante.



an - Ch. De Bel-Orne 2

DÉFICIT(S)

MESURE(S) - Court terme

MESURE(S) - Long terme



Passage piéton

- × Entretien/Suppression partielle des haies



Bande longitudinale

- × Protection de la bande piétonne avec des potelets discontinus.

- × Etudier l'exploitation du quartier en zone de rencontre (impossibilité de respecter le gabarit piéton minimal de 2.00 m vu les largeurs à disposition) avec d'éventuelles mesures d'accompagnement (mesures de vitesses, décrochements latéraux matérialisés, etc.).
- × Etudier la possibilité de récupérer des chemins privés et de réorganiser le schéma de circulation dans le quartier avec des sens uniques (avec point bx).

Remarques

SN 640 070, VSS 40 241, VSS 40 273

Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre

bb - Avenue de Floréal, Chemin du Platane

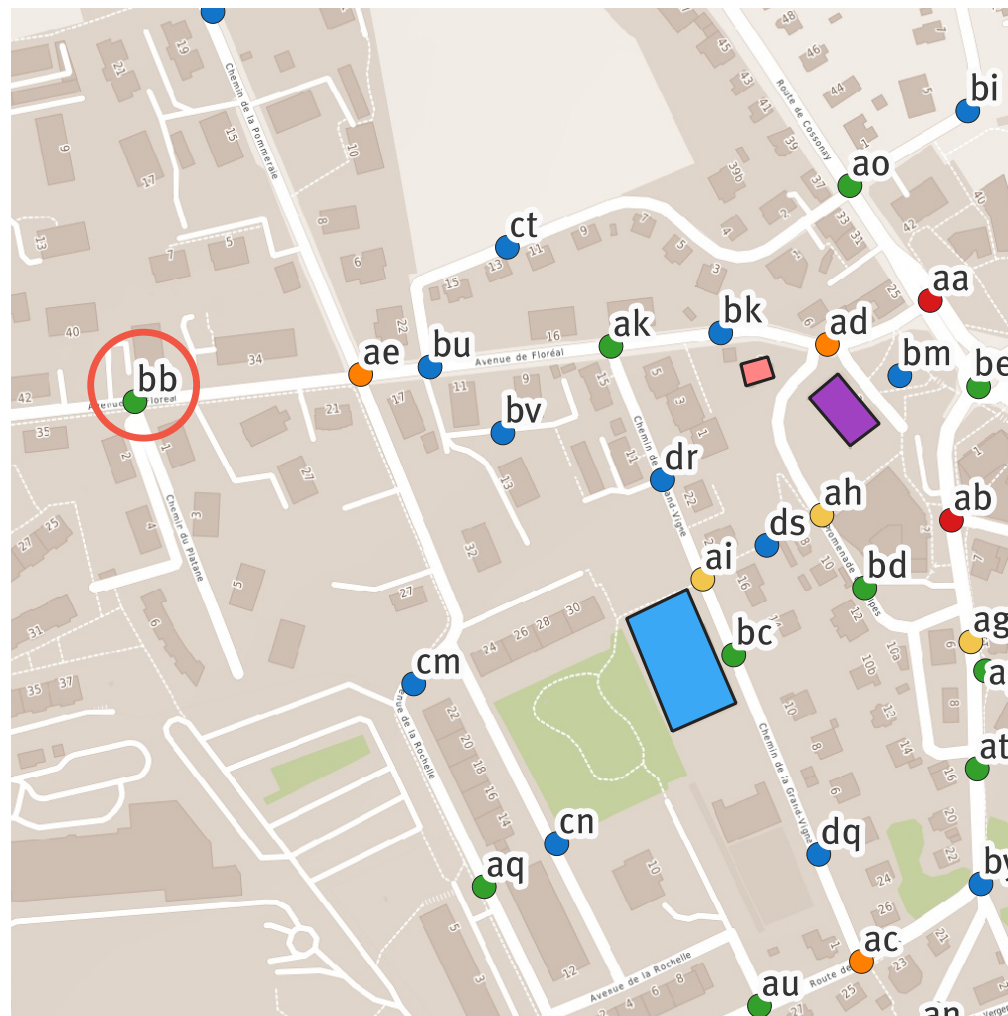
CONCERNE

REMARQUES



Nombre d'occurrences	5
Fréquentation	69
Accidentologie	-
Commentaires parents	Sortie de parking dangereuse Traversée de route dangereuse Forte circulation
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	25

Déficits / Observations sur le terrain

- × Sur toute l'avenue de Floréal, les sorties de parking riverain ne respectent pas les conditions de visibilité sur le trottoir ou la chaussée. (la visibilité est habituellement masquée par un muret, de la végétation, une barrière ou le stationnement privé).
- × Les places de stationnement tout le long de l'avenue ne permettent à aucun moment de traverser en sécurité (zone 30 sans passage piéton aménagé, les piétons peuvent traverser où ils jugent le plus sûr).



bb - Avenue de Floréal, Chemin du Platane


	DÉFICIT(S)	MESURE(S) - Court terme	MESURE(S) - Long terme
	Sortie riverain	<ul style="list-style-type: none">× Faire tailler la végétation et adapter les sorties riverains - lorsque cela est possible - afin de garantir la visibilité sur le trottoir et la chaussée.	<ul style="list-style-type: none">× Supprimer le STOP et aménager un réel trottoir traversant.
	Stationnement	<ul style="list-style-type: none">× Adapter le stationnement : identifier un ou plusieurs lieux de traversée (répondant aux lignes de désirs des piétons) et aménager une aide à la traversée sécurisée en supprimant le stationnement nécessaire.	

Remarques

Point dangereux à coordonner avec les points dangereux bk et bt situés sur l'Avenue de Floréal .

VSS 40 273 ,VSS 40 241

bg - Chemin des Baumettes

	DÉFICIT(S)	MESURE(S) - Court terme	MESURE(S) - Long terme
	Bande longitudinale	<ul style="list-style-type: none">× En l'état sécuriser la bande longitudinale avec des potelets discontinus ou supprimer la bande longitudinale (pour que les piétons puissent cheminer au centre de la chaussée).× Etudier la possibilité d'installer des obstacles latéraux afin de ralentir les véhicules.	
	Sortie riverain	<ul style="list-style-type: none">× Sécuriser les sorties riverains quand cela est possible en taillant la végétation, adapter les murets et haies afin de garantir la visibilité sur la chaussée. (Rappeler aux riverains qu'ils sont tenus d'entretenir leur haie).	

Remarques

SN 640 070, SN 640 075, VSS 40 273

aw - Av. du Château 11

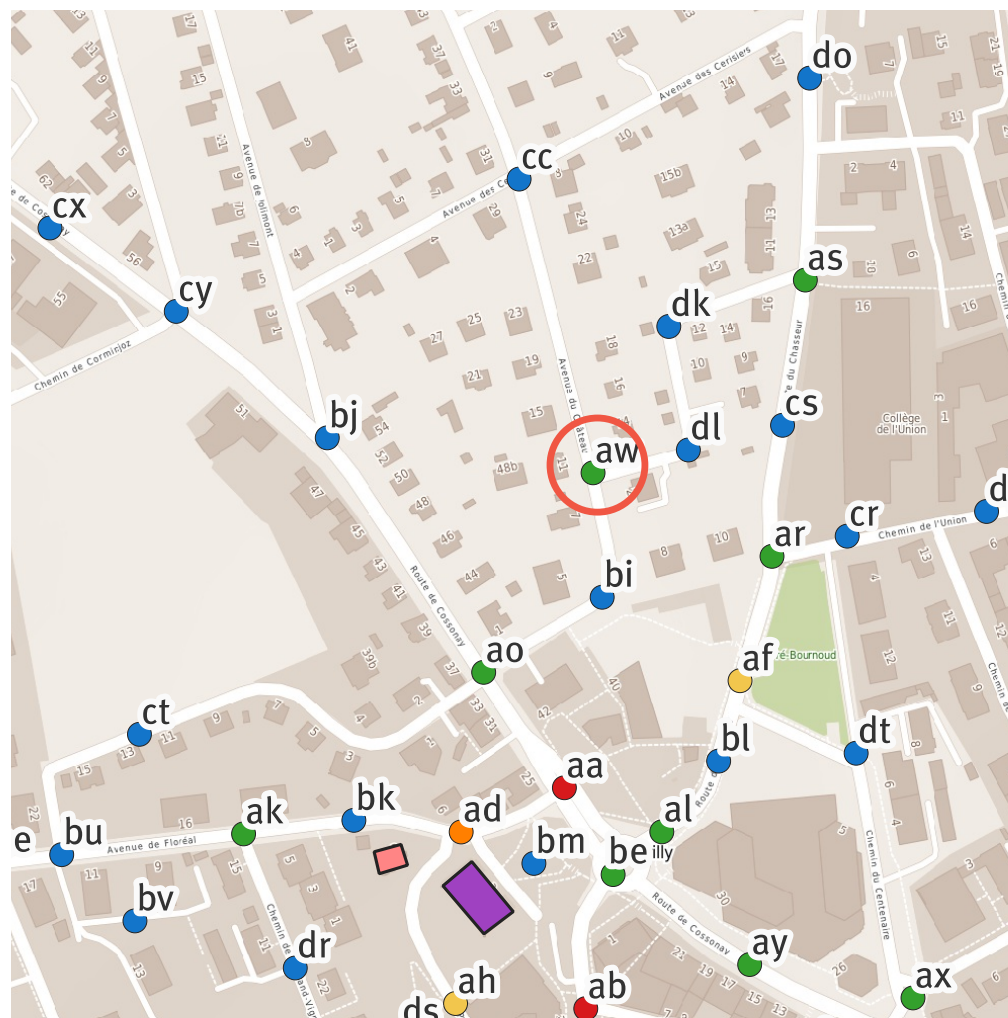
CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences	6
Fréquentation	53
Accidentologie	-
Commentaires parents	Les vitesses ne sont pas respectées Pas de passage piéton Visibilité nulle pour tous les usagers de la route à cause du muret et de la végétation
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	31

Déficits / Observations sur le terrain

- × Distances de visibilité de/vers les zones d'approche insuffisantes selon VSS 40 241 (applicable aussi aux aides à la traversée non marquées) en raison d'obstacles (haie, murs, palissade)
- × Distance de visibilité au débouché Ch. de la Buissonnières sur Av. du Château insuffisantes.



aw - Av. du Château 11

DÉFICIT(S)



Visibilité

MESURE(S) - Court terme

- × Entretien des haies.
- × Etudier la mise en place d'éléments modérateurs latéraux pour «éloigner» le trafic du débouché.

MESURE(S) - Long terme

- × Etudier la mise en place d'un rétrécissement permettant une avancée des piétons et des véhicules pour améliorer les conditions de visibilité et diminuer les vitesses sur l'Av. du Château.

Remarques

VSS 40 241, VSS 40 273, VSS 40 213

ap - Avenue de la Confrérie 25

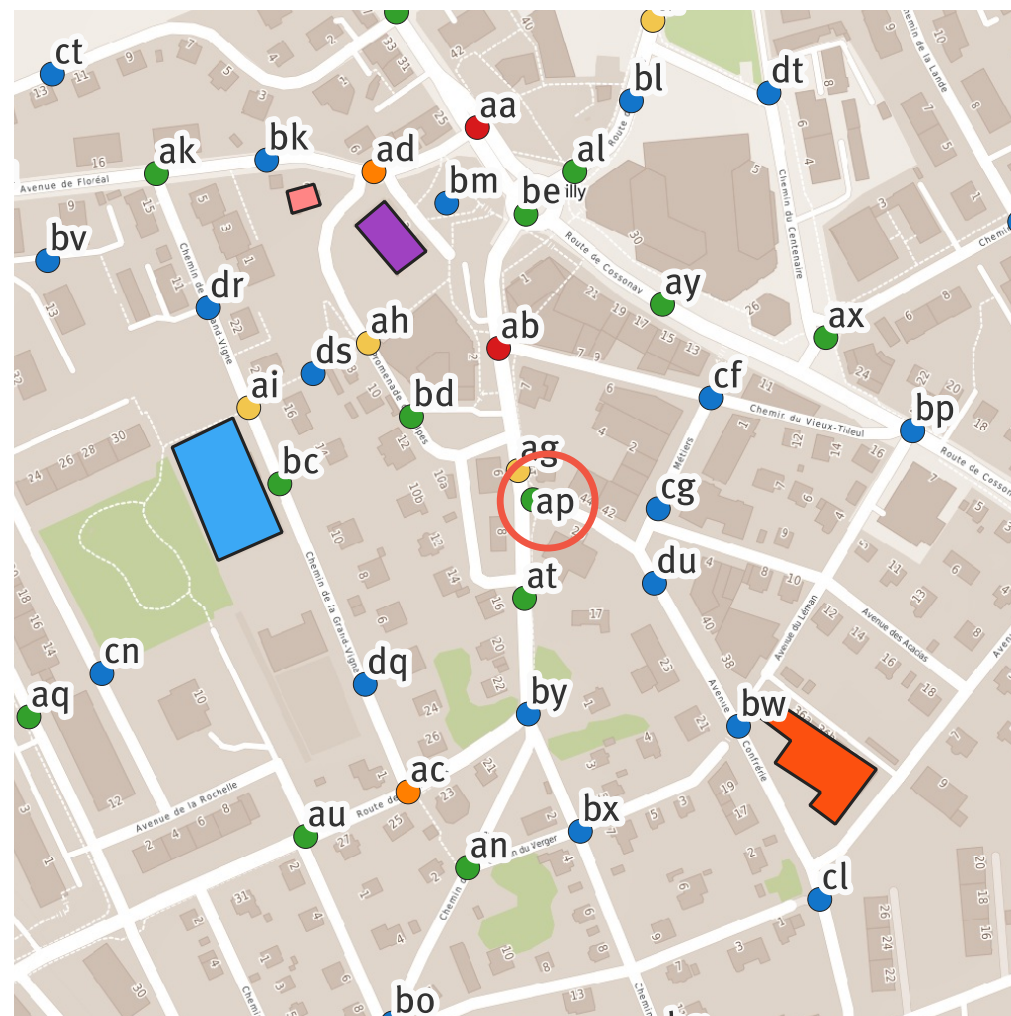
CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences	8
Fréquentation	40
Accidentologie	1 accident
Commentaires parents	Les voitures ne s'arrêtent pas Le passage piéton est dangereux Mauvaise signalisation Les vitesses ne sont pas respectées
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	32

Déficits / Observations sur le terrain

- Le passage piéton sur l'Avenue de la Confrérie présente plusieurs déficits :
- × Manque de bordure détectable au droit de l'îlot.
 - × Zone d'approche sud non délimitée physiquement (surface interdite au trafic).
 - × Signal «Obstacle à contourner par la droite» 2.34 dans le cône de visibilité du passage pour piéton.
 - × La largeur de trottoir est insuffisante.



ap - Avenue de la Confrérie 25

DÉFICIT(S)

Passage piéton



MESURE(S) - Court terme

- × Sécuriser la zone d'approche sud du passage piéton avec des potelets

MESURE(S) - Long terme

- × Examiner la possibilité d'aménager un trottoir traversant au débouché Confrérie (pour diminuer la longueur de traversée)

Remarques

VSS 40 241, VSS 40 242, SN 640 070

bx - Ch. Des Baumettes, Chemin du Verger

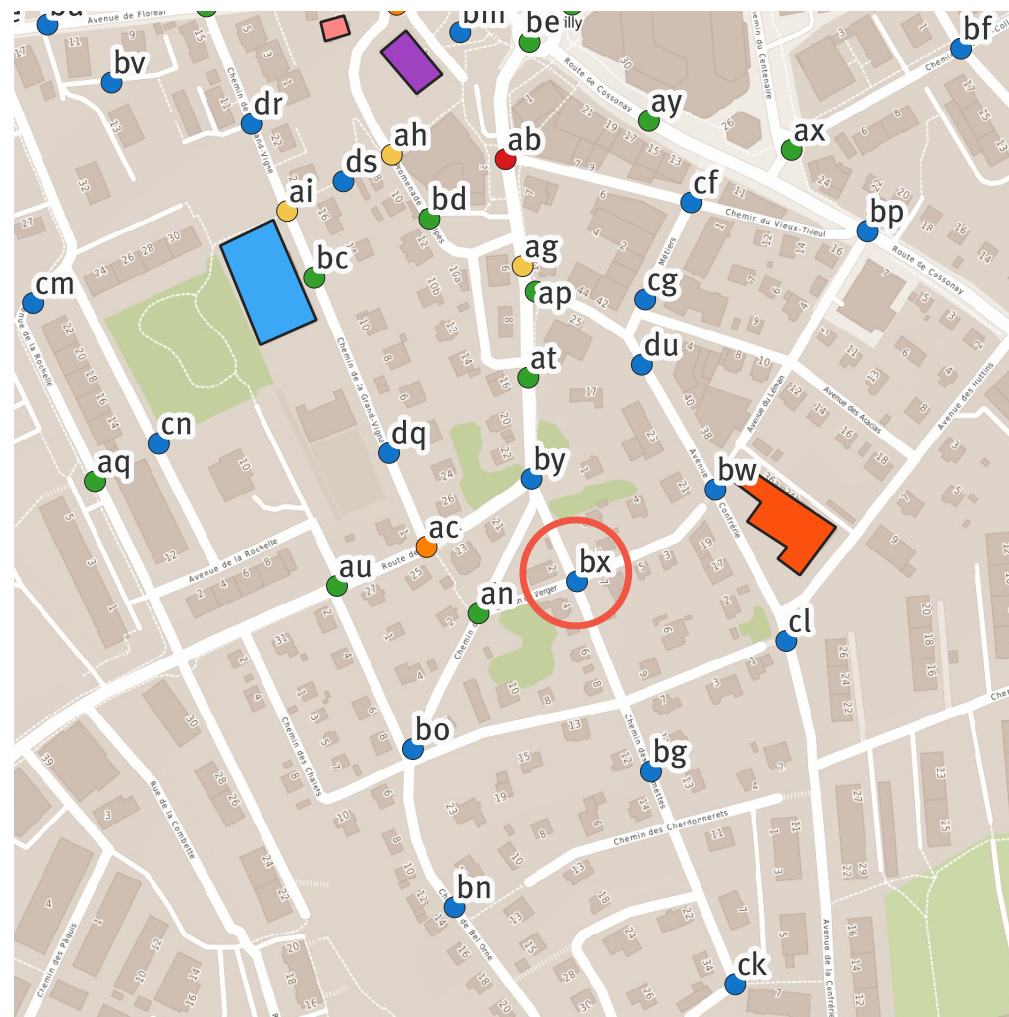
CONCERNE

REMARQUES


Nombre d'occurrences	2
Fréquentation	69
Accidentologie	-
Commentaires parents	La visibilité est mauvaise Pas de passage piéton, traversée difficile
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	33

Déficits / Observations sur le terrain

- × La bande longitudinale est trop étroite et franchissable (non protégée physiquement).
- × Les distances de visibilité entre véhicules aux débouchés Verger Est et Ouest sur Baumettes sont insuffisantes
- × Les distances de visibilité de/vers les zones d'approche sont insuffisantes (applicable aussi aux aides à la traversée non marquées) en raison d'obstacles (haie).



bx - Ch. Des Baumettes, Chemin du Verger

DÉFICIT(S)	MESURE(S) - Court terme	MESURE(S) - Long terme
 <p data-bbox="568 424 770 480">Visibilité et bande longitudinale</p>	<ul data-bbox="913 424 1413 523" style="list-style-type: none">× Entretien/Suppression partielle des haies× Protection de la bande longitudinale avec des potelets irréguliers.	<ul data-bbox="1487 424 2130 667" style="list-style-type: none">× Rendre cohérent l'aménagement avec un éventuel usage du Ch. du Verger (voir recommandation point «by» p.76)× Etudier l'exploitation du quartier en zone de rencontre (impossibilité de respecter le gabarit piéton minimal de 2.00 m vu les largeurs à disposition) avec d'éventuelles mesures d'accompagnement (mesures de vitesses, décrochement, etc.).

Remarques

SN 640 070, VSS 40 241, VSS 40 273

Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre

aj - Tout le long du Chemin de Perréaz

CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences

10

Fréquentation

20

Accidentologie

-

Commentaires parents

Trop de circulation
Les voitures roulent trop vite
Il manque un trottoir
Mauvaise visibilité

Effet sur la sécurité

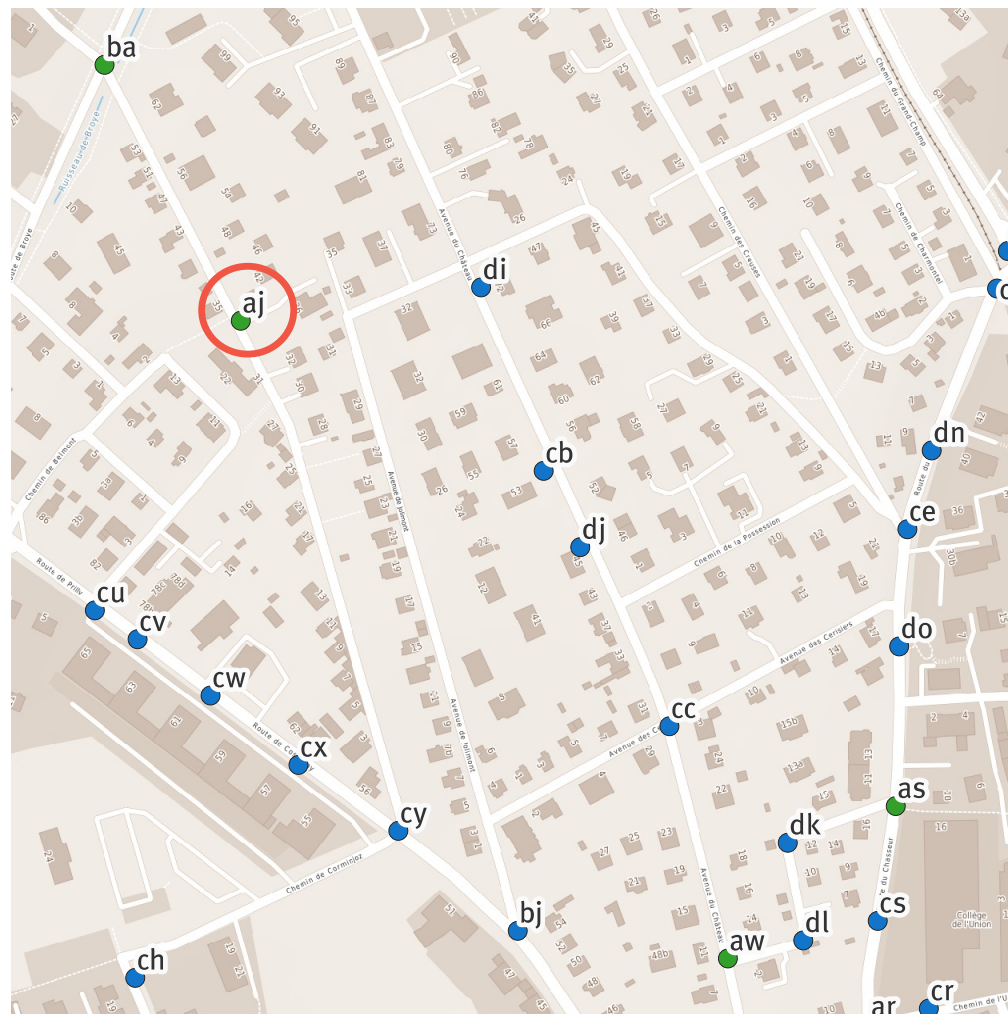
Moyen

Rang

36

Déficits / Observations sur le terrain

- × Pas de cheminements piétons sécurisés



aj - Tout le long du Chemin de Perréaz

DÉFICIT(S)



Cheminement piéton

MESURE(S) - Court terme

- × Etudier la possibilité de supprimer le stationnement
- × Sécuriser le bande longitudinale pour piéton avec des potelets (ou voir option long terme).

MESURE(S) - Long terme

- × Etant donné le bâti existant (notamment la taille de la chaussée inférieure à 6m) et les différentes sorties riverains où la visibilité n'est pas garantie, la réalisation d'un trottoir n'est pas forcément la bonne solution. Etudier la possibilité de passer la rue en zone de rencontre légitimant la présence de piéton au milieu de la chaussée, et remplacer les places de stationnement par des obstacles latéraux afin de ralentir les véhicules.

Remarques

SN 640 070, SN 640 075

bd - Promenade des Alpes 12

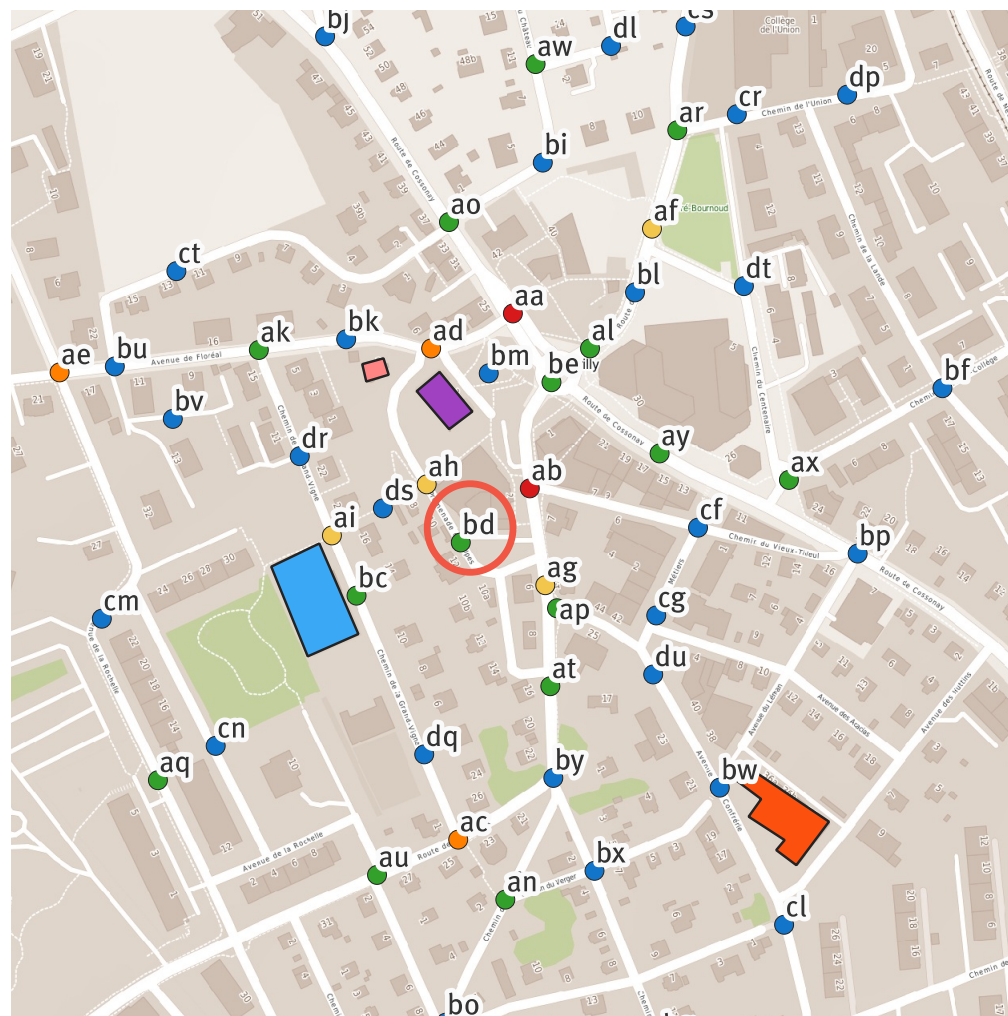
CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences	5
Fréquentation	40
Accidentologie	-
Commentaires parents	Présence de parents-taxis Trop de voitures Manque de signalisation école Manque de visibilité
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	38

Déficits / Observations sur le terrain

- × Absence de cheminement piéton
- × Distance de visibilité sur la chaussée gênée par la végétation
- × Problèmes de comportement avec des mouvements de véhicules hors case liés à la dépose/reprise des élèves.



bd - Promenade des Alpes 12

DÉFICIT(S)



Visibilité

MESURE(S) - Court terme

- × Entretien/suppression de la végétation
- × Mettre en place une action de sensibilisation (dans un premier temps) pour dissuader la dépose/reprise en dehors des cases et des mesures de police (dans un deuxième temps).

MESURE(S) - Long terme

- × Etudier la mise en place d'une restriction de circulation afin d'éloigner les parents-taxis de cette zone.



Cheminement piéton


- × Aménagement d'un cheminement piéton

Remarques

SN 640 070

En cas de piétonnisation de la Promenade des Alpes, mettre ce secteur en zone de rencontre ou zone 30 afin d'améliorer la perméabilité du secteur et de donner plus de cohérence à la zone dans sa globalité. Cette mesure permettrait également aux piétons de cheminer au milieu de la chaussée en l'absence de cheminement piéton.

by - Carrefour Baumettes/Flumeaux

DÉFICIT(S)	MESURE(S) - Court terme	MESURE(S) - Long terme
 <p>Trottoir traversant</p>	<ul style="list-style-type: none">× Etudier le déplacement de l'entrée de la zone 30 plus proche de la Route des Flumeaux (permettant ainsi de réguler la priorité à l'intersection également).	<ul style="list-style-type: none">× Requalification de la Route des Flumeaux avec réalisation d'un trottoir traversant conforme marquant l'entrée en zone 30 km/h.
<p>Visibilité</p>		<ul style="list-style-type: none">× Examiner la pertinence d'utiliser le Ch. du Verger (privé) pour assurer le mouvement Bel Orne -> Flumeaux afin d'améliorer les problèmes de visibilité constatés (et ainsi réorganiser le schéma de circulation du quartier - voir point dangereux «an» au chemin De Bel-Orne et «bx» au chemin des Baumettes respectivement p.60 et p.70).

Remarques

Recommandation à relier avec les points dangereux ac et at au chemin des Flumeaux.
VSS 40 242, VSS 40 273

aq - Avenue de la Rochelle

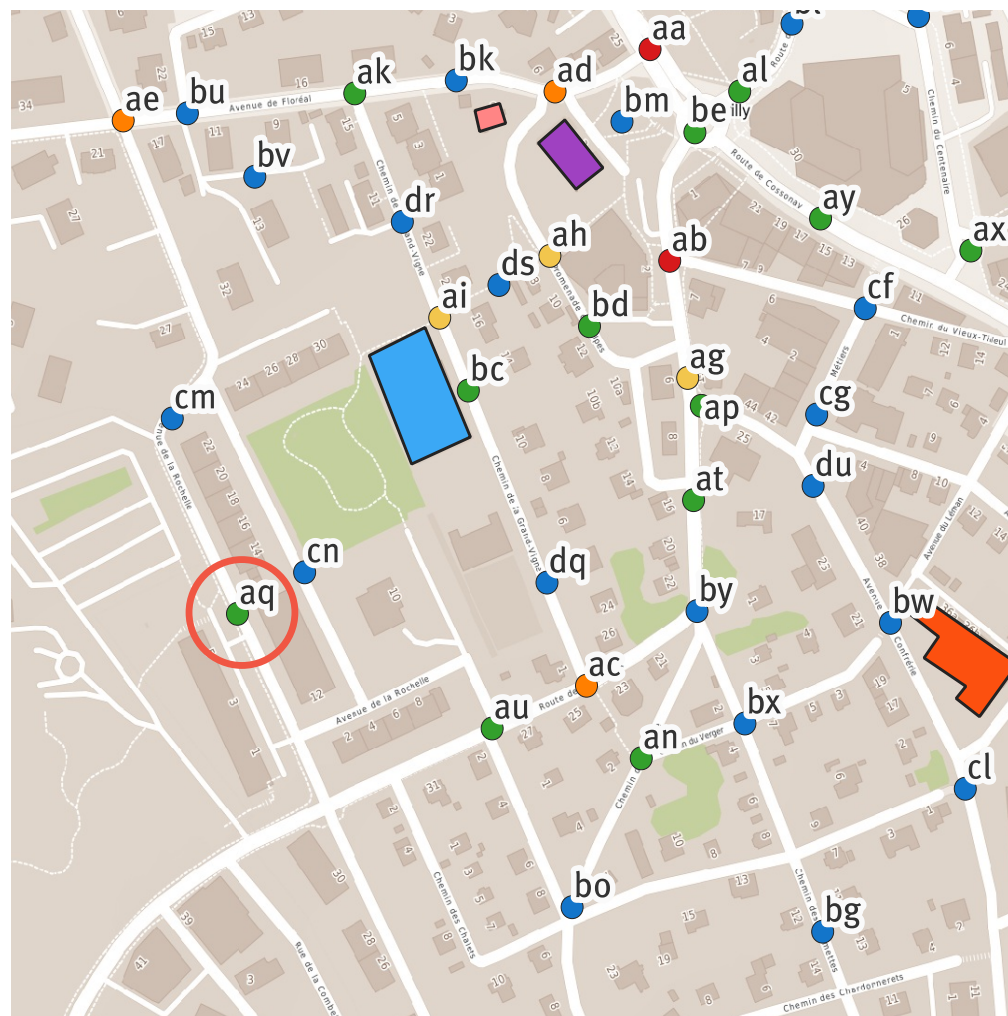
CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences	7
Fréquentation	18
Accidentologie	-
Commentaires parents	Mauvaise visibilité Il manque un passage piéton Les voitures ne s'arrêtent pas Les voitures roulent trop vite
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	40

Déficits / Observations sur le terrain

- × Absence d'aide à la traversée pour les piétons et stationnement longitudinal bloquant la ligne de désir piétonne.
- × Distances de visibilité de/vers les zones d'approche insuffisantes (applicable aussi aux aides à la traversée non marquées) en raison d'obstacles (stationnement).
- × Largeur de trottoir insuffisante.
- × Eclairage public partiellement masqué par l'arborisation.



aq - Avenue de la Rochelle

DÉFICIT(S)



Traversée piétonne

MESURE(S) - Court terme

- × Réaliser une aide à la traversée à l'aide de bastions piétons matérialisés par des potelets/ bordures afin d'améliorer les conditions de traversées des piétons.
- × Réorganisation du stationnement pour libérer la ligne de désir piétonne et assurer les conditions de visibilité sur l'aide à la traversée.
- × Abaissement de bordure à réaliser.

MESURE(S) - Long terme

- × Pérenniser l'aide à la traversée en tenant compte des projets futurs (voie verte Grand-Pré-Galicien - prêter une attention particulière aux futurs aménagements et aux conflits potentiels entre piéton et cycle. Dans l'idéal, séparer au maximum les flux par mode).
- × Elargir les trottoirs



- × Entretien de l'arborisation

Remarques

Attention, accroissement des flux piétons et cycles dans le futur avec projet de voie verte (un cheminement piéton continu est donc essentiel).

VSS 40 241 (conditions de visibilité applicables aux aides à la traversée), SN 640 070, VSS 40 213

cc - Avenue des Cerisiers, Avenue du Château

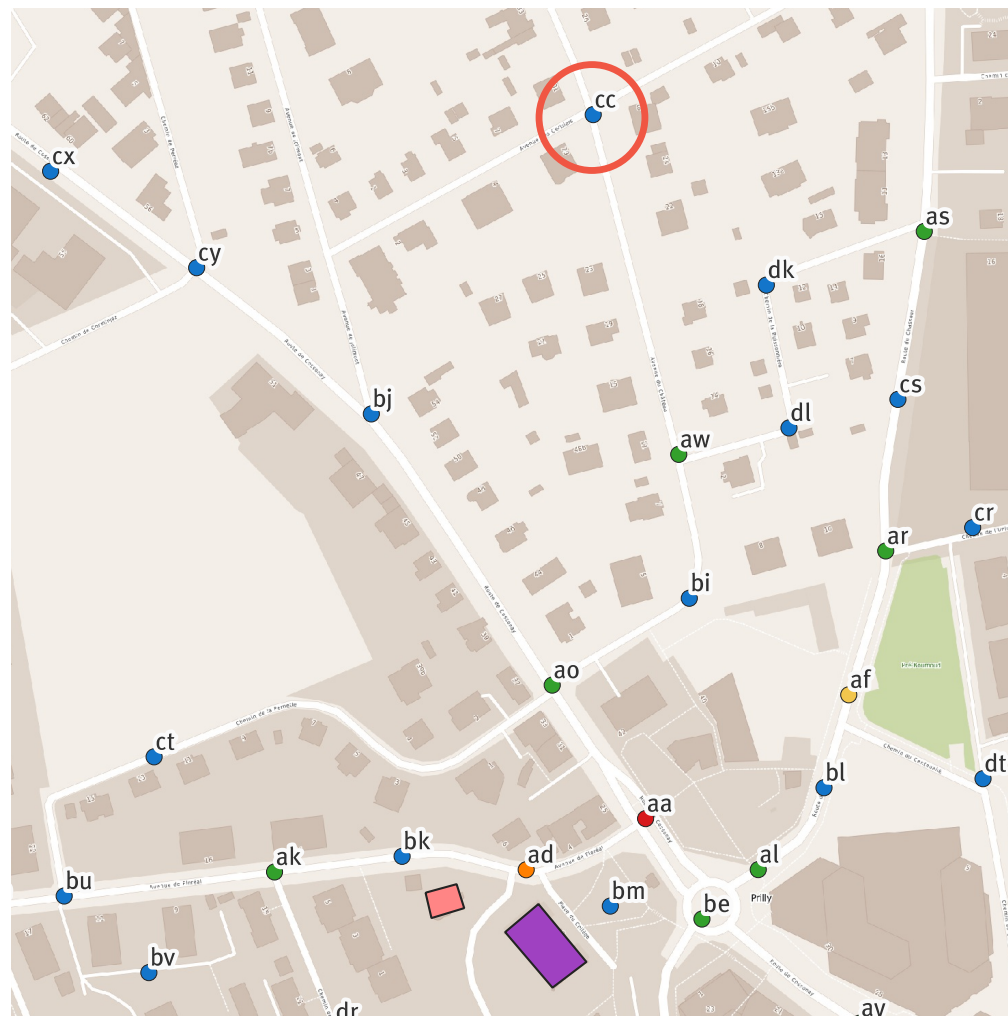
CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences	2
Fréquentation	38
Accidentologie	-
Commentaires parents	Carrefour dangereux Les voitures roulent vite Mauvais éclairage en hiver
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	41

Déficits / Observations sur le terrain

- × Le cheminement piéton n'est pas sécurisé et s'interrompt au carrefour.
- × La visibilité pour les piétons n'est pas garantie sur certaines traversées (muret et végétation qui masquent les zones d'attente).



cc - Avenue des Cerisiers, Avenue du Château

DÉFICIT(S)

MESURE(S) - Court terme

MESURE(S) - Long terme



Cheminement piéton

- × Réduire la taille du carrefour en matérialisant les trottoirs (à l'aide de marquage et de potelet) et des avancées de trottoir facilitant et sécurisant le cheminement piéton.

- × Matérialiser le trottoir et les avancées de trottoir

Remarques

VSS 40 241 ,SN 640 75 ,Lhand

bo - Chemin de la Moraine, Chemin de Bel-Orne

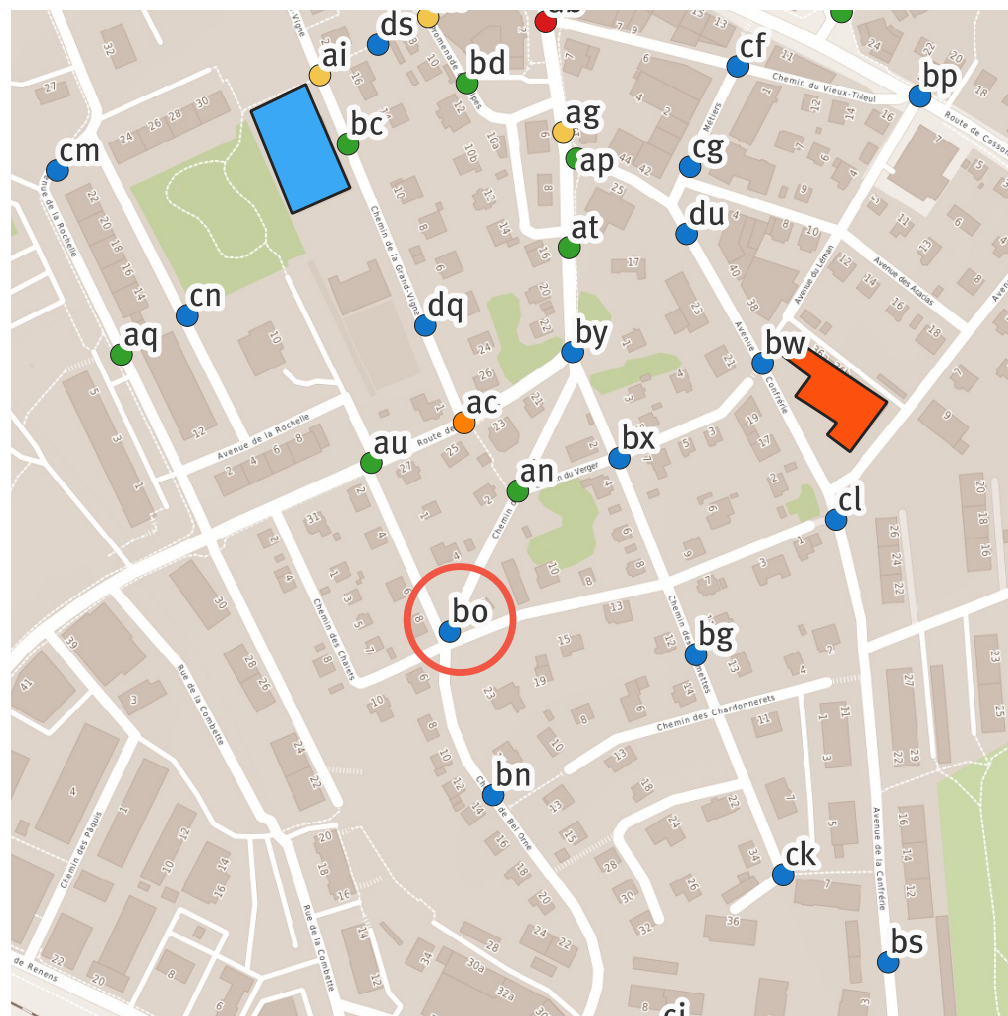
CONCERNE

REMARQUES


Nombre d'occurrences	3
Fréquentation	30
Accidentologie	-
Commentaires parents	Pas de trottoir 30 km/h pas respectée Fort circulation Présence de parents-taxis
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	42

Déficits / Observations sur le terrain

- × La bande longitudinale traversant le carrefour n'offre aucune visibilité et sécurité. La gestion des priorités à ce carrefour est difficile.



bo - Chemin de la Moraine, Chemin de Bel-Orne

DÉFICIT(S)	MESURE(S) - Court terme	MESURE(S) - Long terme
 <p>Cheminement piéton</p>	<ul style="list-style-type: none">× Supprimer la bande longitudinale traversant le carrefour× Supprimer le stationnement situé trop proche du carrefour.× Ajouter des éléments de modération de trafic sur le Chemin de Bel-Orne afin de réduire l'effet rectiligne.	<ul style="list-style-type: none">× La géométrie du carrefour pourrait être améliorée et réduite à l'aide de marquage et de potelets, permettant de créer des zones d'attente sécurisées pour les piétons tout en améliorant les conditions de visibilité sur les différents branchements de l'intersection.× Etudier la possibilité de requalifier le tronçon/ quartier en zone 20 km/h et/ou de repenser le schéma de circulation en incluant le Chemin de la Moraine.

Remarques

Zones 30 - Documentation technique BPA - 2.355

VSS 40 252

cr - Début zone 30 du Chemin de l'Union

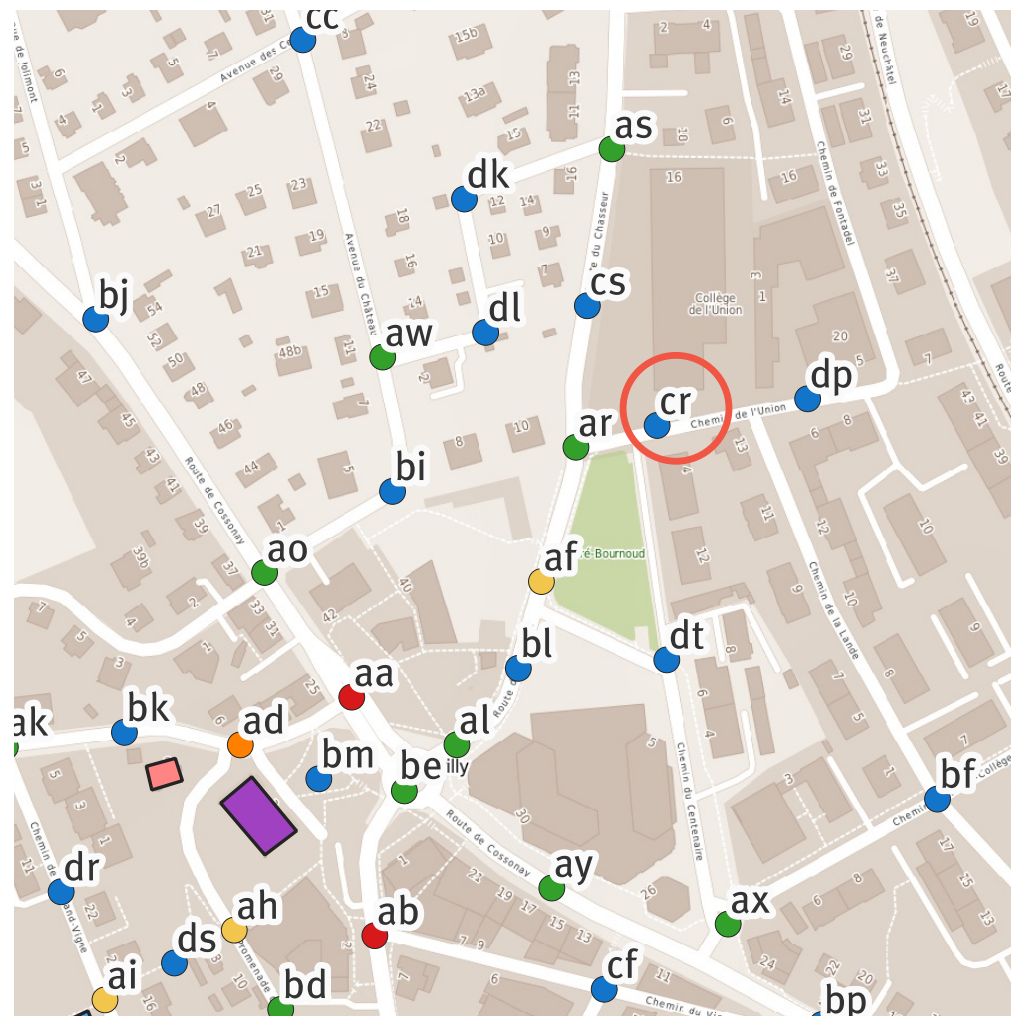
CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences	1
Fréquentation	40
Accidentologie	-
Commentaires parents	Passage piéton Sortie de parking
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	43

Déficits / Observations sur le terrain

- × Distances de visibilité de/vers la zone d'approche Sud insuffisantes selon VSS 40 241 en raison d'obstacles (totem d'entrée en zone 30).



cr - Début zone 30 du Chemin de l'Union

DÉFICIT(S)

Passage piéton



MESURE(S) - Court terme

- × Déplacer le totem zone 30 en dehors du cône de visibilité du passage piéton (déplacer l'entrée de la zone 30, voir point «ar» p.56).
- × Matérialiser et protéger la zone d'approche Sud du passage piéton avec un marquage au sol et des potelets afin de la protéger.

MESURE(S) - Long terme

- × Etudier l'extension de la zone 30 jusqu'au débouché sur la Route du Chasseur et matérialiser l'entrée en zone 30 avec un trottoir traversant.

Remarques

VSS 40 241

cf - Rue des Métiers 1

CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences

2

Fréquentation

34

Accidentologie

-

Commentaires parents

Sortie de parking dangereuse
Passage pour piéton dangereux

Effet sur la sécurité

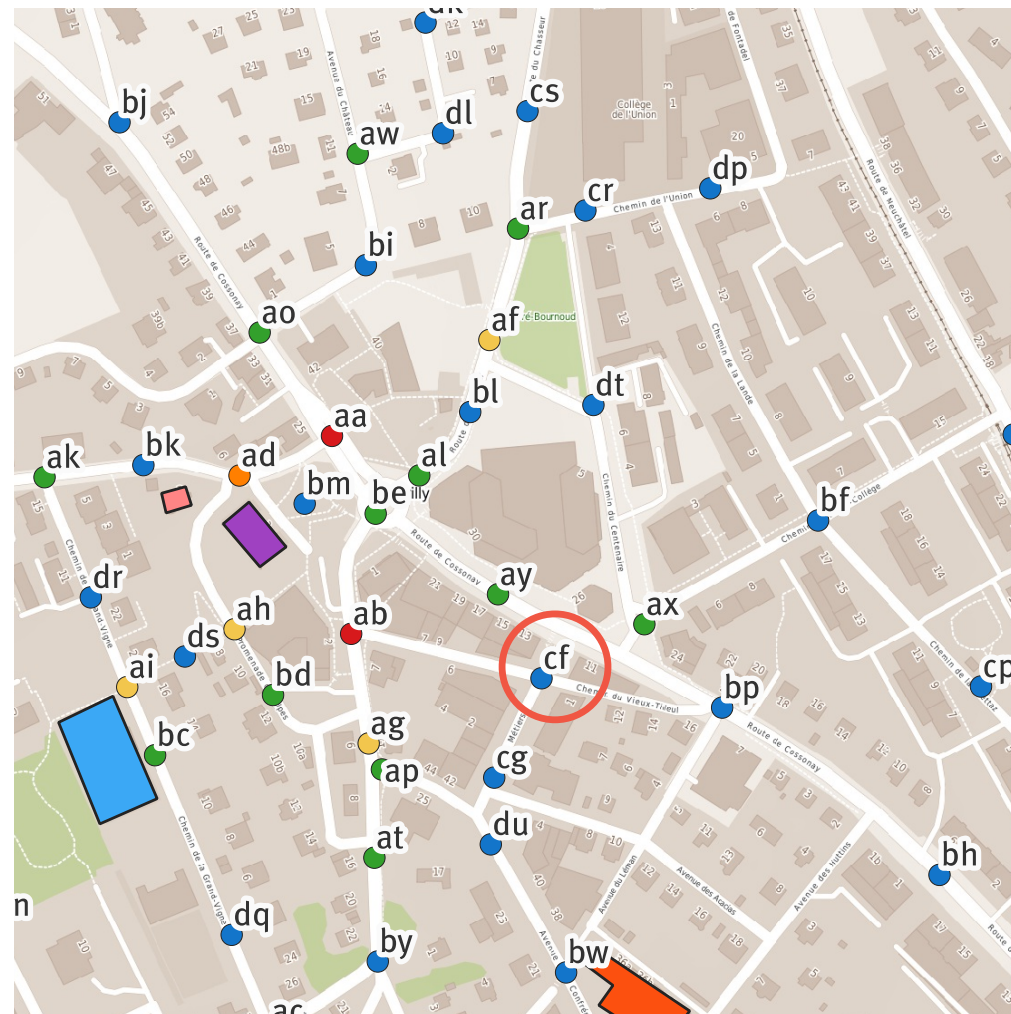
Moyen

Rang

44

Déficits / Observations sur le terrain

- × Le passage piéton est trop long et sans ilot de protection.
- × Signal «Obstacle à contourner par la droite» 2.34 trop bas, dans le cône de visibilité de l'ilot.



cf - Rue des Métiers 1

DÉFICIT(S)



Passage piéton

MESURE(S) - Court terme

- × Supprimer ou déplacer le signal «Obstacle à contourner par la droite» 2.34 hors du cône de visibilité (redondant).

MESURE(S) - Long terme

- × Rendre le carrefour plus compact et en cohérence avec l'exploitation retenue.
- × Réaliser un vrai îlot de protection au passage piéton et raccourcir drastiquement les branchements de la traversée.
- × Etudier la possibilité de supprimer l'entrée du parking souterrain (autre accès unique via Route de Cossonay - cette mesure sera étudiée par la Coop).

Remarques

VSS 40 241

ba - Rte de Broye, Chemin de Perréaz, Chemin de la Cure

CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences	5
Fréquentation	16
Accidentologie	-
Commentaires parents	Pas de passage piéton Les voitures roulent vite malgré la zone 30. Les voitures frolent pour doubler.
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	45

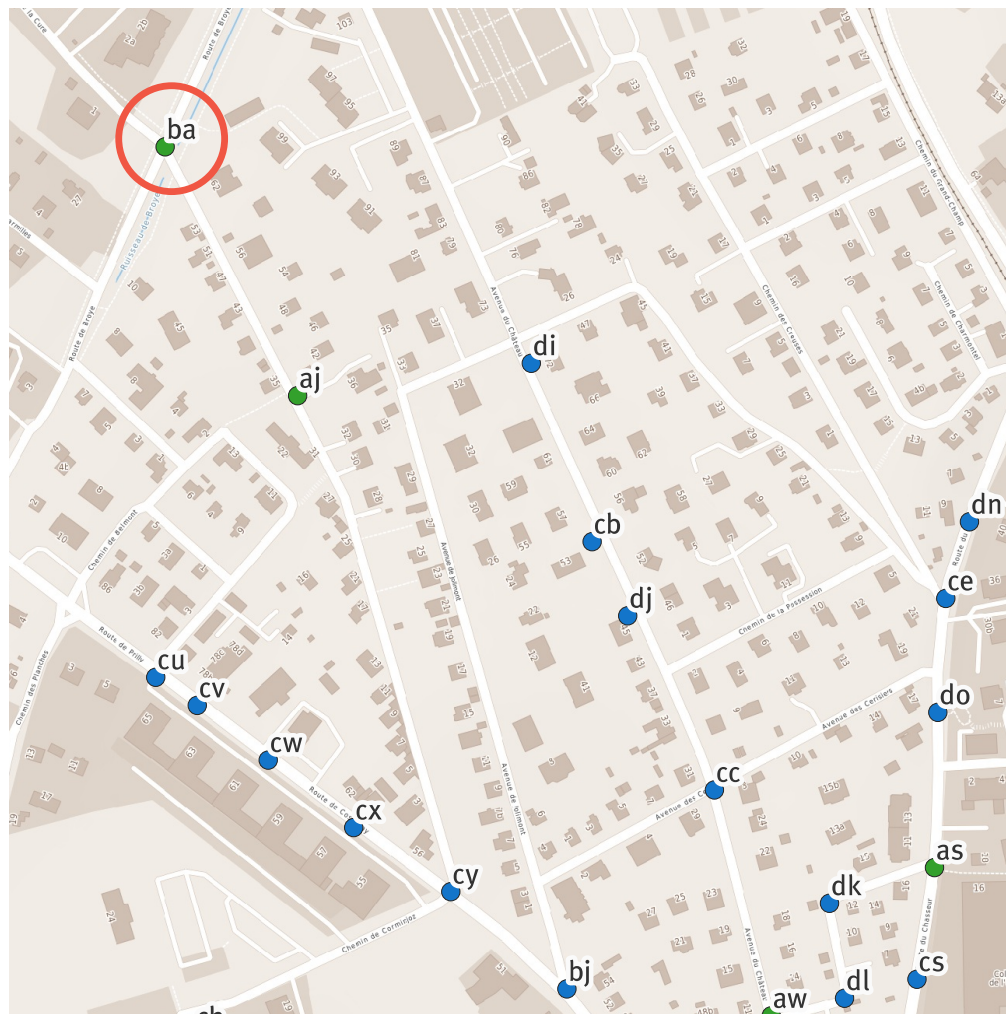
Déficits / Observations sur le terrain

Le cheminement piéton est peu clair :

- × bordures à la même hauteur que la chaussée, ne protégeant pas suffisamment les piétons.
- × les zones d'approche des traversées non prioritaires piétonnes sont masquées par la végétation .
- × cheminement piéton discontinu et difficile pour les personnes à mobilité réduite etc (abaissment de trottoir pas l'un en face de l'autre et qui dirige au centre du carrefour).

L'espace dédié aux véhicules est relativement généreux pour une priorité de droite en zone 30 km/h (et n'oblige pas les automobilistes à ralentir).

Les parents décrivent une vitesse élevée.



ba - Rte de Broye, Chemin de Perréaz, Chemin de la Cure

DÉFICIT(S)



Visibilité



MESURE(S) - Court terme

- × Entretien de la végétation à une hauteur max de 60 cm tout en assurant la visibilité nécessaire au carrefour et aux traversées non prioritaires piétonnes.

MESURE(S) - Long terme

- × Réduire la taille du carrefour en agrandissant les trottoirs et en aménageant des avancées de trottoirs pour les traversées non prioritaires.

Comportement

- × Les relevés de vitesse effectués dans le secteur indiquent des vitesses respectées par les véhicules.

Remarques

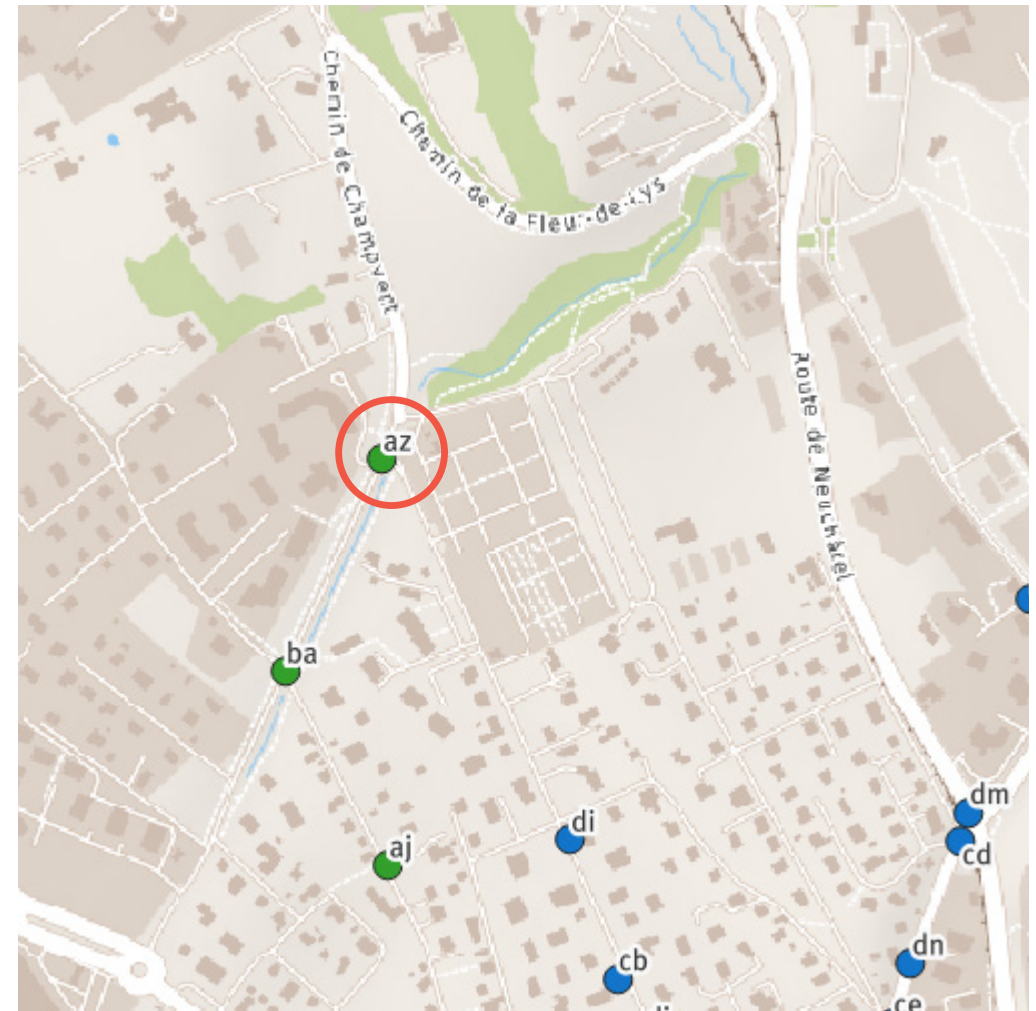
VSS 40 241, SN 640 070, SN 640 075

az - Rte de Broye

CONCERNE	REMARQUES
Nombre d'occurrences	5
Fréquentation	13
Accidentologie	-
Commentaires parents	Pas de passage piéton Les véhicules ne cèdent pas la priorité aux vélos
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	46

Déficits / Observations sur le terrain

- × La visibilité au droit du débouché privé est masquée par de la végétation (supérieure à 60 cm de haut). Les véhicules sortants ne voient ni les piétons sur le trottoir ni les véhicules roulant sur la chaussée.



az - Rte de Broye

DÉFICIT(S)

MESURE(S) - Court terme

MESURE(S) - Long terme



Cheminement piéton

- × Entretien de la végétation à une hauteur max de 60 cm tout en assurant la visibilité nécessaire sur le trottoir et la chaussée jusqu'à 35 mètres (vitesse d'approche à 30 km/h).

Remarques

VSS 40 273

cy - Rue de Cossonay, Chemin de Corminjoz

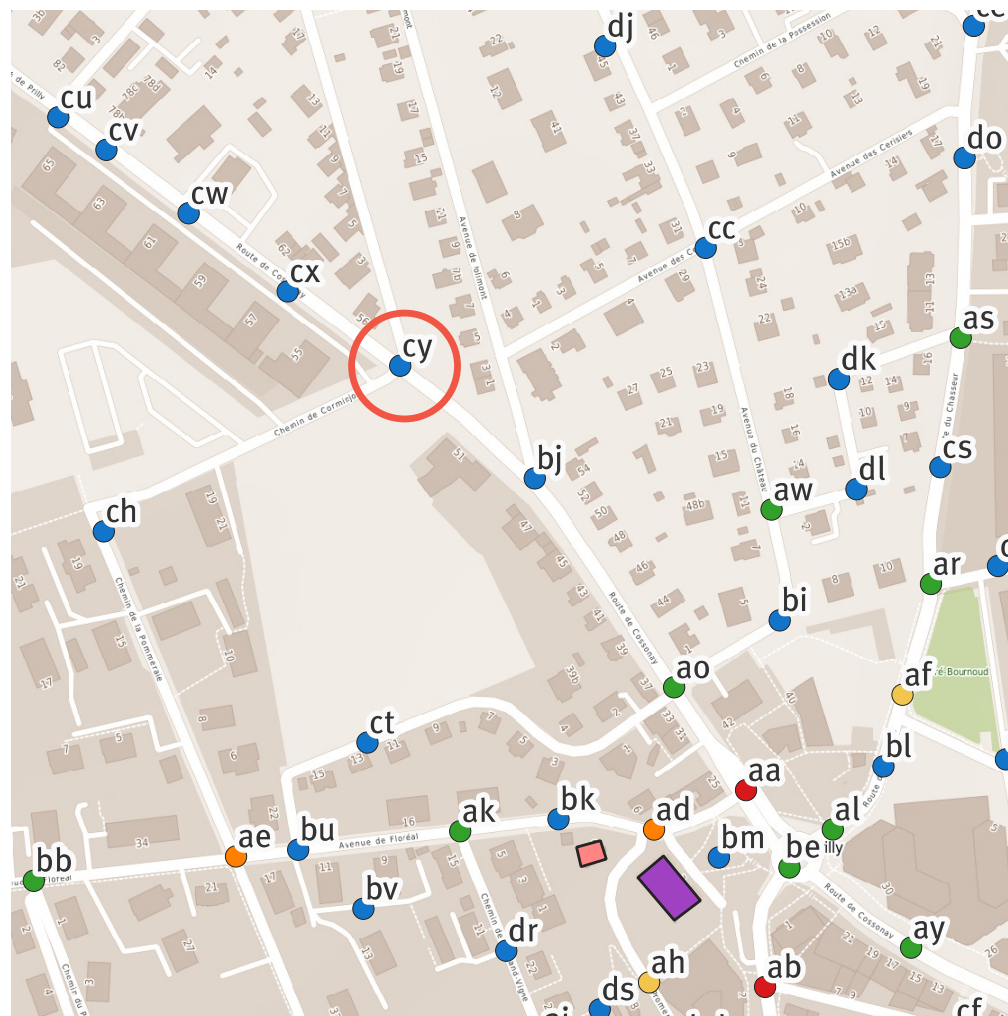
CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences	1
Fréquentation	34
Accidentologie	3 accident (avant travaux récents)
Commentaires parents	-
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	47

Déficits / Observations sur le terrain

- × Le totem zone 30 peut masquer la visibilité sur la zone d'attente ouest du passage pour piéton.
- × La signalisation de travaux n'est pas à un emplacement idéal (avant le passage piéton).
- × Lors de la visite sur le terrain, les bordures n'étaient pas adaptées (zones en travaux).



cy - Rue de Cossonay, Chemin de Corminjoz

DÉFICIT(S)

Passage piéton



MESURE(S) - Court terme

- × Déplacer le totem zone 30 afin que celui-ci ne masque pas la visibilité du passage piéton.
- × Déplacer également la signalétique de travaux afin qu'elle n'entrave pas la visibilité sur la zone d'approche du passage piéton.

MESURE(S) - Long terme

- × Adapter les bordures du passage piéton afin qu'elles soient conformes à la LHand.

Remarques

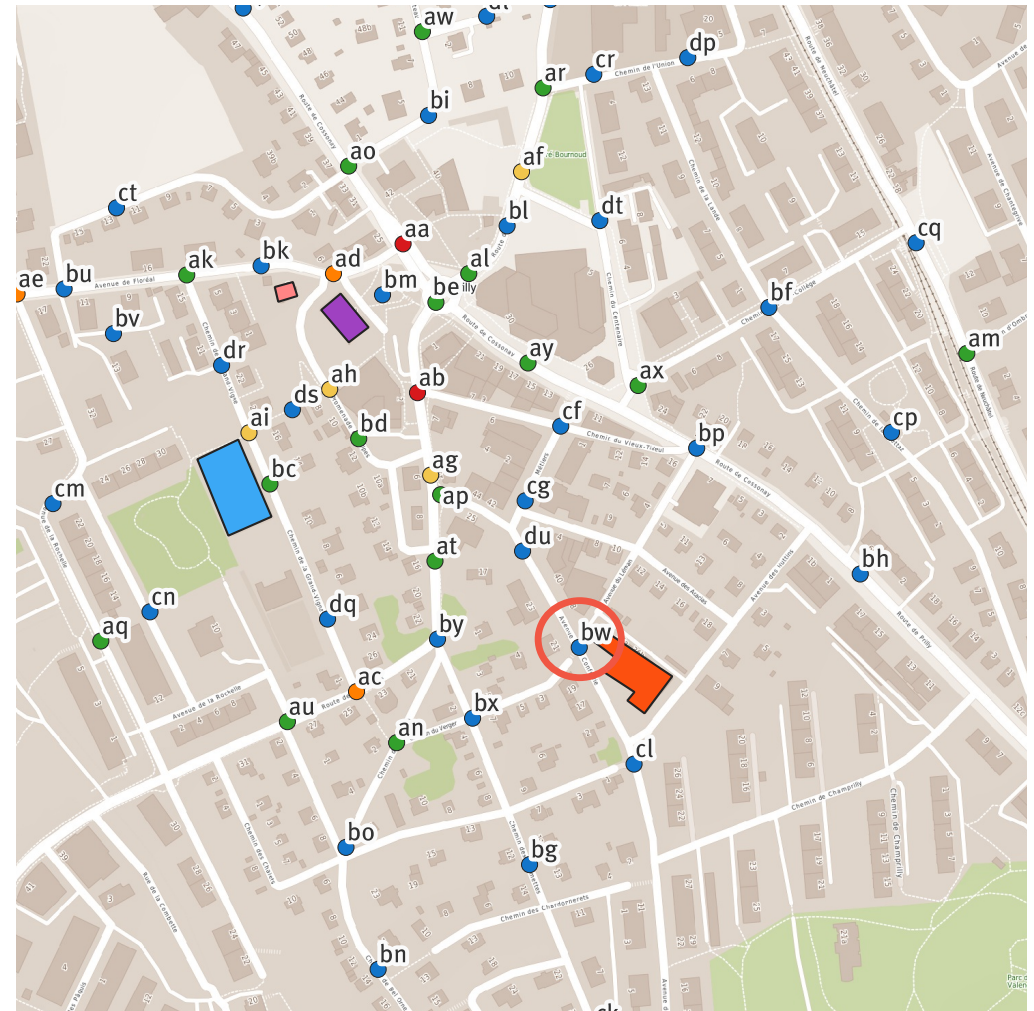
LHand, VSS 40 241

bw - Av. de la Confrérie 21

CONCERNE	REMARQUES
Nombre d'occurrences	2
Fréquentation	28
Accidentologie	-
Commentaires parents	dangereux trafic mauvaise visibilité
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	48

Déficits / Observations sur le terrain

- × Distances de visibilité de/vers la zone d'approche Ouest semblent insuffisantes selon VSS 40 241 en raison d'obstacles (stationnement).



bw - Av. de la Confrérie 21

DÉFICIT(S)



Passage piéton

MESURE(S) - Court terme

- × Décaler/supprimer le stationnement obstruant la visibilité sur la zone d'approche du passage piéton.

MESURE(S) - Long terme

- × Etudier l'exploitation en zone 30 du tronçon (Av. Confrérie).

Remarques

Ce point dangereux se trouve juste devant l'APEMS la Confrérie, la présence d'enfants est donc importante.

cs - Route du Chasseur 16

DÉFICIT(S)

MESURE(S) - Court terme

MESURE(S) - Long terme



Trottoir

× Requalification et élargissement du trottoir

Remarques

Requalification du tronçon planifiée dès 2025.

SN 640 070

ck - Chemin des Baumettes

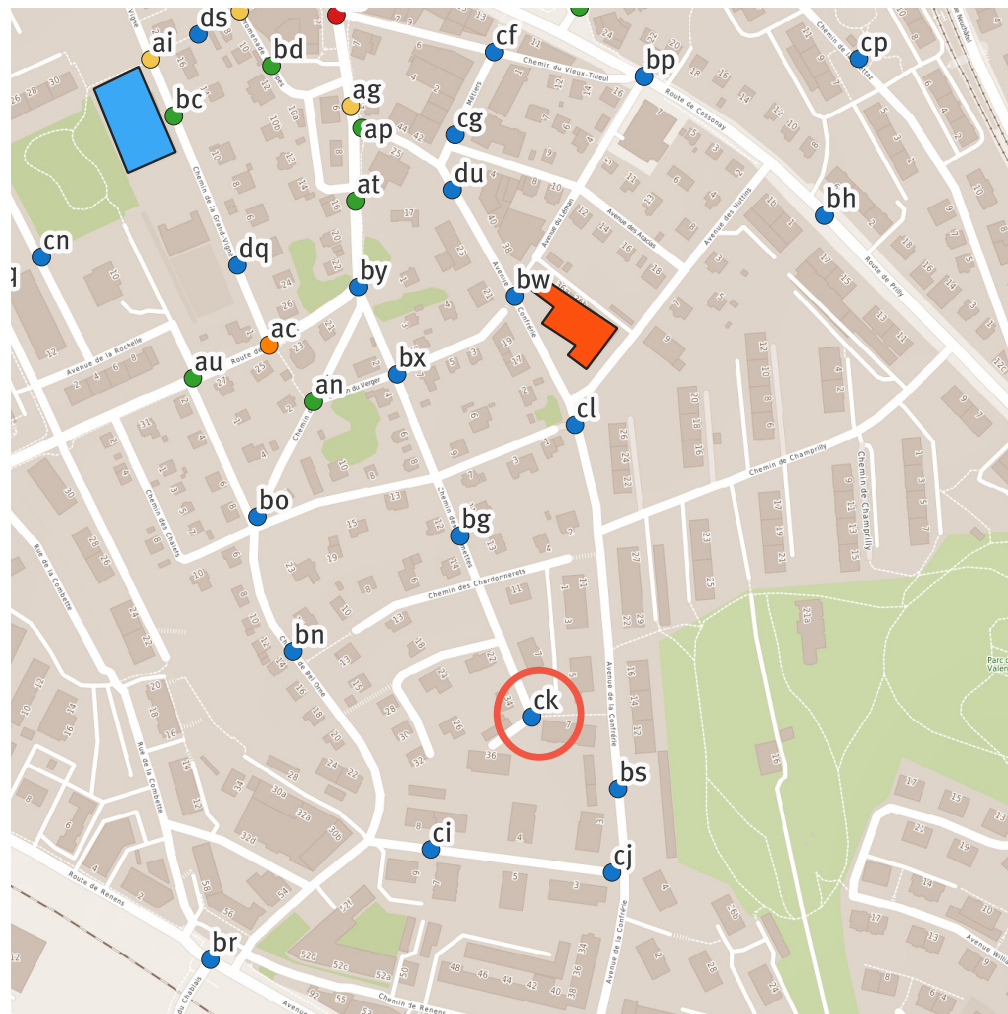
CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences	1
Fréquentation	26
Accidentologie	-
Commentaires parents	Manque d'éclairage
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	50

Déficits / Observations sur le terrain

- × Sur le chemin des Baumettes, la visibilité aux sorties riverains n'est pas respectée.
- × Le cheminement piéton, soit la bande longitudinale, n'offre aucune sécurité pour les piétons. De plus, les places de stationnement obligeant les automobilistes à circuler sur la bande longitudinale lorsqu'il y a des véhicules stationnés.



ck - Chemin des Baumettes

DÉFICIT(S)

Cheminement piéton



MESURE(S) - Court terme

- × Sécuriser la bande longitudinale avec des potelets discontinus ou supprimer la bande longitudinale qui offre une fausse sécurité (pour que les piétons puissent cheminer au centre de la chaussée).
- × Sécuriser les sorties riverains quand cela est possible en taillant la végétation, adapter les murets et haies afin de garantir la visibilité sur la chaussée.
- × Étudier la possibilité d'installer des obstacles latéraux afin de ralentir les véhicules.

MESURE(S) - Long terme

- × Étudier la possibilité d'aménager un trottoir sur le Chemin des Baumettes.
- × Réaménager le carrefour en réduisant le débouché et en aménageant une continuité piétonne (abaissement des trottoirs et garantir la visibilité).

Remarques

SN 640 070, SN 640 075, VSS 40 273, VSS 40 252

dj - Avenue du Château

CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences

1

Fréquentation

26

Accidentologie

-

Commentaires parents

pas de visibilité aux sorties riverains

Effet sur la sécurité

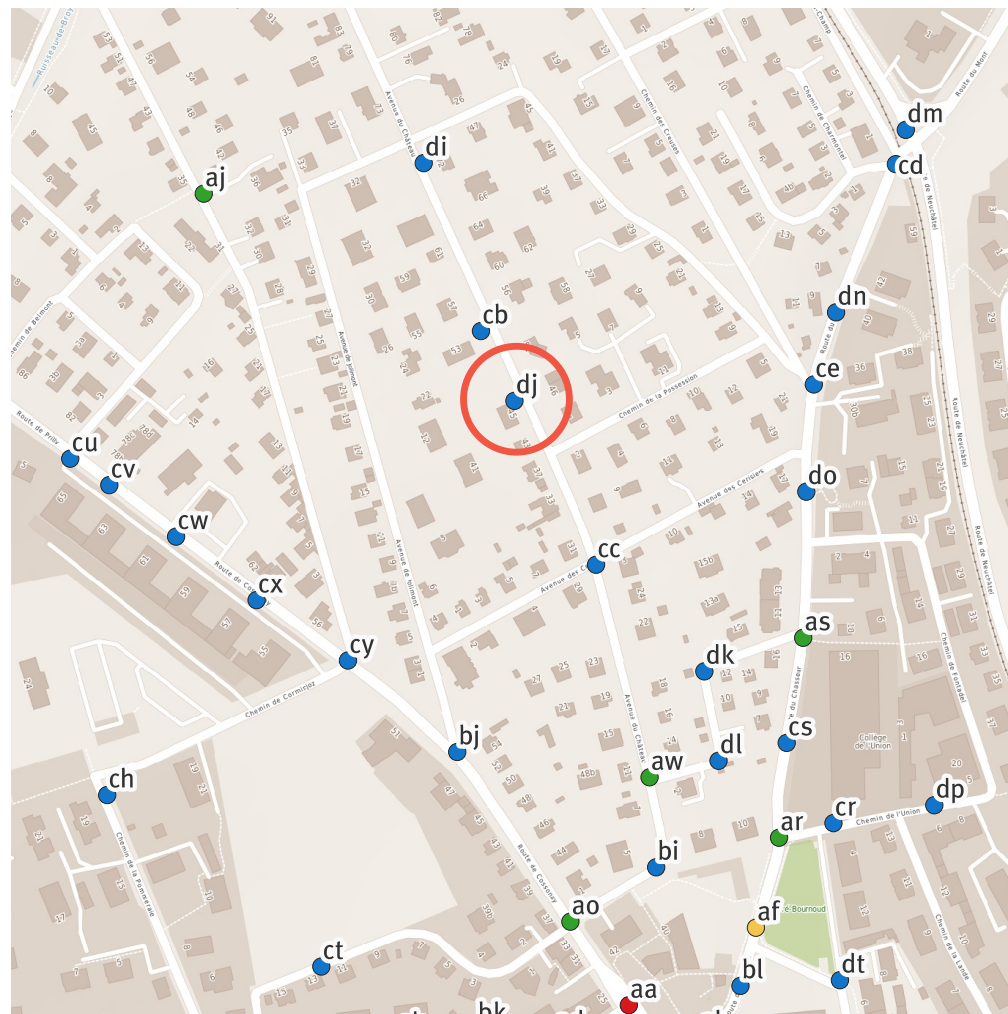
Moyen

Rang

50

Déficits / Observations sur le terrain

- × Sur toute l'avenue du Château, les sorties riverains ne respectent pas les normes de visibilité en rigueur. Les haies ou murets masquent la visibilité sur la chaussée et le trottoir.



dj - Avenue du Château

DÉFICIT(S)

MESURE(S) - Court terme

MESURE(S) - Long terme



Visibilité

- × Sensibiliser les habitants sur leur rôle à jouer en taillant la végétation et en adaptant leurs infrastructures.

Remarques

VSS 40 273

bh - Route de Prilly/Rte de Cossonay

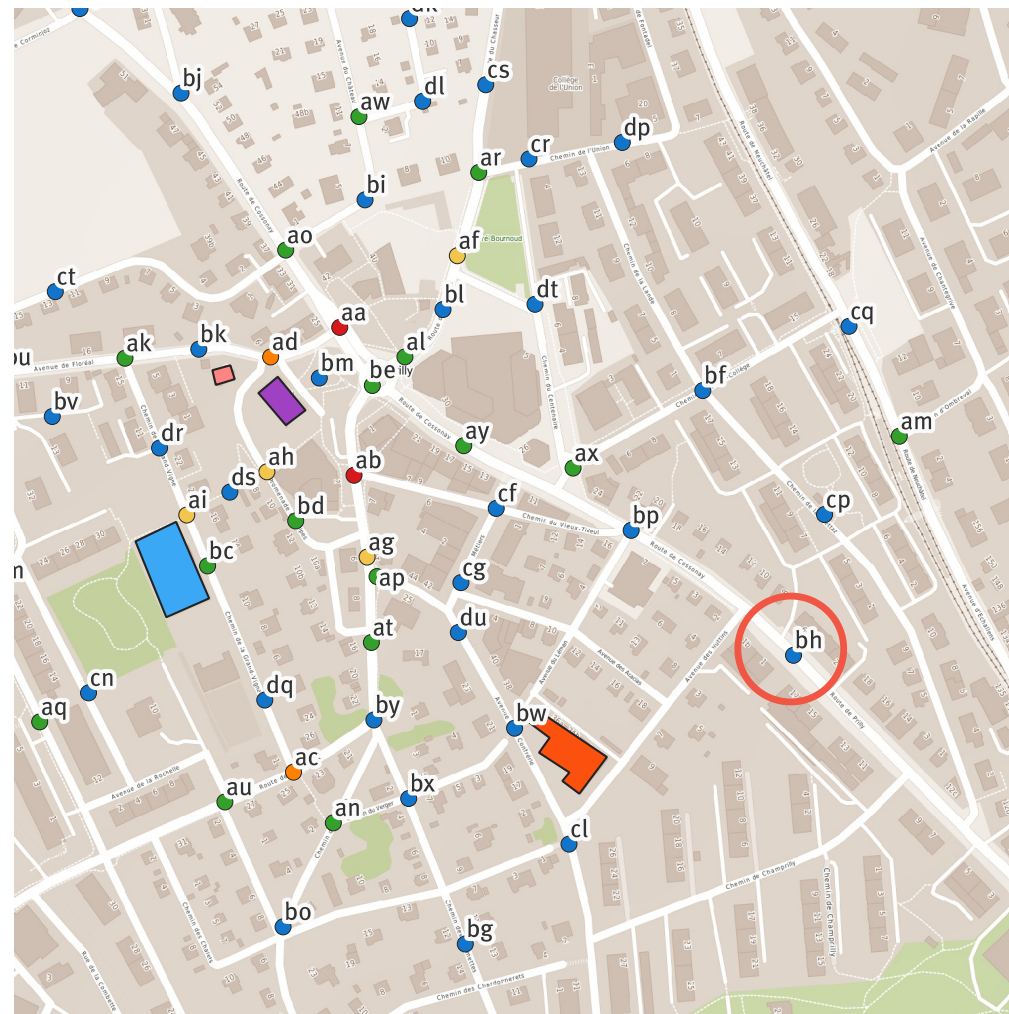
CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences	4
Fréquentation	8
Accidentologie	2 accidents dont 1 impliquant un piéton/cycle
Commentaires parents	Le trottoir est étroit. La vitesse des voiture est trio élevée.
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	52

Déficits / Observations sur le terrain

- × La largeur du trottoir au niveau de la station essence est trop étroit.
- × Plusieurs parents indiquent des vitesses de véhicules élevées.



bh - Route de Prilly/ Rte de Cossonay

DÉFICIT(S)



Trottoir

MESURE(S) - Court terme

- × Dans un premier temps, mettre en place une campagne de sensibilisation si les vitesses s'avèrent être excessives (avec la mise en place d'un radar pédagogique par exemple)
- × Dans un deuxième temps, installer un radar répressif si cela s'avère nécessaire.

MESURE(S) - Long terme

- × Elargir le trottoir

Remarques

Effectuer des comptages vitesses et mettre en place une action de sensibilisation si cela s'avère nécessaire.

SN 640 070 , SN 640 075

cg - Rue des Métiers 3

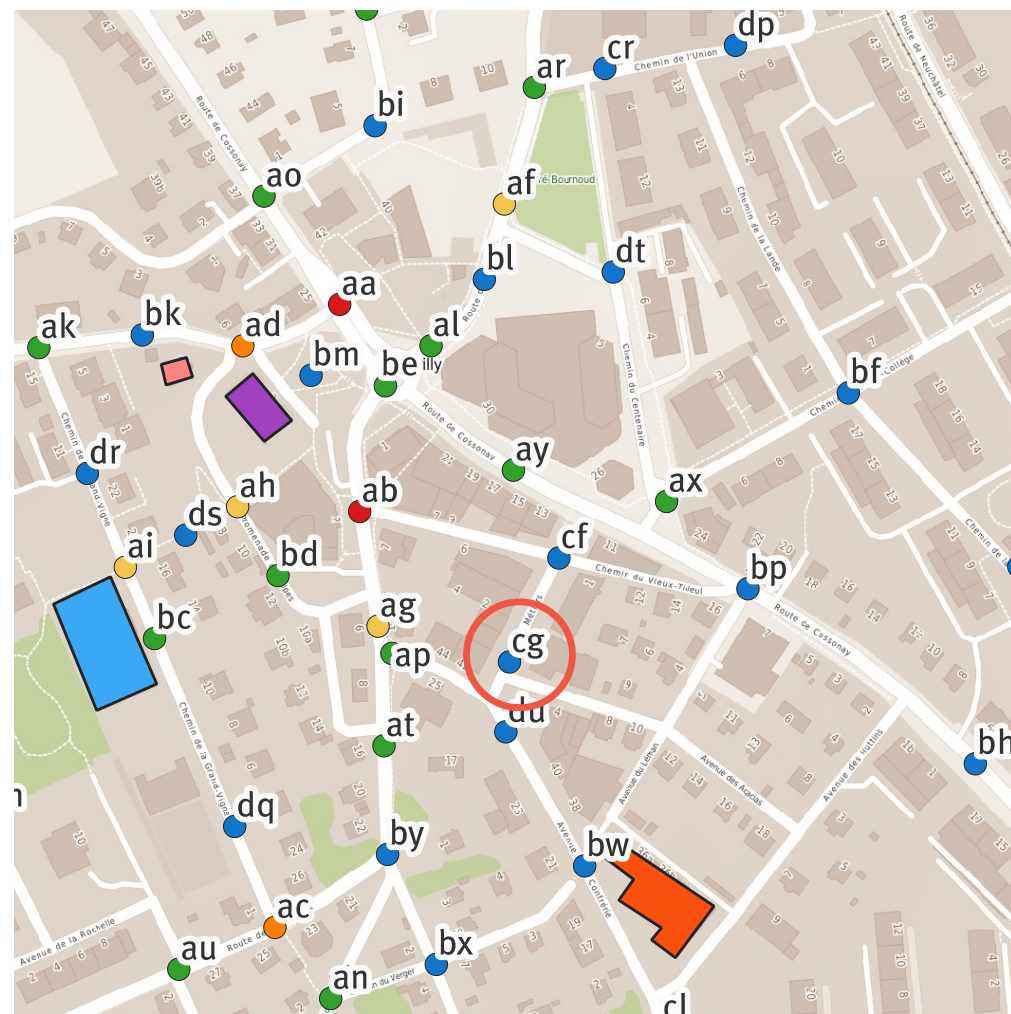
CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences	2
Fréquentation	18
Accidentologie	-
Commentaires parents	Pas de trottoir Mauvaise visibilité Sortie de parking
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	54

Déficits / Observations sur le terrain

- × Trottoir traversant non conforme (largeur et bordures) à VSS 40 424.
- × Conflit entre flux piéton et manœuvres de livraison sur le trottoir.
- × Conflit entre flux piéton et manœuvres de stationnement 2 roues motrices sur le trottoir.
- × Accès latéraux avec de mauvaises conditions de visibilité sur le trafic prioritaire et les piétons.



cg - Rue des Métiers 3

DÉFICIT(S)

Trottoir traversant



MESURE(S) - Court terme

- × Reporter ou supprimer les places 2 roues motrices présentes sur le trottoir.
- × Aménager les places livraison côté chaussé du trottoir pour diminuer les conflits avec les piétons.
- × Supprimer des places de parc obstruant la visibilité pour améliorer les conditions de visibilité en sortie des accès latéraux.

MESURE(S) - Long terme

- × Etudier l'intégration dans la zone 30 de l'Av. des Acacias et/ou l'exploitation en zone de rencontre de la Rue des Métiers.
- × Reconfigurer le trottoir traversant en cohérence avec l'exploitation retenue.

Remarques

VSS 40 242, VSS 40 273

bi - Av. du Château 8

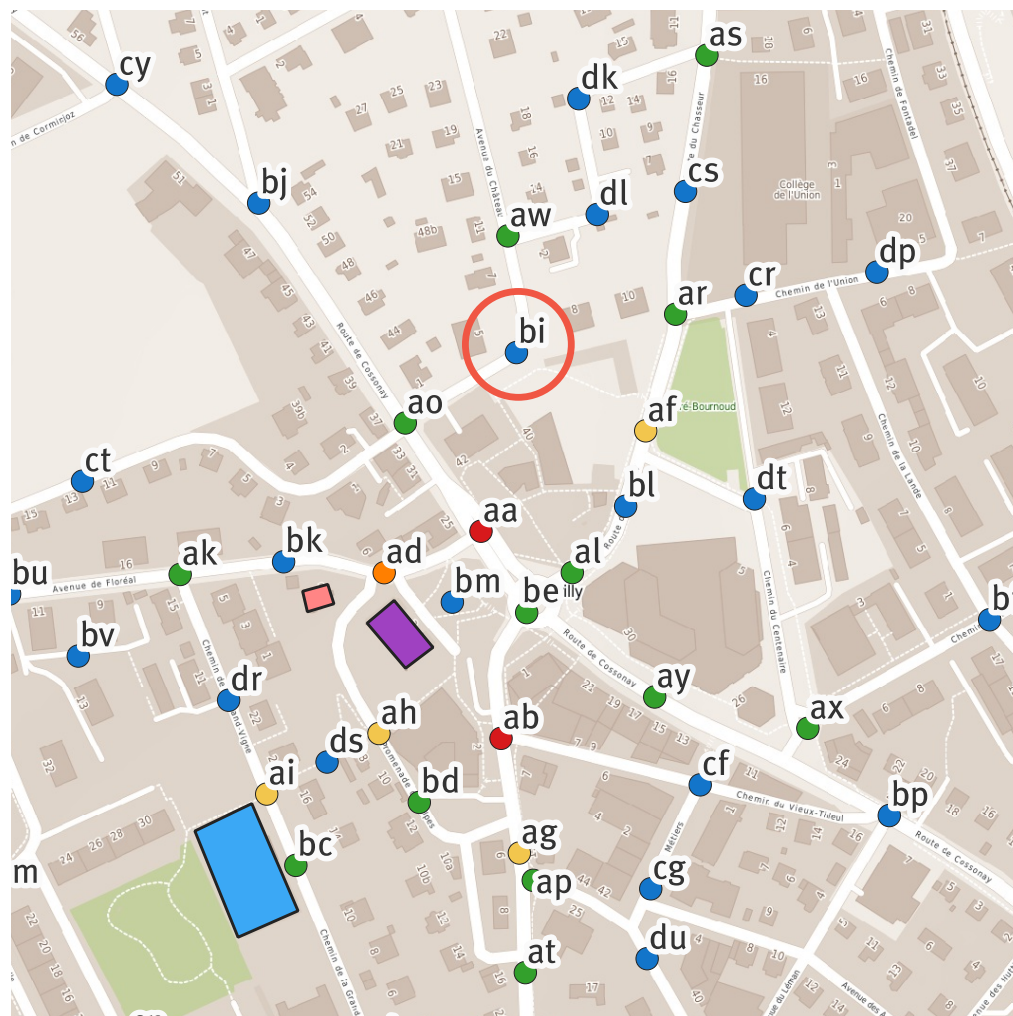
CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences	4
Fréquentation	4
Accidentologie	-
Commentaires parents	Il manque un passage piéton et un avertissement attention Mauvaise visibilité Les voitures roulent vite
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	55

Déficits / Observations sur le terrain

- × Absence d'aménagement piéton au droit de la ligne de désir en traversée de l'Av. du Château.
- × Distances de visibilité de/vers la zone d'approche à l'intérieur de courbe insuffisante selon VSS 40 241 (applicable aussi aux aides à la traversée non marquées) en raison d'obstacles (haie, grillage) - Cette traversée répond à une ligne de désir piéton.



bi - Av. du Château 8

DÉFICIT(S)



Traversée

MESURE(S) - Court terme

- × Entretien voire suppression des haies.
- × Etudier la mise en place d'un bastion piétons en intérieur de courbe matérialisé par des potelets/bordures collées afin de modérer le trafic (passage alterné), diminuer la longueur de traversée et améliorer les distances de visibilité.
- × Réaliser les abaissements de bordure nécessaires afin d'aménager une aide à la traversée.

MESURE(S) - Long terme

- × Pérenniser l'aide à la traversée
- × Eclairage public des zones d'approches à assurer.

Remarques

VSS 40 241, VSS 40 213

du - Route de la Confrérie

CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences	1
Fréquentation	18
Accidentologie	-
Commentaires parents	Trafic Mauvaise visibilité
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	56

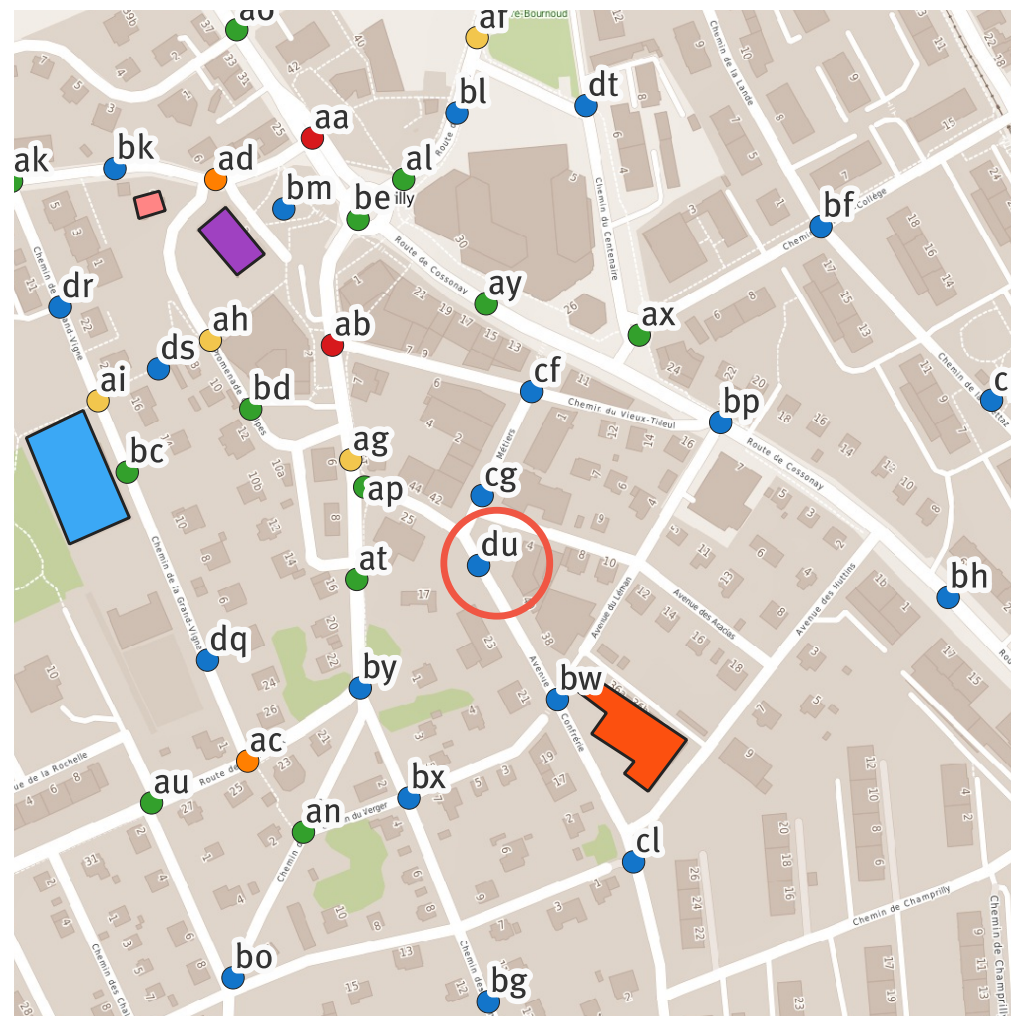
Déficits / Observations sur le terrain

Le passage piéton de la Confrérie :

- × Distances de visibilité de/vers la zone d'approche Ouest insuffisantes en raison d'obstacles (haie à l'amont).
- × Zone d'approche Est des piétons non protégée (abaissement accès riverains)
- × Manque de bordure détectable au droit de l'îlot
- × Signal «Obstacle à contourner par la droite» 2.34 dans le cône de visibilité
- × Eclairage public partiellement masqué par l'arborisation

Le passage piéton route des Métiers présentent plusieurs déficits

- × Il manque la borne d'îlot côté Nord
- × La visibilité semble insuffisante sur la zone d'approche Nord pour la circulation venant de la Route des Métiers
- × Le passage piéton est trop proche du carrefour et les voitures empiètent sur le passage piéton à l'intersection.



du - Route des Flumeaux, Rue des Métiers

DÉFICIT(S)



Passage piéton Confrérie



Passage piéton Métiers

MESURE(S) - Court terme

- × Entretien/Suppression de la haie amont
- × Installation d'un potelet pour délimiter la zone d'approche Est du passage piéton qui est franchissable.
- × Entretien de l'arborisation pour assurer l'éclairage public.
- × Etudier l'exploitation en zone 30 de l'Av. de la Confrérie et en zone 30/zone de rencontre de la Rue des Métiers.

MESURE(S) - Long terme

- × Réaliser une bordure détectable au droit de l'ilot.

- × Ajout d'une borne d'ilot.
- × Entretien/Suppression de la haie amont et supprimer/déplacer les places de stationnement nécessaire afin de garantir une visibilité suffisante sur la zone d'approche.
- × Etudier l'exploitation en zone 30 de l'Av. de la Confrérie et en zone 30/zone de rencontre de la Rue des Métiers (adapter l'intersection en conséquence : trottoir traversant ou priorité de droite).

Remarques

La rue des Métiers passera en zone 30 km/h dès 2025.

VSS 40 241, VSS 40 213

cm - Avenue de la Rochelle 22

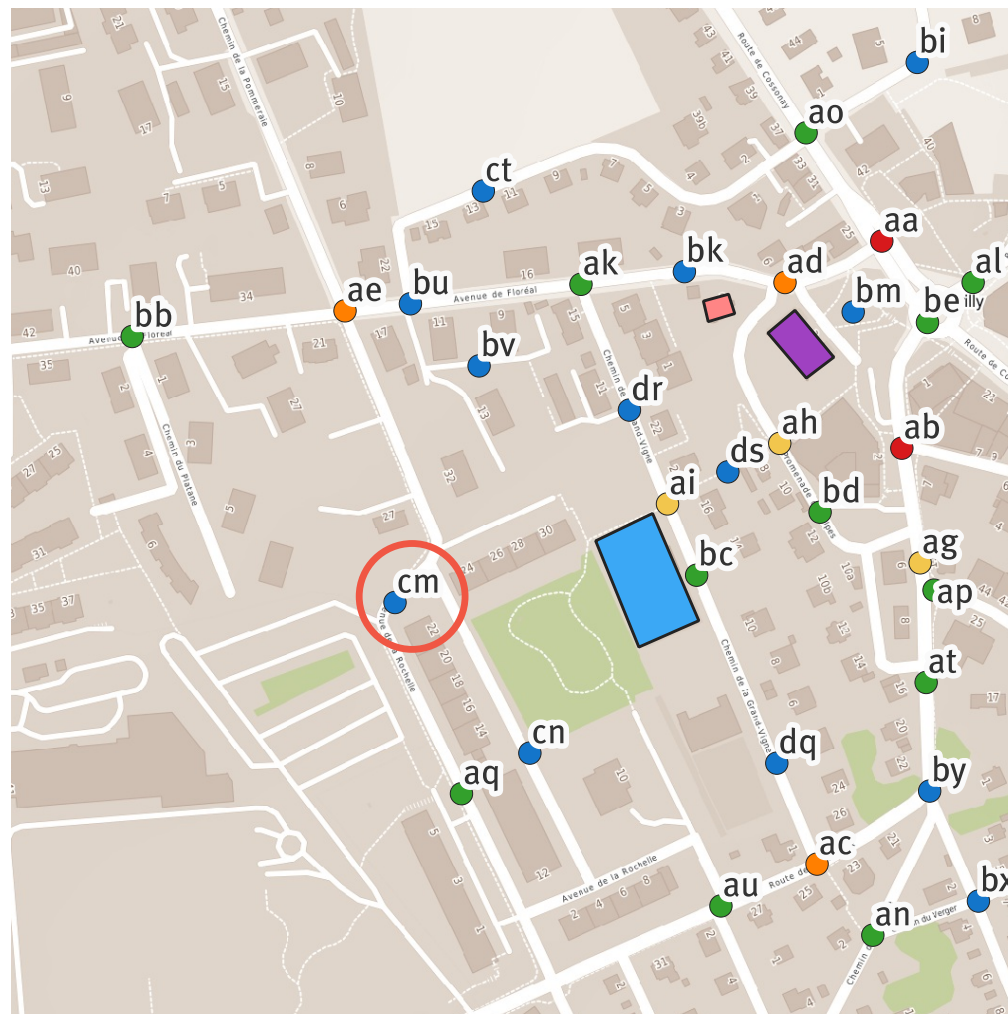
CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences	1
Fréquentation	14
Accidentologie	-
Commentaires parents	Il manque un passage piéton
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	57

Déficits / Observations sur le terrain

- × Absence d'aide à la traversée des piétons.
- × Distances de visibilité de/vers les zones d'approche insuffisantes selon VSS 40 241 (applicable aussi aux aides à la traversée non marquées) en raison d'obstacles (haie, stationnement), principalement depuis l'intérieur de courbe.
- × Largeur de trottoir insuffisante selon SN 640 070.



cm - Avenue de la Rochelle 22

DÉFICIT(S)



Passage piéton Confrérie

MESURE(S) - Court terme

- × Suppression de la haie et entretien de la végétation.
- × Suppression de stationnement pour améliorer les visibilitées.
- × Etudier la mise en place d'un bastion piéton afin d'aménager une aide à la traversée répondant à la ligne de désir piéton. Matérialiser cet aménagement par des potelets/bordures collés afin de diminuer la longueur de traversée et d'améliorer les distances de visibilité.
- × Abaissement de bordure à réaliser.

MESURE(S) - Long terme

- × Pérenniser le bastion piéton.
- × Elargir les trottoirs.

Remarques

VSS 40 241 (conditions de visibilité applicables aux traversées non prioritaires), SN 640 070, VSS 40 213

cx - Rue de Cossonay (devant n°55-57)

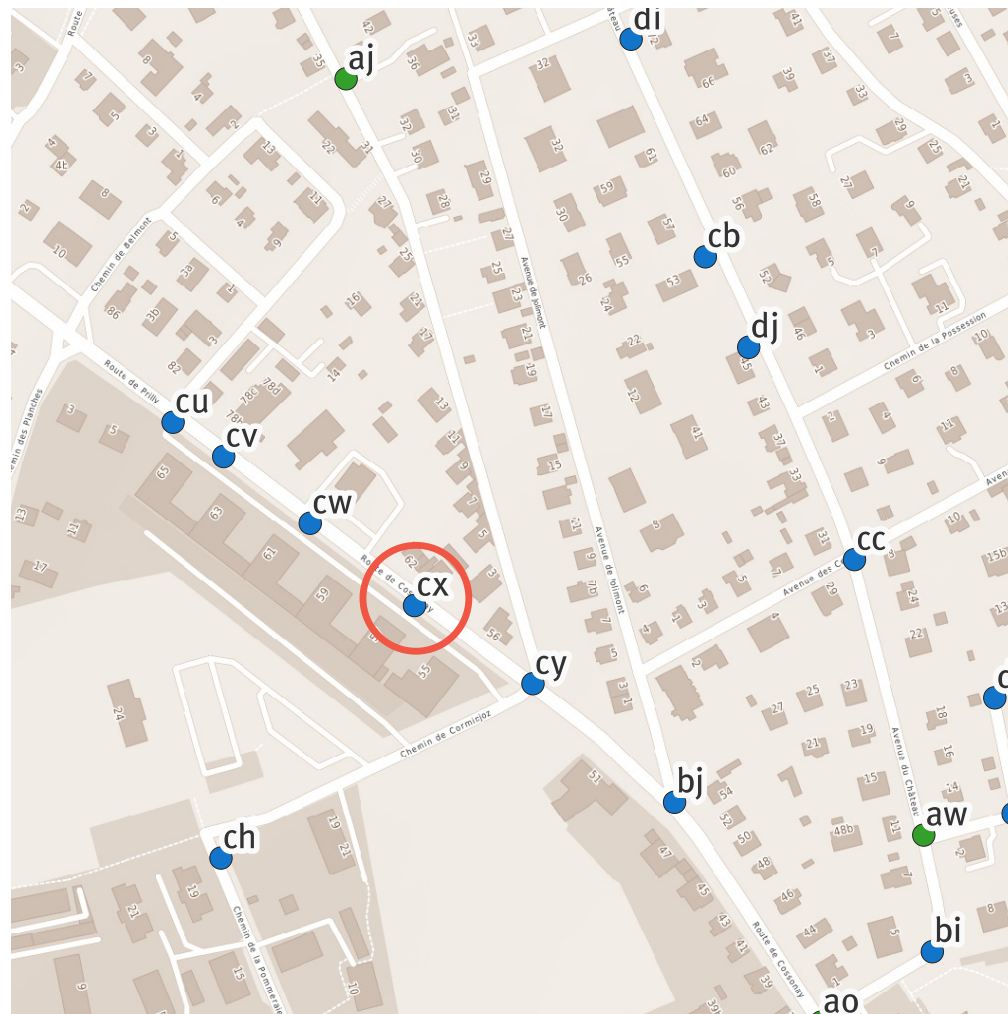
CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences	1
Fréquentation	12
Accidentologie	1 accident
Commentaires parents	Passage piéton souvent changé de place
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	58

Déficits / Observations sur le terrain

- × Zones de travaux : prêter une attention particulière aux cheminements piétons lors des chantiers (remarque générale).
- × Accorder une attention particulière à l'accroche des cycles sur la route. L'aménagement ne semble pas continu et peu favorable aux cycles.
- × Zone mixte à l'arrière de l'arrêt de bus vélo/piéton sur axe vélo voué à être très fréquenté.



cx - Rue de Cossonay (devant n°55-57)

DÉFICIT(S)

MESURE(S) - Court terme

MESURE(S) - Long terme



Cohabitation cycle/
piéton

- × Dans l'idéal, aménager des voies séparées pour la mobilité cyclable et piétonne. Si cela n'est pas envisageable, prêter une attention particulière à la signalisation installée sur la zone mixte derrière l'arrêt de bus. Une sensibilisation de cohabitation vélo/piéton peut être envisagée. Cf : <https://www.ate.ch/themes/ensemble>

- × Pérenniser le bastion piéton
- × Elargir les trottoirs

Remarques

Gestion des piétons dans les zones de travaux : <https://www.ate-ge.ch/nos-themes/pietonnisation/pietons-et-chantiers>.

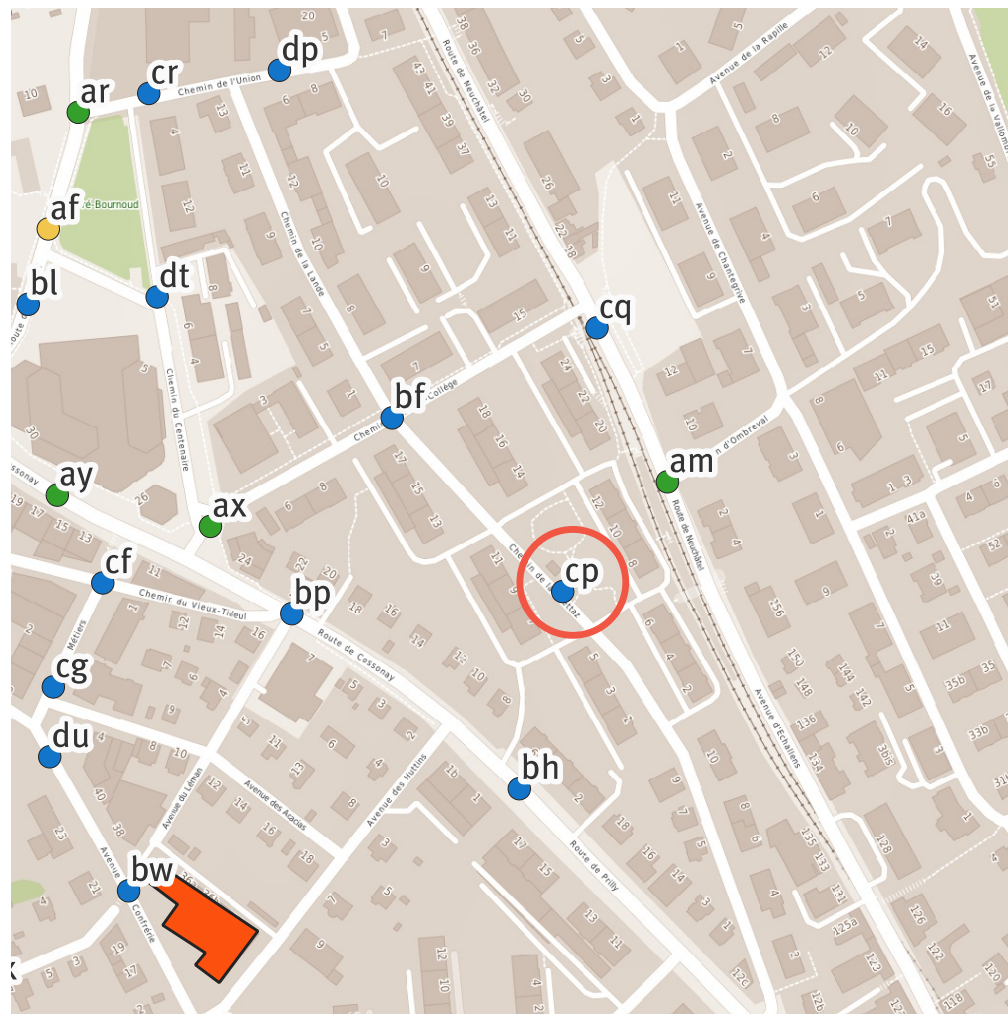
cp - Chemin de la Suetta 9-10

CONCERNE	REMARQUES
Nombre d'occurrences	1
Fréquentation	0
Accidentologie	1 accident
Commentaires parents	-
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	59

Déficits / Observations sur le terrain

Le passage piéton présente plusieurs déficits :

- × les places de stationnement masquent la visibilité sur les zones d'approche.
- × les bordures ne sont pas adaptées aux personnes à mobilité réduite.



cp - Chemin de la Suetta 9-10

DÉFICIT(S)

Passage piéton

MESURE(S) - Court terme

- × Supprimer le stationnement nécessaire afin d'assurer la visibilité sur la zone d'approche du passage piéton (55 m si 50 km/h, 35m si 30 km/h) .

MESURE(S) - Long terme

- × Adapter les bordures afin qu'elles correspondent au passage piéton et la sortie de parking. Les deux bordures doivent être séparées.



Remarques

Le chemin de la Suetta passera en zone 30km/h dès 2025.

VSS 40 241, SN 640 070, Lhand

x2 - Chemin de la Suetta 11

CONCERNE

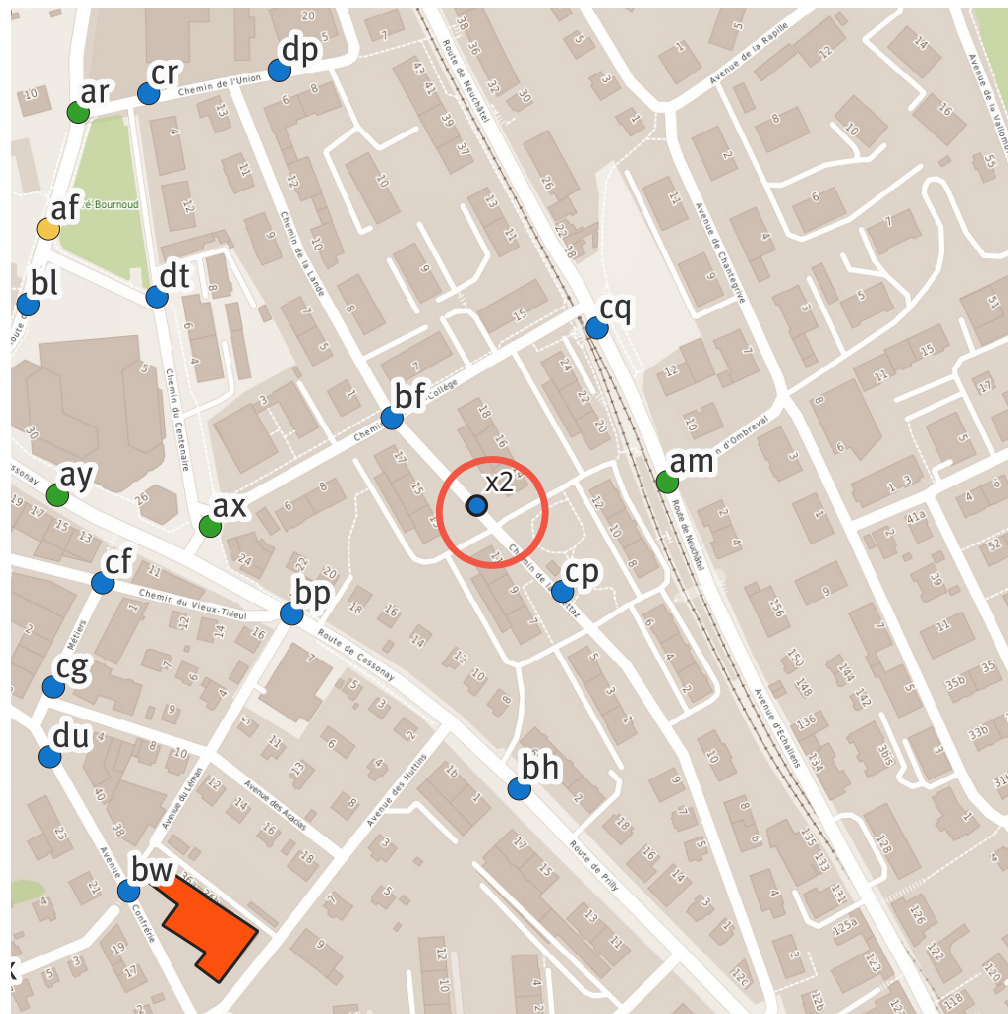
REMARQUES

Nombre d'occurrences	0 - ajouté lors de la visite de terrain
Fréquentation	0
Accidentologie	-
Commentaires parents	-
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	63

Déficits / Observations sur le terrain

Le passage piéton présente plusieurs déficits :

- × les places de stationnement semblent masquer la visibilité sur les zones d'approche
- × les bordures ne sont pas adaptées aux personnes à mobilité réduite



x2 - Chemin de la Suettaaz 11

DÉFICIT(S)

Passage piéton

MESURE(S) - Court terme

- × Vérifier la visibilité sur la zone d'approche et, en conséquence, supprimer le stationnement nécessaire afin d'assurer la visibilité sur la zone d'approche du passage piéton (55 m si 50 km/h, 35m si 30 km/h) .

MESURE(S) - Long terme

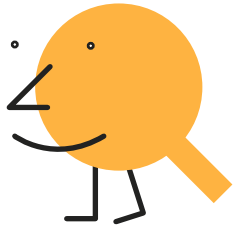
- × Adapter les bordures afin qu'elles correspondent au passage piéton et la sortie de parking. Les deux bordures doivent être séparées.



Remarques

Le chemin de la Suettaaz passera en zone 30km/h dès 2025.

VSS 40 241, SN 640 070, Lhand



**Point dangereux avec effet
sur la sécurité : Faible**

ai - Chemin de la Grand-Vigne 20

DÉFICIT(S)

Passage piéton

MESURE(S) - Court terme

× Rafraichir les marquages

MESURE(S) - Long terme

× Délimiter physiquement la zone d'approche Ouest du passage piéton (avec des potelets par exemple).



Remarques

VSS 40 241, VSS 40 213

cn - Avenue de la Rochelle 14 (amont)

DÉFICIT(S)

Passage piéton

MESURE(S) - Court terme

- × Vérifier la possibilité de passage des véhicules d'urgence
- × Evaluer la pertinence du maintien du marquage de la traversée

MESURE(S) - Long terme

- × Améliorer l'éclairage des zones d'attente et de la traversée



Remarques

VSS 40 241, VSS 40 213, SLG 202

Point dangereux situé dans une propriété privée.

bq - Chemin des Passiaux

DÉFICIT(S)

MESURE(S) - Court terme

MESURE(S) - Long terme



Traversée

× Mettre ce tronçon en zone 30 km/h.

Remarques

Le chemin des Passiaux est prévu en zone 30 km/h dès 2025. La demande en traversée n'est pas suffisante pour réaliser une traversée prioritaire piétonne.

ct - Chemin des Pernettes

DÉFICIT(S)

Visibilité

MESURE(S) - Court terme

× Entretien des haies

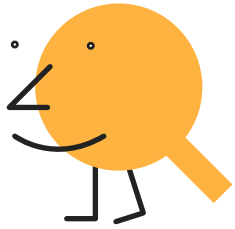
MESURE(S) - Long terme

× Adaptation des accès privés (suppression de mur masquant la visibilité)



Remarques

VSS 40 273



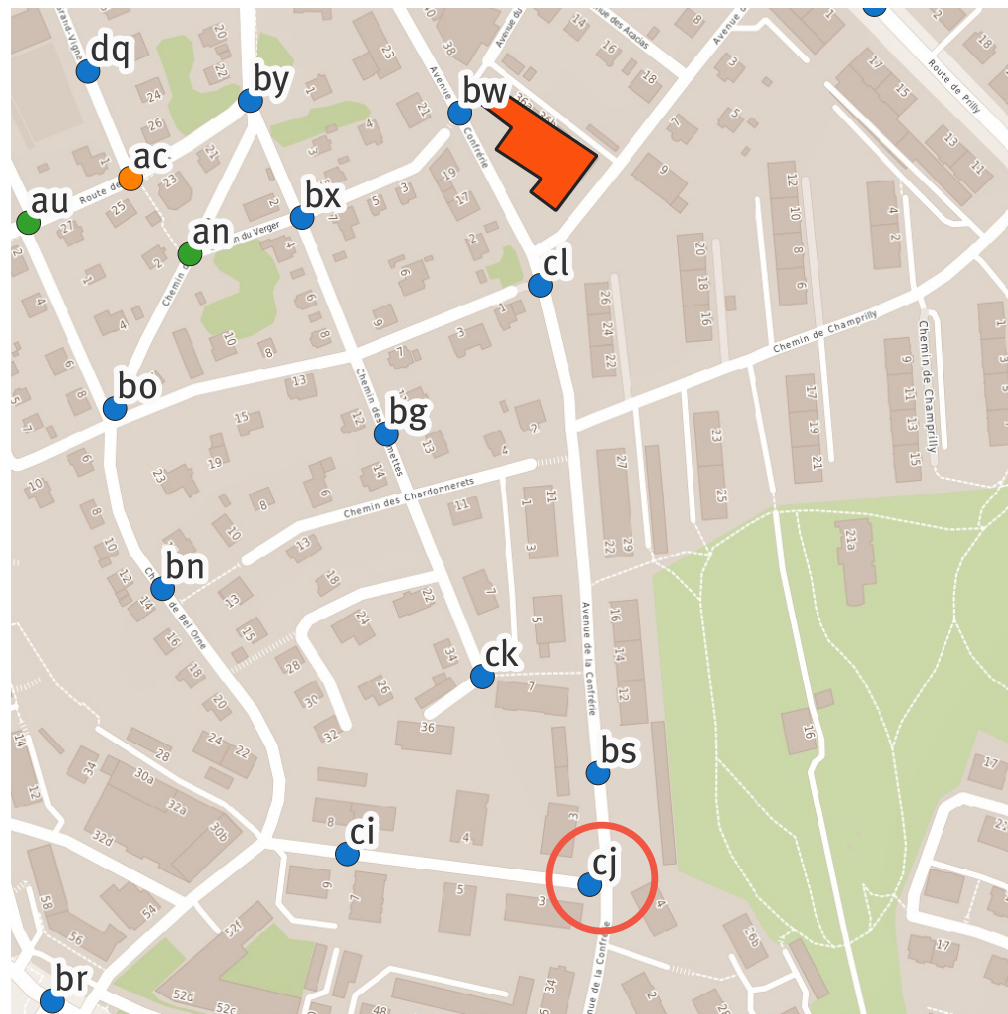
Point dangereux en dehors de Prilly

cj - Avenue de la Confrérie, Avenue du Galicien, Lausanne

CONCERNE	REMARQUES
Nombre d'occurrences	1
Fréquentation	30
Accidentologie	-
Commentaires parents	Le passage piéton est dangereux
Effet sur la sécurité	Fort
Rang	23

Déficits / Observations sur le terrain

- × Les deux passages piétons présentent des déficits : les bordures et les visibilités ne sont pas suffisantes pour assurer la sécurité de la traversée. (La visibilité sur la zone d'approche doit être de 55 mètres étant donné que la vitesse est de 50 km/h).
- × Le passage piéton sur l'Avenue du Galicien est également trop proche du STOP (moins de 5 mètres) et est trop long sans îlot.



cj - Avenue de la Confrérie, Avenue du Galicien, Lausanne

DÉFICIT(S)

Passages pour piétons



MESURE(S) - Court terme

- × Tailler la végétation et supprimer le stationnement masquant la visibilité sur les zones d'attente des deux passages piétons.

MESURE(S) - Long terme

- × Adapter les bordures et déplacer le passage piéton sur l'Avenue du Galicien par rapport au stop.
- × Option 2 : remplacer le passage piéton par un trottoir traversant permettant de symboliser et accentuer l'entrée dans la zone 30 sur Avenue du Galicien).

Remarques

VSS 40 241

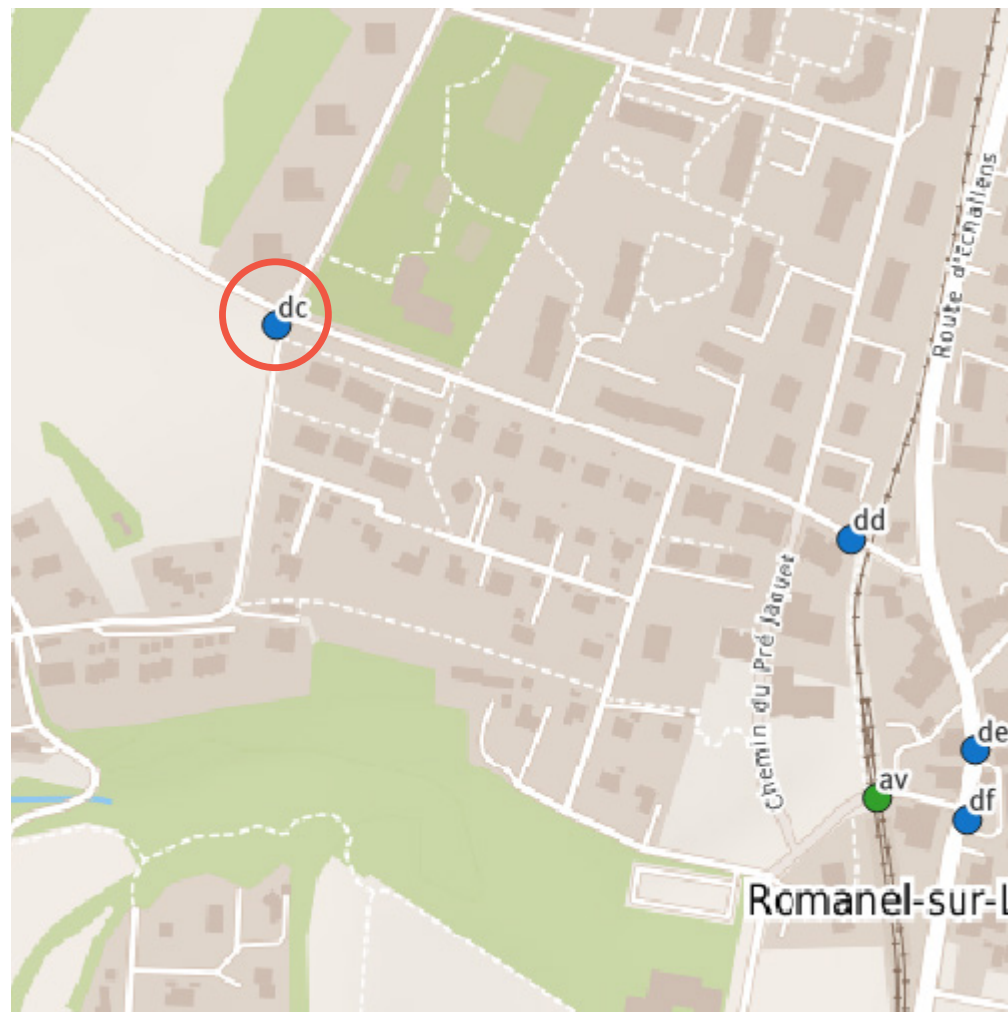
Ce point dangereux se trouve sur territoire de la Ville de Lausanne et a également été relevé lors du Plan de mobilité scolaire de Prélaz (2019) mais il n'a pas encore été traité.

dc - Chemin du Taulard, Chemin des Esserpys, Chemin du Bochet, Romanel-sur-Lausanne

CONCERNE	REMARQUES
Nombre d'occurrences	1
Fréquentation	0
Accidentologie	
Commentaires parents	Pas de passage piéton
Effet sur la sécurité	Fort
Rang	34

Déficits / Observations sur le terrain

- × La visibilité sur le passage piéton est masquée par le stationnement. Ce déficit est particulièrement dangereux, car nous sommes devant une école.
- × Le carrefour en priorité de droite est particulièrement large, ne favorisant pas des vitesses réduites et rendant les traversées non prioritaires difficiles, notamment pour les enfants.



dc - Chemin du Taulard, Chemin des Esserpys, Chemin du Bochet, Romanel-sur-Lausanne

DÉFICIT(S)

Traversée piétonne



MESURE(S) - Court terme

- × Supprimer les places de stationnements nécessaires afin de garantir la visibilité sur la zone d'approche du passage piéton à 35 mètres (limitation à 30 km/h).

MESURE(S) - Long terme

- × Réaménager le carrefour afin de réduire la taille de la chaussée et ainsi réduire la vitesse des véhicules. Inclure des aides à la traversée à chaque branchement (proximité école).

Remarques

VSS 40 241, SN 640 070, SN 640 075, Documentation technique 2.355 BPA - Zone 30

Ce point dangereux doit être traité en priorité étant donné sa localisation devant une école.

dd - Route d'Echallens, Chemin du Taulard Romanel-sur-Lausanne

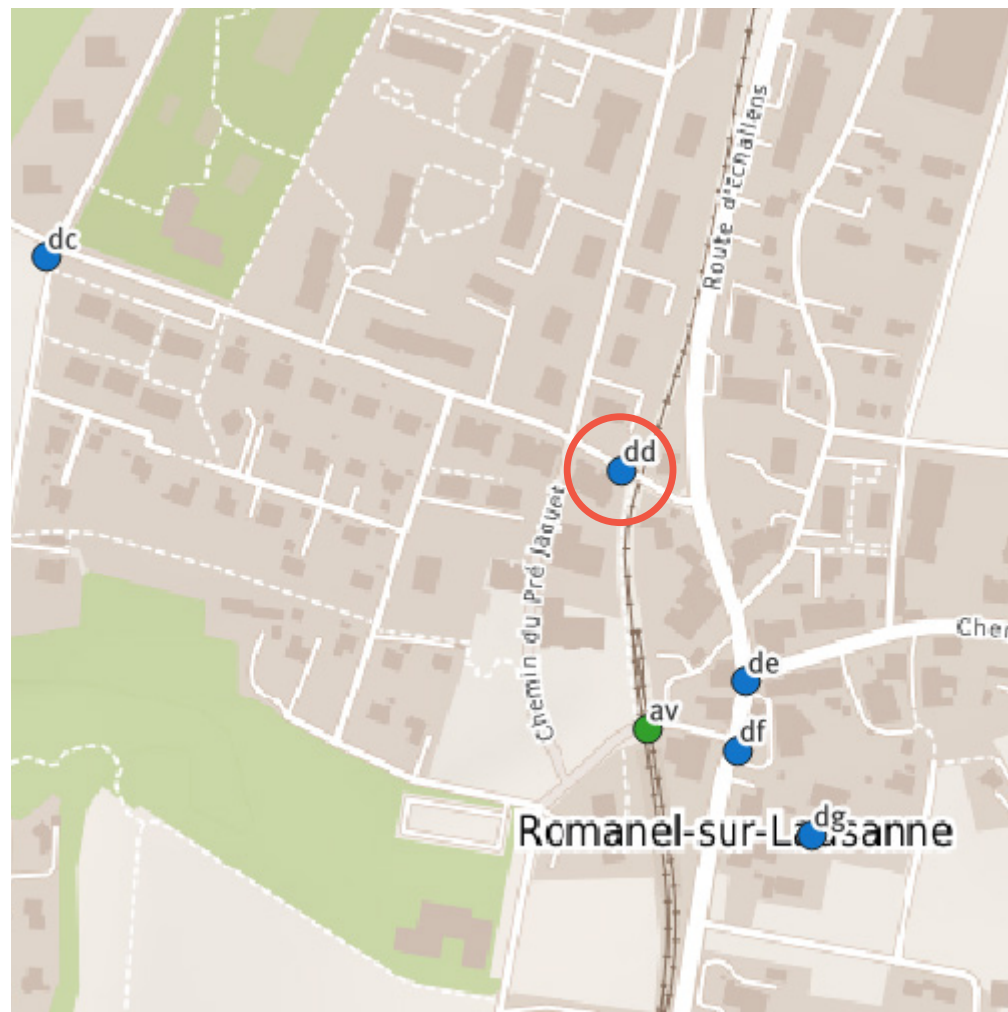
CONCERNE	REMARQUES
Nombre d'occurrences	1
Fréquentation	0
Accidentologie	1 accident impliquant des piétons
Commentaires parents	Les voitures roulent trop vite
Effet sur la sécurité	Fort
Rang	34

Déficits / Observations sur le terrain

Le passage piéton présente plusieurs déficits importants :

- × Visibilité sur la zone d'approche Nord complètement masquée par la haie.
- × La longueur de la traversée est trop importante (entre 14 à 15 mètres)
- × L'ilot n'offre aucune protection et sa géométrie est non conforme
- × Les bordures des zones d'approche ne sont pas rabaissées
- × Il manque le signal «Emplacement d'un passage piéton» 4.11 et le passage piéton est très peu perceptible

De plus, le carrefour est surdimensionné et ne permet pas de ralentir les véhicules.



dd - Route d'Echallens, Chemin du Taulard Romanel-sur-Lausanne

DÉFICIT(S)

MESURE(S) - Court terme

MESURE(S) - Long terme



Traversée piétonne

- × Réaménager le passage piéton afin qu'il réponde aux normes de sécurité (notamment visibilité, ilot de protection et perception).
- × Réduire la taille du carrefour.

Remarques

VSS 40 241

bt bis- Avenue de Floréal, Avenue de Florissant

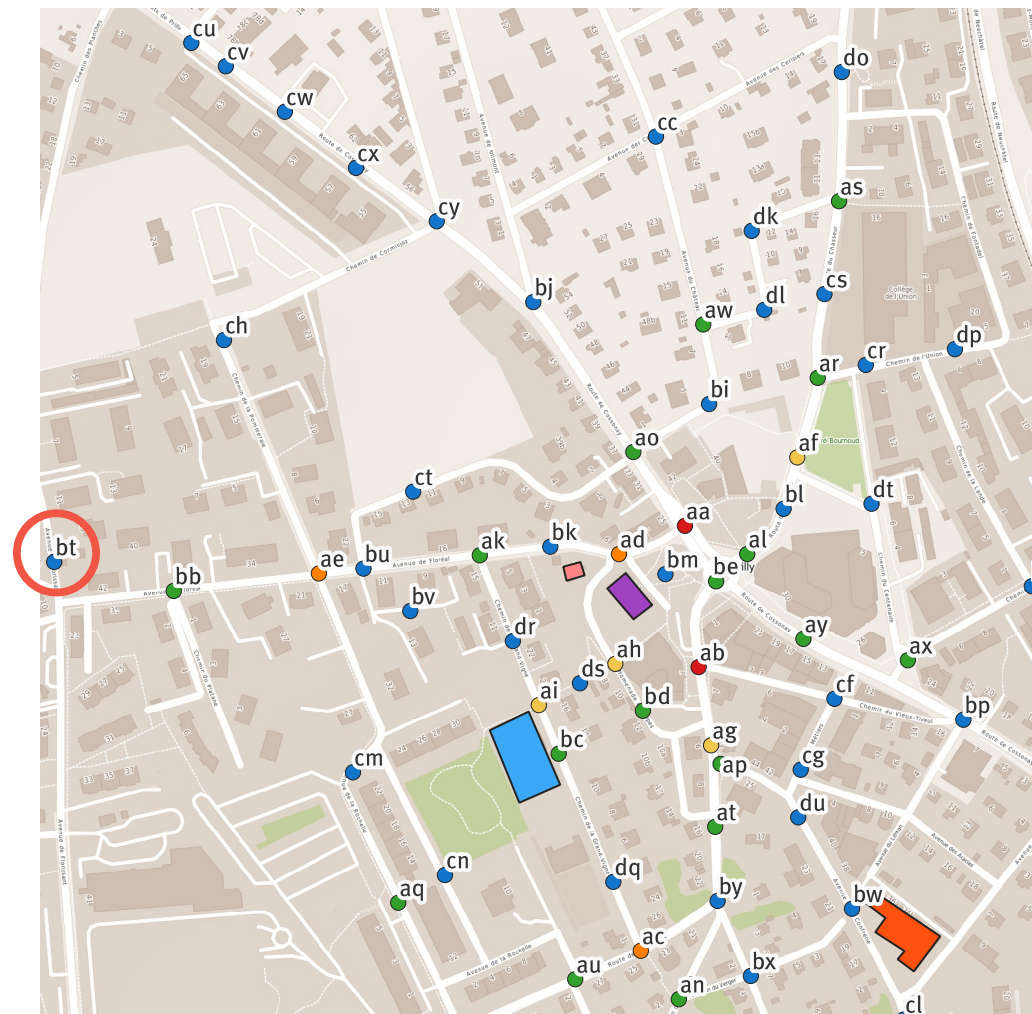
Renens

CONCERNE	REMARQUES
Nombre d'occurrences	2
Fréquentation	28
Accidentologie	
Commentaires parents	Forte circulation
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	22

Déficits / Observations sur le terrain

Passage piéton Avenue de Florissant (point sur territoire de Renens) :

- × les bordures ne sont pas adaptées aux personnes à mobilité réduite (côté ouest)
- × La zone d'approche est n'est pas perpendiculaire au passage piéton.



bt bis- Avenue de Floréal, Avenue de Florissant Renens

DÉFICIT(S)

MESURE(S) - Court terme

MESURE(S) - Long terme



Passage pour piéton(Avenue de Florissant, sur la)

× Adapter les bordures du passage piéton et la zone d'approche Est.

Remarques

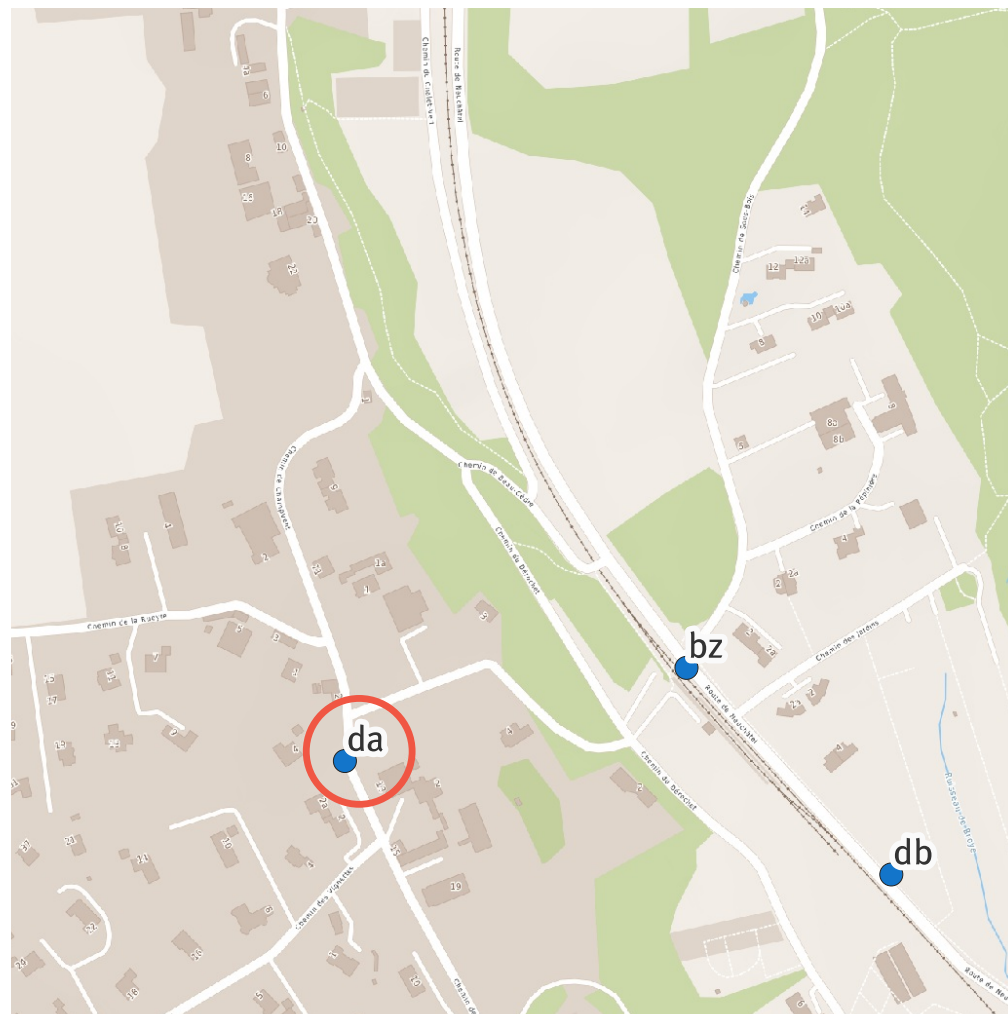
VSS 40 241, VSS 40 242

da - Route de Champvent Jouxpens-Mézery

CONCERNE	REMARQUES
Nombre d'occurrences	1
Fréquentation	0
Accidentologie	-
Commentaires parents	Pas de passage piéton De manière générale, pas de vrai trottoir à Jouxpens-Mézery
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	59

Déficits / Observations sur le terrain

- × Cheminement piéton peu clair : le trottoir est franchissable, mais il ne s'agit pas d'un trottoir traversant. Le régime de priorité entre piéton et véhicule porte à confusion.
- × Globalement, sur la Route de Champvent, pas de cheminement sécurisé pour les piétons (trottoirs franchissables sans protection comme des potelets).



da - Route de Champvent Jouxpens-Mézery

DÉFICIT(S)

Cheminement piéton



MESURE(S) - Court terme

- × Supprimer les pavés, clarifier la priorité aux carrefours et sécuriser le trottoir le long de la Route de Champvent avec des potelets espacés (de manière à créer des zones de protection pour les piétons et des zones où les véhicules peuvent croiser si nécessaire).

MESURE(S) - Long terme

- × Réaménager complètement la priorité en priorité de droite en incluant un cheminement piéton sécurisé et claire.

Remarques

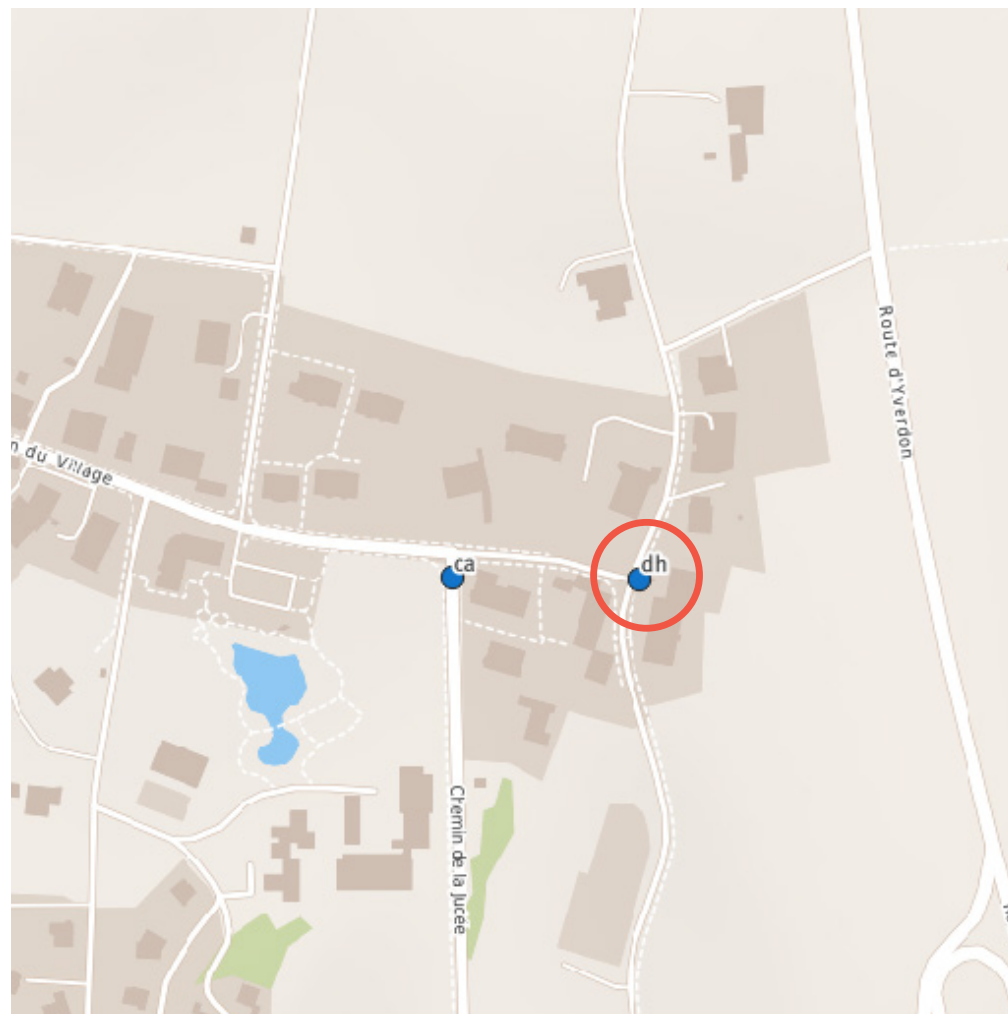
SN 640 070, SN 640 075, VSS 40 242

dh - Chemin du Village, Chemin des Terreaux Romanel-sur-Lausanne

CONCERNE	REMARQUES
Nombre d'occurrences	1
Fréquentation	0
Accidentologie	1 accident
Commentaires parents	Demande d'une zone 30 par les habitants du quartier
Effet sur la sécurité	Moyen
Rang	59

Déficits / Observations sur le terrain

- × Le passage piéton présente de nombreux déficits (zone d'approche non sécurisée; il ne possède pas d'îlot; les places de stationnement à proximité génèrent des manoeuvres sur le passage piéton et sa zone d'approche et il n'y a pas de bordures).



dh - Chemin du Village, Chemin des Terreaux Romanel-sur-Lausanne

DÉFICIT(S)

Cheminement piéton



MESURE(S) - Court terme

- × Supprimer le passage piéton, car la demande en traversée est sans doute non avérée.
- × Si nécessaire, aménager une aide à la traversée à l'endroit où la visibilité est la plus propice.

MESURE(S) - Long terme

- × Mettre la route et le quartier en zone 30.

Remarques

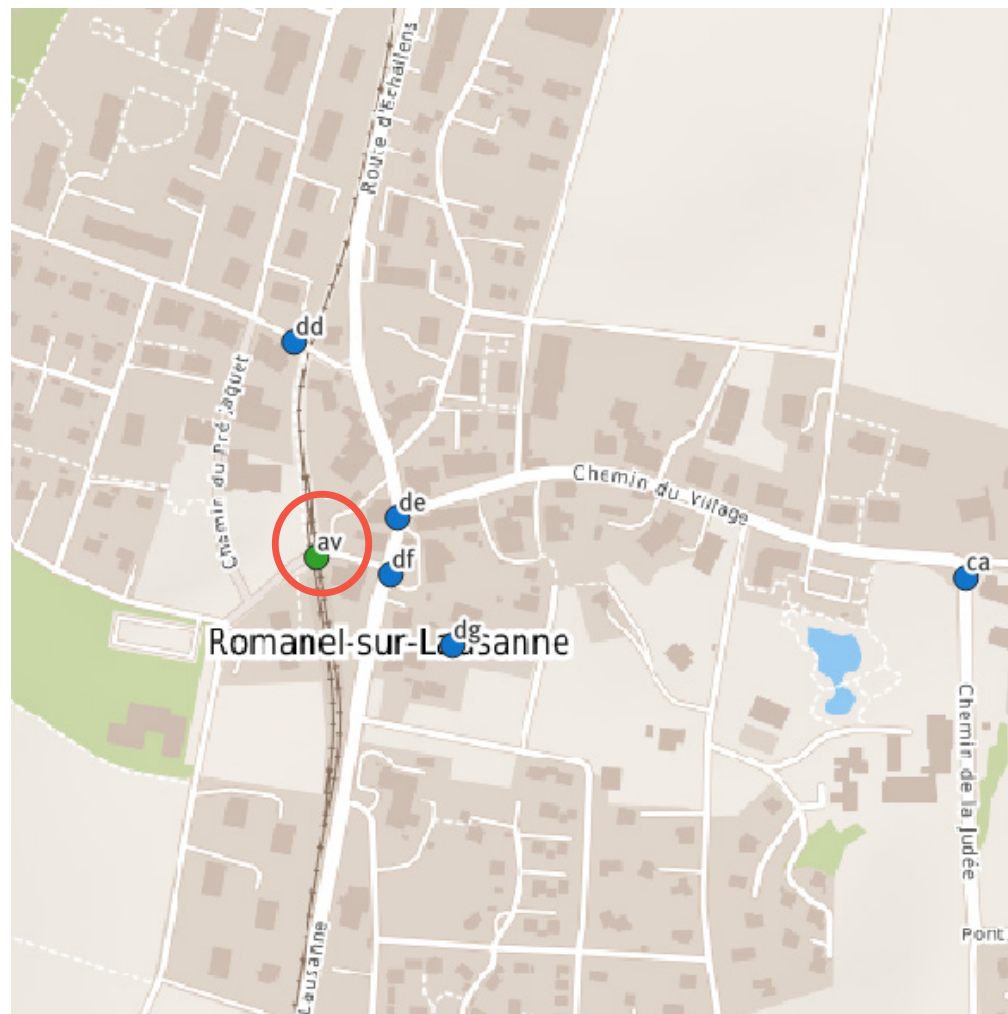
VSS 40 241

av - Chemin du Brit, Romanel-sur-Lausanne

CONCERNE	REMARQUES
Nombre d'occurrences	6
Fréquentation	0
Accidentologie	1 accident
Commentaires parents	Attente pour traverser les voies du LEB trop longue. Certaines personnes passent en dessous. Feux de travaux et route peut sécurisée Manque un passage sous voie Enormément de travaux
Effet sur la sécurité	Faible
Rang	68

Déficits / Observations sur le terrain

- × Pas de cheminement piéton sécurisé pour accéder à l'arrêt du LEB.
- × Parking à traverser.



av - Chemin du Brit, Romanel-sur-Lausanne

DÉFICIT(S)

MESURE(S) - Court terme

MESURE(S) - Long terme



Cheminement piéton

- × Valoriser la place de la gare du LEB en réalisant un projet complet de cheminements piétons pour accéder à l'arrêt de LEB.

Remarques

Temps d'attente du LEB très long : 2 minutes avant le passage du train. Ce temps d'attente est régi par les Dispositions d'exécution de l'OCF et est déjà optimisé selon différents paramètres.

ca - Chemin du Village, Chemin de la Judée Romanel-sur-Lausanne

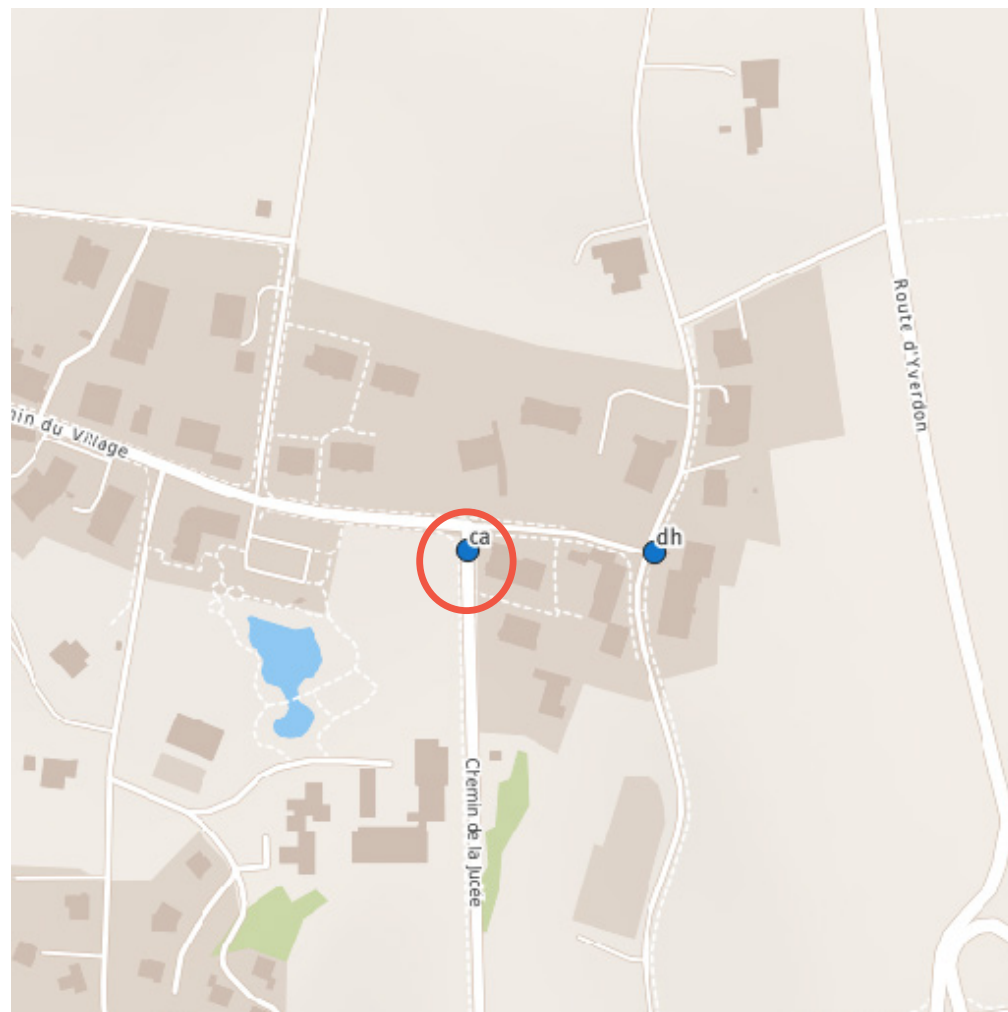
CONCERNE

REMARQUES

Nombre d'occurrences	2
Fréquentation	0
Accidentologie	-
Commentaires parents	
Effet sur la sécurité	Faible
Rang	71

Déficits / Observations sur le terrain

- × Trottoir franchissable dans ce carrefour à priorité de droite (pas de séparation entre la chaussée et le trottoir).



ca - Chemin du Village, Chemin de la Judée Romanel-sur-Lausanne

DÉFICIT(S)



Trottoir franchissable

MESURE(S) - Court terme

- × Protéger les trottoirs à l'aide de potelets afin d'éviter que les véhicules ne circulent dessus.

MESURE(S) - Long terme

- × Globalement, les dimensions du carrefour sont très généreuses, une réduction de la taille de la chaussée peut être envisagée en même temps que la réalisation de trottoir surélevé.

Points dangereux sans déficit :

Les points dangereux suivants ont été analysés lors de la visite de terrain, mais ne présentent pas de déficit. Ils nécessitent tout de même quelques mesures d'accompagnement ou de sensibilisation.

aa - Route de Cossonay

COMMENTAIRES-PARENTS

ANALYSE

MESURE(S)



La traversée est difficile et dangereuse : les véhicules et les vélos ne s'arrêtent pas au passage piéton.

Il y a beaucoup de trafic.

La visibilité est mauvaise

Parouilleuse pas tout le temps présentes.

× Lors de la visite de terrain, le périmètre était en travaux et le passage piéton non conforme (visibilité à cause des barricades de chantiers).

- × Le carrefour est totalement réaménagé. Le passage piéton en question est régulé par des feux de circulation et les potentiels déficits devraient être corrigés.
- × Un radar a été aménagé à la hauteur de la route de Cossonay 42 afin de contrôler la vitesse et le feu qui régule le passage piéton.

af - Arrêt de bus Prilly-Centre



Les voitures ne s'arrêtent pas et le feu piéton est peu respecté. Les voitures roulent vite.

Sécuriser l'arrêt de bus

Manque de visibilité pour les piétons

× Il s'agit d'un passage piéton par des feux de circulation. Aucun déficit de sécurité n'a été observé lors de la visite de terrain.

- × Mettre en place une action de sensibilisation et/ou de sanction (radar et amende) pour non respect du feu en partenariat avec la police

ay - Route de Cossonay 17



Les sorties de parking sont dangereuses.

Les voitures vont vite.

Le passage piéton est dangereux.

- × Il s'agit d'un passage piéton qui a été réaménagé et sécurisé avec un ilot.
- × Pas de sortie de parking en conflit avec l'aménagement piéton.

- × Finaliser l'aménagement du passage piéton : bordure et signal «Emplacement d'un passage piéton» 4.11 afin de le rendre perceptible.

al - Route du Chasseur



DANGER - PARENTS

Les voitures ne s'arrêtent pas.
Les voitures roulent trop vite.
Le passage piéton est dangereux.
Forte circulation.

ANALYSE

× Passage piéton fraîchement rénové et encore en travaux lors de la visite de terrain.

MESURE(S)

× Finaliser l'aménagement du passage piéton afin qu'il réponde à la norme VSS 40 241.

be - Carrefour, Rte du Chasseur



Le passage sous-voie n'inspire par confiance. Peur que les enfants fassent de mauvaises rencontres.

Pas de passage piéton.

Traversée difficile et grosses charges de trafic.

× Rond-point rénové en août 2024

× Valoriser et rendre le passage sous-voie attrayant pour les enfants par le biais d'une fresque ou de tag sur les murs réalisés en collaboration avec les enfants des écoles.

am/cq - Arrêt Chasseur (LEB)



Zone 30 km/h pas respectée.
Les enfants se posent sur les voies du LEB.
Danger

× pas de déficit structurel

× Faire de la sensibilisation face aux dangers des transports publics.

bs - Av. de la Confrérie 12



Les vélos et les trottinettes roulent sur le trottoir.

× Si le comportement inadéquat est réel, mettre en place une mesure de sensibilisation de cohabitation vélo/piéton.
× étudier la possibilité de réaliser un aménagement cyclable sécurisé afin de répondre à la demande.

Points dangereux non traités :

Les points dangereux suivants ont été visités lors de la visite de terrain et ne nécessitent pas d'analyse pour différentes raisons :

- Aucun déficit n'a été observé et le point dangereux ne représente pas un réel danger.
- Le point dangereux est situé à l'extérieur du périmètre scolaire analysé (hors commune ou/et cercle scolaire).
- Le commentaire ne correspond pas. Le point dangereux a été mal placé par les parents/enseignants.
- Le point a été regroupé avec un point dangereux «plus important».
- Le point dangereux est situé sur une propriété privée et ne peut être l'objet d'une intervention communale.
- Le point dangereux a été corrigé par des travaux récents.

Points non traités :

bj, bl, bp, br, bu, bv, bz, cb, cd, ci, co, cq, cu, cv, cw, de, df, di, dk, dl, dm, dn, dp, dq, dr, ds, dt .

L'ATE a un rôle de conseil et peut émettre des recommandations, mais n'a pas le pouvoir de donner des instructions. Lors des consultations, nous nous appuyons sur la loi, les normes, la documentation technique du BPA, les directives et l'expérience. Le rapport final avec les recommandations concernant les endroits dangereux cités est un instantané de la situation du trafic qui y est décrite. La validité de l'analyse et de ses conclusions est donc limitée dans le temps. Ce rapport a été élaboré avec soin et en toute bonne foi. Il n'est toutefois pas possible de garantir que les informations mises à disposition sont complètes. L'ATE ne peut en aucun cas être tenue responsable d'éventuels dommages directs, indirects ou consécutifs à l'utilisation de ces informations.

ATE Association transports et environnement

Bureau romand

9, rue des Gares

Genève

pms@ate.ch

022 734 70 44

